

# L'action sociale et la fonction parentale

*Héritage et renouveau*

Sous la direction de  
Florence Ovaere

Avec le concours de Jean-Maxime Lévy,  
Lucie Mélas et Anne Sauvayre

Institut national de la jeunesse  
et de l'éducation populaire  
11, rue Paul Leplat  
78160 Marly-le-Roi  
Site Internet : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

# Sommaire

|                             |   |     |
|-----------------------------|---|-----|
|                             | <b>AVANT-PROPOS</b> (INJEP) .....   | 3   |
|                             | <b>REMERCIEMENTS</b> .....  | 4   |
| <b>PRÉAMBULE</b>            | ■ Les centres sociaux, une opportunité pour accompagner la fonction parentale (CNAF) .....                      | 5   |
|                             | ■ Avec les parents, une démarche de coéducation (Henry Colombani, FCSF) .....                                   | 8   |
|                             | ■ Construire une nouvelle culture professionnelle (Florence Ovaere) .....                                       | 14  |
| <b>QUESTIONS/RÉFLEXIONS</b> | ■ Parentalité : questions autour d'une notion récente .....   | 17  |
|                             | ■ Points de repère sur une nouvelle politique .....   | 29  |
|                             | ■ Une clarification nécessaire préalable à l'action .....   | 35  |
| <b>PRATIQUES/ANALYSES</b>   | ■ Lorsque les centres sociaux travaillent sur la fonction parentale... ..                                       | 37  |
|                             | ■ « Non-jugement » et soutien : une posture partagée .....  | 40  |
|                             | ■ Cultures professionnelles et représentations sociales .....   | 55  |
|                             | ■ Le soutien à la fonction parentale en « chantier » .....  | 66  |
|                             | ■ Un défi : le partenariat éducatif avec les parents .....  | 74  |
|                             | ■ Vers une réorganisation de l'équipement .....   | 79  |
|                             | ■ Entre héritage et renouveau .....   | 83  |
| <b>PISTES</b>               | ■ Le soutien à la fonction parentale, cinq ans après .....  | 85  |
| <b>RESSOURCES</b>           | ■ Ouvrages .....  | 99  |
|                             | ■ Sites .....   | 99  |
| <b>ANNEXE</b>               | ■ Parentalité positive dans l'Europe contemporaine. Messages clés pour les parents : « Grandir ensemble » ..... | 101 |

# Avant-propos

Voici une dizaine d'années que le thème de la parentalité a émergé comme un axe fort des politiques publiques.

Phénomène de mode ? Signe de mutations plus profondes ? Quel est leur sens ? En quoi interrogent-elles les institutions dans leur culture et leurs référentiels, et les professionnels dans leur « habitus » et leurs pratiques ?

Tel est l'objet de ce volume qui s'appuie sur une série de travaux à l'initiative de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF). Le premier est une recherche-action réalisée en 1998-1999 sous la responsabilité de Florence Ovaere, qui a gardé toute sa pertinence et son actualité. Dans un ouvrage récent, *Économie politique de l'action sociale* (de Naves et Defalvard, Dunod, 2006), Pierre Naves, inspecteur général des affaires sociales, dit de ce travail : « Cinq ans plus tard, l'intelligence visionnaire des initiateurs de cette étude au service de la formulation d'une nouvelle gamme de services, puis la maîtrise dans l'accompagnement d'un changement peuvent être appréciées à leur juste valeur : une évolution sensible conduite en relation avec des acteurs multiples répartis sur l'ensemble du territoire. » Cette recherche a été poursuivie par la FCSF par la voie d'autres travaux. Et enfin, préalablement à la publication de ce volume, un groupe d'étude interne s'est réuni pour une réflexion d'actualisation et de prospective. Au-delà de l'intérêt intrinsèque de ce qui est publié ci-après, la démarche de la FCSF de mise en réflexion permanente est à saluer comme exemplaire.

Les pages qui suivent, aussi bien dans l'approche théorique qu'au travers des expériences de terrain, mettent en valeur les tensions dans lesquelles s'inscrivent ces nouvelles formes de politiques publiques : passage du souci du bénéficiaire ou de l'utilisateur (ces termes restent encore à interroger !) à un modèle de coéducation ou bien renforcement d'une « police des familles » avec transfert de responsabilité aux seules familles ? valorisation ou stigmatisation ? accompagnement ou normalisation ? La réponse n'est pas simple, tant elle met en œuvre des logiques variées selon les échelles de responsabilité, et témoigne des contradictions au sein même des institutions et des approches professionnelles, ainsi que sous la pression des discours politiques et leurs traductions législatives. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit d'une reconfiguration qui bouleverse les fondements mêmes de l'action publique – ou qui pourrait le faire, sous certaines conditions.

Ce qui est posé *in fine*, c'est peut-être la capacité des professionnels et des parents-habitants et acteurs bénévoles-citoyens engagés dans l'action au quotidien à se détourner des effets de conjoncture pour saisir les enjeux fondamentaux, c'est surtout leur capacité à construire ensemble une éthique professionnelle et politique.

*Bernard Bier*  
*Directeur de la collection,*  
*INJEP*

## NOS REMERCIEMENTS

Ils vont tout particulièrement aux bénévoles et professionnel(le)s – membres et responsables des équipes des centres sociaux et des comités de pilotage –, qui se sont investis d'une manière ou d'une autre dans les recherches et études-actions, sources de cet ouvrage<sup>1</sup>.

● **La recherche-action 1999-2000** : *Les centres sociaux, l'action sociale et le soutien à la fonction parentale : entre renouveau et héritage*, rapport publié en février 2000. Recherche coordonnée par Florence Ovaere, avec Lucie Mélas et Anne Sauvayre.

– Les membres du groupe d'appui :

Sylvie Le Hir, administratrice de la FCSF, présidente du groupe d'appui de la recherche-action ; Henry Colombani, délégué national FCSF, chargé du suivi du pilotage ; Marie-Jeannette Rat Patron, déléguée fédération du Rhône ; Xavier Lionet, délégué des fédérations du Nord et du Pas-de-Calais ; Pierre Meyer, chargé de mission national FCSF ; Françoise Lanuque, conseillère en économie sociale et familiale, fédération des Pyrénées-Atlantiques ; Fabienne Mainbourg, directrice du centre social de Saint-Michel-sur-Orge, administratrice de la fédération de l'Essonne ; Jenny Bihouise, déléguée de la fédération des Yvelines ; Malika Cluze, secrétariat FCSF.

– Les neuf sites centres sociaux participant à la recherche-action :

P. Mistral, Grenoble (Isère) – Ronceray-Glonières, Le Mans (Sarthe) – Lesneven (Finistère) – Le Hameau, Pau (Pyrénées-Atlantiques) – L'Alma, Roubaix (Nord) – Glorieux-Cité verte, Verdun (Meuse) – Les Buers, Villeurbanne (Rhône) – Montferré La Cottone, Saint-Étienne (Loire) – Marcel-Paul, Sevran (Seine-Saint-Denis)

Sans oublier les quatre-vingts participants du réseau au colloque organisé autour des conclusions de la recherche-action (Paris, novembre 1999).

Sur ces travaux, cf. le dossier « Avec les parents », revue *Ouvertures*, FCSF, n° 4, 1999.

● **L'étude-action 2002-2003** : *Coopération partenariale et projet éducatif. Pistes pour une évolution du travail collectif avec les centres sociaux dans le cadre de la politique de la ville*, rapport publié en 2004. Étude dirigée et réalisée par Florence Ovaere, consultante, pour la FCSF, avec le concours de la Délégation interministérielle à la ville (DIV). Pilotage : Jean Delles (DIV), Henry Colombani (FCSF).

– Les sept sites centres sociaux participant à l'étude-action :

Orzy, Revin (Ardennes) – Belle-Rive, Saintes (Charente-Maritime) – Jolibois, Nancy (Meurthe-et-Moselle) – Édith-Bonnem, Alençon (Orne) – Alfred-Torchy, Arras (Pas-de-Calais) – Villemarie, Carpentras (Vaucluse) – La Lutèce, Valenton (Val-de-Marne).

● **Les centres sociaux sollicités par le questionnaire pour actualisation de 2006** : démarche animée par Michèle Trellu, administratrice de la fédération de Bretagne, administratrice FCSF ; Jean-Denis Menard, délégué de la fédération de l'Aisne ; Xavier Lionet, délégué général adjoint de la FCSF.

– Fédérations des centres sociaux sollicitées : Aisne, Côte-d'Or, Drôme, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Yvelines, Val-d'Oise.

– Centres sociaux : Bretagne : Dinard – La Découverte, Saint-Malo – Ker-Marron, Douarnenez – Confluence, Redon – Centre des Marais, Vern (Ille-et-Vilaine) – Ergué-Armel, Quimper – Escal-Brizeux, Lorient – Villejean, Rennes, Landrel, Rennes – Ménimur, Vannes – Le Coglais (Ille-et-Vilaine) – Guer (Morbihan) – Kerédern (Finistère) – Croix-Saint-Lambert (Côtes-d'Armor) ; Nord : Dulcie-September, Loon-Plage – Association des centres sociaux de la région de Valenciennes – ADUGES, Dunkerque – Fourmies – Plaine-Bayard, Villenvie, Saint-Pol-sur-Mer – Le Nautilus, Roubaix – Hazebrouck.

<sup>1/</sup> Les titres, fonctions des personnes, les intitulés de sites sont ceux de l'époque des travaux désignés.

# Les centres sociaux, une opportunité pour accompagner la fonction parentale

*Véronique Delaunay Guivarc'h et Colette Legat,  
Conseillers techniques  
Direction de l'action sociale, CNAF*

Dans un environnement marqué par la crise économique et sociale, le champ des responsabilités et des rôles parentaux est régulièrement questionné. En 1998, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a souhaité s'interroger sur les évolutions de la famille pour mieux comprendre la place et le rôle des parents en matière d'éducation, d'épanouissement et d'insertion des enfants. Parallèlement à la mise en place d'un groupe de travail institutionnel, la Cnaf avait lancé un appel à projets auprès des associations nationales sur le thème de l'accompagnement de la fonction parentale.

S'appuyant sur ces différents travaux qui ont notamment relevé la diversification des formes et des structures familiales, l'évolution des rôles du père et de la mère, et les changements dans les rapports entre parents et enfants, la CNAF et les CAF développent une politique d'appui à la parentalité. Cette politique répond à deux objectifs : accompagner les parents dans leur rôle éducatif, en valorisant leurs compétences parentales, et favoriser les conditions de la construction et du maintien des liens enfants-parents.

Les travaux initiés par la Fédération nationale des centres sociaux dans le cadre de l'appel à projets de la CNAF ont fait émerger des questions toujours d'actualité concernant les problématiques prises en compte par le réseau des centres sociaux, les actions mises en œuvre et les postures professionnelles en jeu.

## **L'accompagnement de la fonction parentale, une préoccupation des centres sociaux**

---

Les centres sociaux, témoins de certaines difficultés dans les relations entre parents et enfants, conscients des attentes et des besoins spécifiques des familles, ont depuis longtemps développé un ensemble d'actions destinées particulièrement au public des « familles ». La Caisse nationale d'allocations familiales a reconnu l'intérêt de ce type d'interventions en créant en 1998 un soutien financier spécifique par une prestation de service dite « animation collective familles » pour prendre en compte, sur la base d'un projet social spécifique, les coûts des actions « familles » développées par les centres sociaux.

Les objectifs des actions collectives familles sont de renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, de faciliter l'autonomie et la citoyenneté, de développer les solidarités en favorisant l'expression d'initiatives locales.

Comme dans la phase de conception, la mise en œuvre des actions est réalisée dans le cadre d'une démarche participative réunissant les accompagnants qualifiés du centre social et les groupes familiaux, parents et enfants, dans des solidarités intra et interfamiliales et intergénérationnelles.

Les actions sont très diversifiées : échanges et réflexions sur l'éducation ou les problèmes quotidiens (autorité, difficultés scolaires, liens familiaux, santé...), projets enfants-parents autour des loisirs voire des vacances, développement de liens de voisinage dans le cadre de l'animation de quartier ou de jardins familiaux, par exemple.

Dans leur recherche-action réalisée en 2000, Florence Ovaere, Lucie Mélas et Anne Sauvayre cherchent à expliciter le sens donné par les centres sociaux au thème du soutien à la fonction parentale.

Grâce à leur travail de proximité, les centres sociaux ont diagnostiqué une certaine fragilisation des adultes liée à une perte de confiance dans leurs capacités éducatives. Pour les professionnels interrogés, ces difficultés nouvelles sont très largement liées aux phénomènes de pauvreté, de chômage et d'isolement particulièrement prégnants dans certains quartiers.

Dans ce contexte, la famille apparaît « comme un repère important à poser, celui sur lesquels il y a encore possibilité d'action ». Le travail sur le lien familial permet en effet aux adultes de sentir l'importance de leur rôle au sein de la famille. Il sollicite par ailleurs les parents sur ce qui les intéresse le plus : les enfants, leur éducation, leur sécurité dans le quartier, leur bien-être dans les lieux de vie et dans les activités de loisirs.

Les actions référées à l'accompagnement de la fonction parentale repérées dans cette recherche-action s'appuient assez largement sur des activités « traditionnelles » des centres sociaux. La nouveauté réside dans la place accordée aux parents et dans l'approche des professionnels qui cherchent à construire un véritable partenariat avec eux.

De ce fait, les professionnels s'interrogent sur les limites à trouver dans la coopération avec les familles pour solliciter leur participation, sans l'imposer, pour nouer de nouvelles relations, tout en gardant la bonne distance, pour être à l'écoute des questions éducatives, sans imposer leur propre modèle...

Les auteures mettent l'accent sur la disponibilité à la relation et à l'échange qui doit être mobilisée par les professionnels dans ce type d'actions. Elles soulignent la nécessité de travailler en réseau avec d'autres partenaires et de pouvoir réfléchir sur les pratiques.

## **Un objectif articulé au projet global du centre social, porté par un personnel qualifié**

---

Comme les autres interventions sectorielles des centres sociaux, le projet « familles » s'inscrit dans les finalités générales du centre social, à savoir l'insertion sociale, la cohésion sociale et le développement de la citoyenneté ; il s'inscrit également dans le projet global du centre social.

Le projet « familles » est constitué par un ensemble d'actions qui s'articulent en créant une synergie permettant de répondre aux préoccupations de soutien à la fonction parentale. Les actions supposent à la fois un accompagnement individuel et l'impulsion d'une dynamique dans le groupe familial.

Le projet collectif « familles » est porté par un « référent famille », personnel qualifié dont la mission est de fédérer les actions destinées aux groupes familiaux. Il définit le projet dans une démarche collective associant l'ensemble des acteurs et les familles elles-mêmes afin d'être au plus près de leurs besoins.

Par son mode d'action particulier et en raison des dynamiques personnelles en jeu, l'élaboration et la mise en œuvre du projet collectif familles nécessitent, d'une part, une fonction de

coordination incarnée dans le référent famille et impliquent, d'autre part, une qualification et des compétences que les professionnels développent dans des contextes mouvants car dépendant des histoires de vie des groupes « familles ».

## **La parentalité, vecteur de citoyenneté**

---

Le travail sur la parentalité engagé par les centres sociaux avec les parents contribue au développement de la citoyenneté et du « mieux-vivre » dans l'environnement et le cadre habituel de vie des parents et des enfants.

Les différentes situations relevées dans l'actualité et dans les débats, tant professionnels que politiques, montrent toute l'acuité des préoccupations sociales liées à la parentalité et à son accompagnement dans le cadre de démarches originales comme celles conduites dans les centres sociaux.

Ces actions ont ceci de particulier qu'elles s'inscrivent à la fois dans les missions générales du centre social et dans la politique d'appui à la parentalité développée par les CAF. Elles cherchent à transformer les demandes individuelles informelles en l'expression d'une action collective et à réinscrire les parents dans la vie de leur quartier. Mais elles ont également en commun de mettre l'accent sur la qualité et la continuité des relations enfants-parents et sur la promotion des compétences parentales.

L'appui à la parentalité constitue l'un des objectifs institutionnels acté dans la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008 engageant la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État. Cet axe d'interventions sociales suppose une forte collaboration entre les caisses d'allocations familiales et les centres sociaux ; des évaluations devront être engagées afin d'en apprécier l'efficacité au regard des objectifs visés par l'action sociale familiale.

Le questionnement des acteurs, le repérage et l'analyse des initiatives présentés dans le rapport *Les centres sociaux, l'action sociale et le soutien à la fonction parentale : entre renouveau et héritage* sont toujours d'actualité. La réflexion sur ce qui est en jeu dans la parentalité contemporaine et sur le renouvellement des pratiques reste en effet des préoccupations fortes.

# Avec les parents, une démarche de coéducation

*Henry Colombani,  
Délégué général adjoint,  
Fédération des centres sociaux et socioculturels de France*

La Charte fédérale des centres sociaux précise la finalité de leur démarche éducative, le vivre-ensemble : « Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les rapports de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles [...]. »

## **Motifs et conception d'un engagement**

---

L'approche plus spécifique de la fonction parentale est associée à une conception de la socialisation, apprentissage progressif du vivre-ensemble qui commence dans la cellule familiale<sup>2</sup> pour l'enfant. La famille est une cellule de production et de protection de la vie biologique, économique, psychique, affective ; un lieu des premiers processus de la transmission des savoirs, savoir-faire, valeurs nécessaires pour former à l'autonomie les générations montantes ; une cellule de solidarités essentielles dont la dimension d'espace privé doit être protégée, pour être en capacité de se confronter à l'espace public vers lequel elle conduit l'être en formation.

La segmentation des relations humaines et sociales qui affecte les espaces de vie est l'une des mutations les plus lourdes de l'ère postindustrielle : zonages incohérents ont éparpillé travail/chômage, logement et vie sociale locale, éducation, mobilités... ; d'un côté, des élites nomades mondialisées, qui se fixent par « appariements sélectifs » sur des oasis de qualité, de l'autre, l'assignation à résidence dans des quartiers de relégation, soumis à l'épreuve de la mal-vie depuis trente ans... Nous vivons « une cité qui a atomisé le *domus*, cette relation spatiale qui avait, avant l'ère industrielle, combiné famille, travail, espaces publics de cérémonies et autres espaces sociaux moins formels. Nous avons besoin de retrouver le caractère collectif de l'espace pour combattre le temps séquentiel du travail moderne.<sup>3</sup> »

En effet, l'intervention avec les parents ne peut se déprendre d'un contexte dominé par des phénomènes tels que les nouvelles valeurs liées au travail et à l'emploi, la « révolution » du travail féminin salarié – et, au-delà de sa généralisation –, des nouveaux usages des temps sociaux (temps de formation tout au long de la vie, temps domestique, temps libre, temps bénévole...), les nouveaux modes et styles de l'information et de la communication à l'heure des technologies informatiques et globales.

Dans une période où la question éducative est perçue de façon particulièrement anxiogène, il est utile de réaffirmer quelques choix élémentaires : l'enfant et la jeunesse sont l'avenir de l'humanité, les parents – premiers éducateurs – méritent davantage d'être soutenus que disqualifiés, les

2/ Cf. Hannah ARENDT, « La crise de l'éducation », dans *Crise de la culture*, 1961, Paris, Gallimard (coll. « Folio », 1990), « L'enfant, objet de l'éducation, se présente à l'éducateur sous un double aspect : il est nouveau dans un monde qui lui est étranger, et il est en devenir... »

3/ SENNETT R., « La civilisation urbaine remodelée par la flexibilité », *Le Monde diplomatique*, février 2001.

enfants et les jeunes sont à la fois sujets et acteurs de leur propre devenir... Éduquer est ainsi un processus de coproduction entre tous les acteurs concernés, que peut enrichir l'approche du développement social et local : « Il faut tout un village pour faire grandir un enfant...<sup>4</sup> » « Les centres sociaux vont au-devant d'individus, de groupes et d'associations, dont la préoccupation ordinaire est de construire leur vie selon leurs propres spécificités. Ils accompagnent cette volonté tout en l'ouvrant à la vie familiale et sociale et à la participation à des initiatives de développement social local<sup>5</sup>... » C'est sur ces convictions qu'il convient de travailler les questions de l'autorité et l'articulation des volets du triptyque « prévention, sanction, réparation ».

## Parents, de l'espace privé à l'espace public

Si l'action avec les parents doit soutenir leur fonction dans le champ de l'espace privé, elle vise aussi la démarche liée à l'exercice de la citoyenneté, qui se prolonge dans l'espace public. C'est là sans doute un des points névralgiques de la réflexion théorique comme de la régulation des pratiques. La question se pose de manière double : pour les intervenants sociaux et éducateurs, jusqu'où entrer dans l'espace privé, dans l'intimité des familles, des parents ? Et du côté des parents, comment éviter le repli identitaire, familialiste, clanique... et favoriser effectivement notre conception de la fonction parentale associée au processus de socialisation ? Car le centre social, lui-même – généralement espace privé (associatif) conduisant une tâche d'utilité sociale et d'intérêt général – est au croisement de ces tensions et il est porteur de la démarche d'accompagnement et de passage.

Deux références peuvent nous guider, choisies pour exagérer volontairement les deux pôles de tension :

- d'une part, l'article 4 de la Constitution de l'an III de la République, énonçant les droits et les devoirs du citoyen, qui précise : « Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, bon ami, bon époux.<sup>6</sup> » Plus de deux siècles après, à la question : « Qu'est-ce qu'être un bon citoyen ? », les Français placent en premier : « Bien élever ses enfants »<sup>7</sup> ! Bien qu'elle soit ambiguë, la réponse est intéressante, car elle associe d'emblée parentalité et citoyenneté.
- d'autre part, Hannah Arendt précise : « Puisque l'enfant a besoin d'être protégé contre le monde, sa place traditionnelle est au sein de la famille : ces quatre murs à l'abri desquels se déroule la vie de la famille constituent un rempart contre le monde et en particulier contre l'aspect public du monde... » Et elle insiste : « Plus la société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et *vice versa*, plus elle rend les choses difficiles à ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés...<sup>8</sup> »

Ces deux balises expriment bien les contradictions de la tension et les difficultés qu'on éprouve à les réguler dans les pratiques ! Contribuer à cette régulation, c'est apprendre à redécouvrir et à situer la tâche et la responsabilité de parents à partir d'un autre compromis que celui de la séparation à laquelle on assiste entre la fonction privée et la fonction citoyenne. Agir avec les parents, c'est à la fois renforcer leurs compétences dans l'espace, par un soutien à la résolution des questions qu'ils se posent et des problèmes auxquels ils sont confrontés. Mais cela ne peut se faire par la mise à l'écart des autres familles ou de l'espace public dans lequel s'exprime leur responsabilité civique – ou citoyenne.

Or, une tendance lourde éloigne les adultes parents du souci des affaires d'autrui, la gestion de leur propre foyer étant suffisamment préoccupante :

4/ BORDET J., « Être solidaires pour faire grandir les enfants. Expériences collectives dans les quartiers d'habitat social », in *Topique, Revue freudienne*, n° 93, 2005 ; *Où à une société avec les jeunes des cités*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2007.

5/ Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France (18 juin 2000).

6/ Cité par Jacques Commaille, in « La famille », *La Revue de la CFDT*, n° 24, octobre 1999.

7/ DUCHESNE S., *Quelle famille pour quelle citoyenneté*, Forum international des sciences humaines, Grenade, université de Grenade, octobre 1999.

8/ ARENDT H., op. cit.

en sont les causes, d'une part, le stress de la vie professionnelle dans la nouvelle organisation ou la précarisation du travail, d'autre part, l'éclatement de la ville en banlieues et conurbations – ou la métropolisation des espaces ruraux.

Entre la vertu républicaine un peu guindée du bon parent, bon citoyen... et la nécessaire protection de l'espace privé – la chaleur du foyer où faire grandir les enfants –, il y a un passage qui est celui de l'action collective, portée par des individus conscients et volontaires, qui « font société » dans l'espace civil. Car si l'on ne naît pas parent – c'est l'enfant qui fait le parent, rappelle la sagesse ! –, on le devient, dans un contexte de plus en plus difficile. Les centres sociaux et leurs partenaires associatifs s'efforcent d'inventer ou d'aménager des lieux au sein desquels les parents peuvent échanger entre eux, confronter leurs pratiques et construire leur propre démarche en découvrant la diversité de celles des autres. Cela suppose certes une approche libre et sans contrôle, mais structurée par des repères coproduits par les acteurs, condition d'une prévention dynamique, c'est-à-dire « pro-active », travaillant le terrain du développement.

## **Lignes de force de l'action**

---

Les centres sociaux portent précisément dans leur histoire la marque de cette préoccupation quand ils se réfèrent à une conception du lien social comme une œuvre, un projet collectifs, une cité à construire, avec la libre participation d'habitants de conditions sociales et culturelles diverses ; au lieu de considérer le communautaire (dont la famille, le voisinage...) comme des « groupes naturels » – un donné qu'il importerait de préserver et de restaurer<sup>9</sup>.

Les actions conduites et leurs référentiels – idéologiques, méthodologiques et pratiques – attestent en effet qu'il y a deux séries d'interactions :

- d'une part, celles qui concernent la fonction de parent à l'intérieur des familles, du foyer – les « relations internes » –, et celles qui visent les parents comme des habitants dans l'espace social, public, citoyen – les « relations extérieures » – ; des intervenants vers les parents – des parents sur eux-mêmes et entre eux ;
- d'autre part, selon le type d'intervention, les actions conduites par les parents eux-mêmes, et celles menées par les intervenants (bénévoles, professionnels, experts, institutions...).

Ces modes d'interactions se combinent entre eux de manière plus ou moins complexe, et l'on voit bien que pour un espace d'intervention d'action sociale volontaire, non réglementaire, entre ces diverses initiatives, la posture essentielle est celle de la « médiation ». Non pas la médiation au sens spécialisé et juridique, ou très rarement, mais cette manière d'agir en mettant en relation, en facilitant la connaissance et visant la reconnaissance entre des acteurs qui parfois ignorent mutuellement leurs compétences mutuelles, ou ne les reconnaissent pas...

L'engagement renforcé du réseau des centres sociaux, depuis 1998-2000, sur les actions liées à la fonction parentale (la « parentalité »<sup>10</sup>), c'est d'abord « un travail sur nous », un questionnement pour agir avec cohérence entre les pratiques mises en œuvre et les convictions affirmées. Ce n'est que d'un travail de la société sur elle-même – travail critique et prospectif sans complaisance ni masochisme, à partir de et avec ses acteurs –, que peut procéder l'attitude de coéducation.

À l'inverse apparaît insupportable ce jeu de la « patate chaude » qui consiste à s'exonérer de sa propre responsabilité et à imputer celle « des autres ». Alors qu'il n'y a guère, on écartait si facilement ceux-ci du champ éducatif

9/ Hypothèse proposée par Jacques Eloy, in DESSERTINE D., DURAND R., ELOY J., GARDET M., MAREC Y., TETARD F., **Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?**, Septentrion, Lille, Presses universitaires, 2004.

10/ MARTIN C., **La parentalité en questions, perspectives sociologiques. Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille**, 2003 : « La notion de parentalité, bien que largement utilisée par les femmes et les hommes politiques, les médias et les experts, demeure relativement indéfinie... »

des institutions éducatives et sociales..., l'appel en force à la responsabilité parentale depuis quelques années a été souvent un « Au secours, les parents ! » qui est devenu « Que font les parents ? », jusqu'à ce que le recours à la culpabilisation pénalisation sanctionne : « Les parents sont responsables » ! CQFD !

Pour nous, « la participation des parents, leur cheminement, ne peut se réaliser que dans des espaces auxquels ils adhèrent librement, sécurisants parce qu'exempts de toute visée de contrôle social. Détourner le mot prévention pour le faire glisser dans le registre du dépistage, c'est renoncer à tous ces lieux qui, dans les quartiers, dans les villages réalisent au quotidien un travail de lien, où les parents apprennent chaque jour la parentalité. Car les parents, ciblés par ces textes, déjà méfiants par rapport aux institutions, se replieront encore un peu plus sur eux-mêmes<sup>11</sup>. »

La FCSF, après une deuxième étude-action orientée sur les conditions de la coproduction éducative avec les partenaires<sup>12</sup>, crée en 2004 une mission nationale, Prospectives éducatives, portée par des appuis territoriaux ; elle accompagne le réseau des centres sociaux et l'incite à renforcer la qualification des équipes bénévoles et professionnelles, à partir de quelques axes prioritaires.

Partant du choix du soutien au parcours de développement des personnes tout au long de la vie, comment proposer des actions et activités qui favorisent le « vivre les uns avec les autres » pour être capable – malgré la vitesse des changements de mentalités (nouveaux modèles du travail, de la vie et des mœurs, des mobilités et de la communication...) de laisser les traces (des référentiels) pertinentes pour que quelque chose soit effectivement « transmis » ?

Pour ce faire, il convient de prendre en compte quelques-unes des évolutions majeures, telles qu'elles sont perçues dans les contextes où interviennent les centres sociaux :

- au niveau du couple : des phénomènes comme l'enfant né d'union libre, le report de l'âge de la première maternité (28 ou 29 ans en France et en Europe), le « démariage », la gestion parentale des séparations – quand le couple parental doit perdurer au couple conjugal et organiser l'éducation des enfants, la recomposition des familles, le retour de certaines valeurs de « *cocooning* » ;
- au niveau des modèles de cellules familiales : du type « nucléaire » de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle... vers les familles recomposées... ou monoparentales... avec de très fortes différences selon les milieux sociaux, culturels, les traditions d'origine, les vitesses d'acculturation, les résistances religieuses ; la crise des solidarités générationnelles<sup>13</sup> du modèle « vertueux » des Trente Glorieuses fondé sur l'articulation positive travail/emploi – État-Providence de répartition – retour vers les retraités et solidarité de ceux-ci vers les jeunes générations *via* la « génération pivot » ;
- au niveau juridique : du « chef de famille », *pater familias*, du xix<sup>e</sup> siècle ... à la loi sur l'autorité parentale du 21 février 2002 : déclin « juridique » de la place du « père », du patrimoine, de l'autorité, rééquilibrée dans la « parité », avec le changement de paradigme des représentations du modèle de l'autorité.

On doit prendre conscience, à cet égard, des constantes et des variables qui, à chaque génération, « construisent » le référentiel de l'exercice de la fonction parentale. Il faut faire la part des codes culturels, systèmes de référence, valeurs qui sont modifiées au cours de la période d'initiation au « métier de parent », mettant en cause les acquis, et la part de ce qui reste acquis comme valeurs héritées de la génération précédente et comme valeurs formées pendant l'apprentissage ; mesurer enfin combien ces mutations

11/ Déclaration de l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels), 7 janvier 2006, soutenue par la FCSF, à propos de la création du « contrat de responsabilité parentale » (Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances).

12/ *Coopération partenariale et projet éducatif. Pistes pour une évolution du travail collectif avec les centres sociaux dans le cadre de la politique de la ville.* Étude-action réalisée avec l'expertise de Florence Ovaere, consultante, et le concours de la DIV, FCSF, 2004.

13/ PREEL B., *Le choc des générations.* La Découverte, 2000. Cf. GONOD P. F., « Les effets de générations », in *Futuribles* n° 261, février 2001, sur l'ouvrage cité.

sont encore plus brutales et perturbatrices pour des parents immigrés de plus ou moins longue date, héritiers d'autres modèles familiaux et éducatifs qu'ils vivent encore en conflit avec les formes dominantes du pays d'accueil. L'ethnopsychiatrie peut ici tempérer certaines injonctions simplistes estimant évident que les nouveaux arrivants n'ont qu'à se conformer aux usages établis !

Citons enfin les engagements des centres sociaux dans divers programmes d'accompagnement du vieillissement des personnes dans une démarche de développement social local participatif : le double impact sur les relations avec les parents, dite « la génération pivot », avec, d'une part, le soutien et la charge des parents envers leurs propres parents, d'autre part, réciproquement, les ressources – matérielles et immatérielles – qu'apportent les grands-parents à la génération des petits-enfants, soit directement, soit indirectement en appui aux parents. L'accent porte sur les conséquences de l'exercice des solidarités entre les générations sur un territoire de vie – vivre ensemble entre les âges, développer des solidarités inter-générationnelles – agir les uns avec les autres – les uns pour les autres... en soutenant leur capacité d'initiatives.

## Se qualifier pour agir avec les parents

---

Faire face à ces exigences suppose donc que l'élaboration des réponses soit intégrée dans les actions et activités développées au service de la parentalité, dans les contenus mais, surtout, dans les modalités de l'agir – c'est-à-dire conduites *avec* les parents. Autrement, répondre à la question : « Parents soutenus et /ou parents partenaires ?<sup>14</sup> »

Cela concerne principalement la qualification des « référents familles » dans les centres sociaux, conduite par des démarches de formation qui pourraient être communes à l'équipe du centre social pour s'accorder sur le sens, les termes et les enjeux. Il s'agit d'une fonction<sup>15</sup> « fil rouge » – et non pas d'un métier – confiée à un(e) professionnel(le) qui doit veiller, en liaison avec le pilotage général du centre social, à décloisonner et à articuler de manière pertinente les acteurs des interventions familles – les bénéficiaires comme les intervenants – dans une logique de « coéducation », favorisant les ressources des diverses générations au service de la famille.

Parmi les objectifs de progrès affectés à cette démarche, il s'agit de clarifier la fonction et ses objets, d'identifier les modes opératoires spécifiques à l'exercice de cette fonction :

- d'une part, les savoir-faire requis (pratique de la démarche par projet, du diagnostic éducatif et social, analyse du contexte et des pratiques, maîtrise des outils d'animation des réunions collectives avec les familles et les parents, de la démarche participative, des systèmes d'acteurs institutionnels...);
- d'autre part, les savoir-être : qualité de l'accueil – écoute –, relations, connaissance de ses propres limites, notamment vis-à-vis des activités qui requièrent compétences et professionnalités spécifiques (les « groupes de parole », par exemple).

– de même, le développement des REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) dans lesquels depuis 1999 les centres sociaux et leurs fédérations sont fortement engagés<sup>16</sup>, et dont le devenir ne doit pas être remis en cause pour des raisons financières au moment où l'on accorde cette importance à la fonction parentale ;

– c'est avec les enfants et les jeunes qu'est conduit un travail sur les « perceptions » et « représentations » d'une génération sur une autre ; il s'agit de lutter contre la domination d'un « marketing du jeunisme », contre les « paniques morales »<sup>17</sup> des générations plus âgées vis-à-vis de la « décadence » ressentie sur l'image des « jeunes » – aussi caricaturale et globalisante pour les jeunes que l'image des « vieux » !

14/ *Coopération partenariale et projet éducatif*, op. cit.

15/ *Fonction soutenue et financée par la CNAF et les CAF dans le cadre d'une prestation de service « animation collective familles » pour les centres sociaux agréés.*

16/ *Les centres sociaux accueillent dans leurs locaux un quart des quelque 5 700 actions recensées soutenues par les REAAP en 2005 (source : Délégation interministérielle à la Famille).*

17/ *Expression proposée par Laurent Mucchielli, traduisant Goode E., BEN-YEHUDA N., Moral panics. The social construction of deviance, Cambridge & Oxford, Blackwell, 1994.*

Pour une lecture plus fine, on peut se reporter à l'étude-action<sup>18</sup> qui a construit une typologie d'actions menées par les centres sociaux du panel étudié, selon une grille comprenant sept types :

1. accompagnement scolaire,
2. implication des parents dans les relations avec l'école,
3. travail sur les relations et la transmission intergénérationnelles,
4. soutien à des initiatives parentales à visée éducative,
5. actions qui visent l'appui à la parentalité,
6. propositions socio-éducatives associant les parents,
7. organisation ou l'accompagnement de temps familiaux...

... auxquels deux types de questions plus transversales ont été ajoutées par l'équipe de recherche :

1. la construction de l'objet éducatif commun (ou définition d'un « projet éducatif local »),
2. le système d'organisation du centre en lien avec le projet.

### En guise de conclusion...

---

L'essentiel de notre démarche – et ce peut être une piste pour des préconisations – vise à renforcer le développement des personnes et des groupes à partir d'un réengagement des acteurs de la société civile. Pour les centres sociaux, cet investissement se produit dans l'espace de la vie sociale locale, lieu de construction de la réponse aux questions sociales ; même si, bien entendu, il ne s'agit pas d'ignorer le « global », les enjeux à long terme ni les contextes que proposent les politiques publiques généralistes ou spécialisées. Vivant un moment où les mutations lourdes de l'État-Providence modifient profondément les modalités de la répartition et de la redistribution des ressources – économiques, culturelles, territoriales... en termes d'accès au capital social comme à la mobilité sociale... –, il s'agit de mobiliser ces acteurs et intervenants sur des projets concernant l'aménagement de leurs conditions de vie à leur échelle.

Conscients des excès de la logique d'intervention par « cibles », avec les cloisonnements qui fragmentent les générations en replis identitaires, les centres sociaux peuvent témoigner de l'intérêt de ce mode d'approche et des potentialités – des « capacités », pour évoquer Amartya Sen – que recèle l'effort d'une société travaillant entre générations au service du développement de la parentalité et mobilisant ses forces pour soutenir les trajectoires de ses membres vers une meilleure socialisation.

# Construire une nouvelle culture professionnelle

*Florence Ovaere*

Ce document procède et témoigne d'une démarche de recherche-action, d'expérimentation et de formation collective au soutien à la fonction parentale initiée fin 1998 et toujours en cours par la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), qui compte plus de 1 000 centres sociaux adhérents.

## **Les étapes d'une démarche**

---

La recherche-action que nous avons réalisée en 1998-1999 à l'échelle de l'ensemble du réseau national des centres sociaux adhérents à la FCSF avait un double objectif : capitaliser les expériences, les savoir-faire et les questionnements en matière de travail avec les parents ; initier dans le même temps un mouvement de transformation des pratiques.

Cofinancée par la CNAF et la FCSF, cette démarche s'est fondée sur un travail de recherche sur site que nous avons mené à trois sociologues, en équipe pour cette occasion : Lucie Mélas, Anne Sauvayre et moi-même. Nous avons travaillé avec dix « sites-actions », auprès de neuf centres sociaux répartis sur tout le territoire français, constituant un échantillon significatif (des centres municipaux et des centres associatifs, des centres en ville, à la campagne et dans des cités, des petites structures et des plus grandes).

La dimension participative a été importante car un groupe d'appui constitué de professionnels et d'administrateurs de centres sociaux a été le partenaire permanent des chercheuses.

La recherche-action a duré quatorze mois, avec deux phases de travail sur chaque site et des restitutions-débats systématiques. Le groupe d'appui, pour sa part, a été réuni cinq fois. Des monographies ont été rédigées ainsi qu'un rapport intermédiaire (juin 1999) présenté à l'Assemblée générale des centres sociaux, et divers comptes-rendus et articles.

Enfin, un séminaire de travail en novembre 1999 a réuni 80 participants issus de l'ensemble du réseau national. Répartis en trois ateliers, ces professionnels et bénévoles de centres sociaux ont permis d'élargir le panel et nous ont aidées à consolider et à compléter notre analyse. Un rapport final a été remis à la FCSF en janvier 2000 intitulé *Les centres sociaux, l'action sociale et le soutien à la fonction parentale : entre renouveau et héritage*.

Une seconde étude cofinancée par la DIV et la FCSF a été réalisée les années suivantes, sur le thème de la coéducation et des partenariats éducatifs locaux. Une dizaine de professionnels de centres sociaux sont devenus, en plus de leur fonction, des chargés d'étude ; régulièrement réunis en groupe d'étude pendant un an, ils ont produit des monographies, ainsi qu'une réflexion collective.

Ces travaux ont été formalisés en un rapport d'étude remis à la DIV en 2004, intitulé *Coopération partenariale et projet éducatif. Pistes pour une évolution du travail collectif avec les centres sociaux dans le cadre de la politique de la ville*.

Un groupe de travail a été mis en place par la FCSF pour poursuivre la capitalisation d'action et la réflexion dans le domaine éducatif, puis une lettre du réseau intitulée *Prospectives éducatives* a diffusé des dossiers de 2004 à 2006.

De mon côté, j'ai été sollicitée très régulièrement de 2000 à aujourd'hui par des organismes de formation, des associations et des fédérations départementales en Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Rhône-Alpes, dans l'Ain, la Savoie et le Maine-et-Loire, pour réaliser des diagnostics et/ou des formations-actions locales sur le thème du soutien à la fonction parentale et de la coéducation.

Enfin, nous venons d'actualiser la recherche-action en vue de cette publication : un groupe de travail interne au réseau des centres sociaux a été constitué, il a relayé un questionnaire d'actualisation que vingt responsables de centres sociaux et de fédérations ont rempli de manière détaillée. Jean-Maxime Lévy, chargé d'étude, a contribué au traitement et à l'analyse de ce questionnaire.

## **Les objectifs d'une publication**

---

Il nous a semblé important, compte tenu de l'actualité du thème et des priorités de la Fédération, de donner à lire à la fois aux adhérents des centres sociaux, mais aussi à un public plus large des éléments de ce travail d'interrogation, de la réflexion collective qui l'a accompagné et de ses prolongements prospectifs.

Dans une première partie de ce volume, nous proposons une tentative de clarification des notions et des enjeux plus complète que ne le faisait le rapport de janvier 2000. En effet, le premier constat effectué lors de la recherche-action concernait le flou de la notion nouvelle de fonction parentale (on parlait alors moins de « parentalité », vocable qui prend le pas actuellement) et les difficultés et hésitations des professionnels à se situer par rapport à cette notion et à développer leur action dans cette direction. Pourquoi soutenir la fonction parentale? Pourquoi parler de fonction parentale, de parents, plutôt que d'habitants? Nous proposons donc aujourd'hui un éclairage sur les notions ainsi que sur les contextes et objectifs du soutien à la fonction parentale.

Une deuxième partie reprend le corps du rapport de la recherche-action remis à la FCSF en janvier 2000 et très légèrement synthétisé ici. Elle résulte du travail de recherche effectué en 1998-1999 avec les membres du groupe d'appui du réseau des centres sociaux.

Une dernière partie, « Le soutien à la fonction parentale cinq ans après », présente les développements de cette question ultérieurs à cette recherche-action, dégagés à partir d'une étude-action sur la coéducation, des formations-actions réalisées sur ce thème, et de l'actualisation effectuée à l'automne 2006.

Ce volume a pour ambition d'être un outil au service de tous ceux qui sont investis dans l'action autour de la parentalité, aujourd'hui affichée comme une priorité de l'action publique.

|   |
|---|
| Florence Ovaere<br>12, rue Ravel, 78470 Saint-Rémy-les-Chevreuse<br>Tél. : 09 72 30 34 32 / 06 64 39 77 87<br>f.ovaere@reseausocial.net |
|---|



# Parentalité : questions autour d'une notion récente

## Définitions

Le terme de parentalité, néologisme non défini à ce jour dans les dictionnaires généralistes et n'existant pas juridiquement, comme le fait remarquer Claire Neirinck dans l'ouvrage collectif *De la parenté à la parentalité*<sup>19</sup>, est utilisé couramment par les sociologues depuis la fin des années 1990, et depuis les années 2000 par les travailleurs sociaux.

Pas d'unicité, plusieurs approches et plusieurs dimensions apparaissent dans les définitions, pour l'instant toutes parcellaires, que propose la littérature spécialisée.

### ■ L'état de parent, le fait de devenir parent et d'assumer cet état

Le concept semble être issu de la psychologie, avec le processus de « parentification » décrit dans les années 1950 par Benedek (*parenthood*, en 1959) et Racamier (1961). La parentalité est alors définie comme « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à trois niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique. C'est un parcours maturatif »<sup>20</sup>. L'approche actuelle de la parentalité en psychologie se situe dans la même lignée avec l'ouvrage de Gérard Poussin *La fonction parentale*<sup>21</sup>.

Cette définition qui privilégie les besoins de l'enfant ne prend pas en compte le contexte social.

### ■ La fonction assumée par les parents et éventuellement d'autres adultes

Le concept apparaît ensuite dans le champ social, qui va privilégier quant à lui la dimension sociale et juridique.

*Le Dictionnaire critique de l'action sociale* propose en 1995 cette définition : « La parentalité apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large la fonction "d'être parent" en y incluant à la fois les responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telle que la socioculture les impose, et des responsabilités éducatives<sup>22</sup>. »

Le sociologue Gérard Neyrand<sup>23</sup> s'intéresse à la composante sociojuridique de la parenté, c'est-à-dire « l'enregistrement social par le juridique de la parenté et ses effets sur la parentalité ». Le père est institué dans un « processus de reconnaissance conjointe par lui-même et le représentant de la société (le maire ou le juge) ». Il considère cette parentalisation sociale, formalisée par le droit, comme préalable à toute parentalisation psychologique. Ce qui signifie « que l'on est désigné comme parents, institués comme tel, au-delà de la paternité (jusqu'alors probable) et même de la maternité (jusque-là certaine) biologique ». Il s'agit d'un processus d'affiliation entériné par le droit. Les pratiques familiales de soin, d'éducation, de socialisation découlent de ce positionnement.

19/ BRUEL A., FAGET J., JACQUES L., JOECKER M., NEIRINCK C., POUSSIN G., *De la parenté à la parentalité*, Toulouse, Érès, 2001.

20/ LAMOUR M., BARRACO M., *Souffrances autour du berceau*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1998.

21/ POUSSIN G., *La fonction parentale*, Paris, Dunod, 2004.

22/ BARREYRE J.-Y., BOUQUET B., *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard, 2006.

23/ NEYRAND G., « Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité », in LE GALL D. et BETTAHAR Y., *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001.

Le Conseil de l'Europe, dans une recommandation adoptée en décembre 2006 en matière de soutien à la fonction parentale, propose un nouveau terme, celui de « parentalité positive », et recommande de distinguer ainsi :

- le terme « parents », qui désigne les personnes titulaires de l'autorité ou de la responsabilité parentale ;
- le terme « parentalité », qui comprend l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. La parentalité est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant ;
- la « parentalité positive » se réfère à un comportement parental fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant qui vise à l'élever et à le responsabiliser, qui est non-violent et lui fournit reconnaissance et assistance, en établissant un ensemble de repères favorisant son plein développement<sup>24</sup>.

### ■ Un exercice, une pratique quotidienne et concrète auprès de l'enfant

L'état de parent et la fonction parentale se réunissent dans l'exercice quotidien, ou la pratique concrète de la parentalité. Didier Houzel, psychanalyste, distingue en 1999 trois axes dans la parentalité<sup>25</sup> :

- **l'axe de l'exercice de la parentalité** (cf. la dimension juridique liée à l'autorité parentale) : « Ce sont les droits et devoirs dont est dépositaire tout parent à la naissance d'un enfant et qui l'investissent d'une obligation de choix, de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant. Les dysfonctionnements interviennent soit par excès (rigidité dans des exigences qui sont disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant), soit par défaut (difficultés à assumer l'autorité, incitations à des comportements asociaux, discontinuité des liens). Cet axe est aussi tout ce qui structure dans une société donnée, au niveau symbolique, les places parentales et les implique dans une filiation et une généalogie. »
- **l'axe de l'expérience de la parentalité** (cf. celui des psychologues) : « C'est l'axe du ressenti, de l'éprouvé, du vécu, de toute la dimension psychique subjective, le fait de se sentir ou non parent de cet enfant-là. Cet axe implique donc l'affectif et l'imaginaire, rend compte des décalages pouvant exister entre le bébé imaginaire et le bébé réel. Là aussi des excès peuvent se manifester soit en trop (fusion, emprise, confusion intergénérationnelle...), soit en moins (rejet, déception, sentiment d'être persécuté, maltraitance...). »
- **l'axe de la pratique de la parentalité** (que nous nommons aussi « exercice quotidien de la parentalité »). Il comprend les actes concrets de la vie quotidienne, autrement dit la mise en œuvre des soins parentaux et des interactions : tâches d'ordre domestique (repas, entretien du linge...), technique (réparations courantes, aménagement des lieux...), de garde (surveillance, présence auprès de l'enfant...), de soins (nourrir, laver, soigner, consoler...), d'éducation et de socialisation (acquisition des comportements sociaux, stimulation dans les apprentissages...).

Les sociologues n'ont pas conceptualisé la parentalité, qui se situe pour eux entre la famille, la parenté, l'enfant et l'éducation.

Cette pratique s'est complexifiée lors de ces dernières décennies du fait d'un double mouvement :

- les évolutions et la diversification de la famille contemporaine : famille recomposée, famille monoparentale, beau-parentalité, homoparentalité, procréation médicalement assistée, évolution juridique et nouveaux droits, etc. ;

<sup>24/</sup> Cf. annexe ; **Recommandation Rec(2006)19 du Comité des ministres aux États membres relative aux politiques visant à soutenir une « parentalité positive »**, adoptée par le Comité des ministres, le 13 décembre 2006.

<sup>25/</sup> HOUZEL D., **Les enjeux de la parentalité**, ministère de l'Emploi et de la Solidarité/Erès, 1999.

– la « crise de l'éducation » concernant les valeurs et connaissances à transmettre, ainsi que les rôles des différents acteurs de l'éducation (notamment la place respective des professionnels et des parents dans l'éducation des enfants).

L'ensemble de nos pratiques, en tant que parents, futurs parents, professionnels de la petite enfance ou de l'éducation, sont interrogées. C'est sans doute pourquoi de nouveaux mots se sont avérés utiles et ont été inventés pour permettre de désigner et préciser ce qui – jadis stable et évident – évolue rapidement, se cherche, se redéfinit aujourd'hui.

## ■ Une composante des politiques familiales

Le terme de parentalité, dans le vocabulaire institutionnel de l'action sociale, désigne aussi la nouvelle politique publique de soutien à la fonction parentale.

Les sociologues se sont bien sûr intéressés aux politiques familiales et à la manière dont la famille hier et la parentalité aujourd'hui sont mises en avant pour promouvoir et/ou justifier ces politiques. Jacques Donzelot avec sa *Police des familles*<sup>26</sup> et Jacques Commaille<sup>27</sup> sont deux piliers de cette réflexion, éclairée récemment par les travaux de Laurent Mucchielli<sup>28</sup>, qui invalide, à partir d'études de cas, l'hypothèse du lien entre séparation des parents et délinquance des enfants.

Avec la mise en place de la politique de soutien à la fonction parentale, que nous allons présenter ci-après, les initiatives se multiplient, qui font exister la parentalité en tant que nouvel objet de l'action publique et de l'action collective, ce que Jacques Faget nomme la « fabrique sociale de la parentalité »<sup>29</sup>.

## ■ Concepts associés

Être parent pouvant adopter désormais de multiples formes, il devient nécessaire de trouver un terme pour chaque situation parentale vécue avec un dénominateur commun : d'où le terme de parentalité.

Le terme de « monoparentalité » fait référence aux situations vécues par de nombreuses femmes (ou hommes) seul(e)s élevant leurs enfants.

Les termes de « maternalité » et « paternalité » sont de même entrés dans le langage courant, tandis que le terme de « pluriparentalité » décrit les situations où plus de deux personnes assument une partie de la fonction parentale (familles recomposées, situations dans lesquelles l'enfant adopté retrouve ses parents biologiques, couples homosexuels partageant la parentalité avec d'autres adultes... et aussi modèles familiaux importés, dans lesquels les frères ou sœurs d'un parent, ou bien un grand-parent, assument une partie de la fonction parentale).

## « Parentalité » : une mode répondant à plusieurs besoins sociétaux

Pourquoi rassembler tant d'aspects sous la même notion, au risque d'en faire un mot-valise tellement multiforme qu'il risque de perdre tout sens, à l'instar de l'usage du terme « citoyeneté » ces dernières années ? Que dit-il du rapport entre une société, ses débats et ses politiques publiques ?

## ■ Dire les évolutions de la famille et la complexification de l'éducation des enfants

La famille européenne classique dite « nucléaire » a subi lors de ces dernières décennies des transformations importantes qui ont fait éclater le modèle familial jadis dominant au profit d'une diversification importante :

26/ DONZELOT J., *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

27/ COMMAILLE J., MARTIN C., *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998.

28/ MUCCHIELLI L., *Familles et délinquance. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones. Rapport pour la CNAF*, Paris, CESDIP, 2000.

29/ FAGET J., *La fabrique sociale de la parentalité*, Toulouse, Érès, 2001.

forme classique, cimentée ou non par le mariage, séquences de monoparentalité choisie ou subie, recompositions plus ou moins durables cohabitent... Les familles sont désormais biparentales, monoparentales recomposées et/ou éventuellement pluriparentales... À ces nouvelles configurations s'ajoutent les modèles familiaux importés : familles très nombreuses, élargies et dotées de systèmes très divers de parenté et d'exercice de la fonction parentale. Il existe dorénavant un pluralisme des modèles familiaux. C'est la fin du modèle unique européen (famille cellulaire 2 parents – 2 enfants). Une redéfinition de la notion de famille s'impose.

En 1998, Irène Théry, juriste et sociologue, spécialiste de la famille et de la vie privée, publie un rapport commandité par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sur les évolutions de la famille en France<sup>30</sup>. Cette étude rappelle les différents phénomènes sociodémographiques qui ont transformé la famille : baisse du taux de nuptialité, baisse du taux de fécondité, augmentation des couples non mariés (10 % des couples), augmentation des naissances naturelles (de 11 à 35 %), augmentation des séparations (celle des divorces de 22 à 33 %), allongement de l'espérance de vie.

Elle met aussi l'accent sur l'individualisation, c'est-à-dire le passage d'une société basée sur le groupe à une société dont la cellule de base est l'individu. Dans ce contexte, la famille perd de son importance au nom de la montée des choix individuels. Le poids de la norme diminue ; l'État est donc amené à légaliser les nouvelles formes de vie commune, et à légiférer dans ce domaine.

Comme l'écrivait déjà Émile Durkheim dans son *Introduction à la sociologie de la famille* (1888), « la famille d'aujourd'hui n'est ni plus ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre, parce que les milieux où elle vit sont plus complexes ; voilà tout ».

## ■ Désigner le parent, au-delà de la mère et des parents biologiques

La notion de parentalité s'invente en même temps que l'autorité parentale conjointe. Elle consacre une relativisation de la centralité du rôle de la mère au profit d'une attention accrue aux droits des pères, en rapport avec la place qu'ils prennent dans la gestion du quotidien de l'enfant.

Par ailleurs, la parentalité n'est pas synonyme de parenté. Elle s'étend au-delà des seuls parents biologiques et place l'expérience comme l'exercice du rôle de parent au-dessus du lien du sang. Elle concerne de fait les personnes qui assument la fonction parentale au quotidien, autrement dit tout représentant légal de l'enfant, mais aussi les adultes qui partagent le quotidien de l'enfant sans en être ni le responsable légal ni le parent biologique.

Le nouveau vocable prend aussi en compte de nouvelles pratiques :

- la fonction parentale assumée par des couples homosexuels, dont l'un des membres au moins n'est pas un parent biologique,
- la fécondation *in vitro*,
- l'adoption,
- le rôle des beaux-parents dans les familles recomposées, lorsqu'ils assument tout ou partie de la fonction parentale auprès de l'enfant,
- les familles d'accueil.

Irène Théry propose trois composantes pour l'identification des parents : la composante biologique, la composante domestique et la composante généalogique. Les trois sont associées dans les configurations familiales les plus simples, et dissociées dans d'autres. Elle affirme<sup>31</sup> qu'un défi culturel du XXI<sup>e</sup> siècle sera d'« inventer la pluriparentalité » préservant le parent

30/ THÉRY I., *Couple, filiation et parenté. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris, Odile Jacob / La Documentation française, 1998.

31/ THÉRY I., « Identifier le parent », in « Les figures de la parenté », *Information sociales*, n° 46, 1995.

généalogique tout en donnant des droits, des devoirs et des interdits aux autres parents. Du côté des anthropologues, c'est surtout l'inscription de l'enfant dans une famille que désigne le terme de parentalité. Anne Cadoret<sup>32</sup> parle de « parentalité élective » à propos des relations entre certaines familles d'accueil et des enfants placés. Le développement de la pratique du parrainage de proximité pourrait aussi entrer dans cette perspective, ainsi que les relations entre enfants et beaux-parents qui peuvent éventuellement perdurer par choix dans les cas de ruptures conjugales successives.

Ce serait donc pour désigner le dénominateur commun à ces situations très diverses et pour prendre en compte notamment les situations de partage de la fonction parentale que le terme aurait été inventé, si l'on en croit Catherine Sellenet, psychosociologue, pour qui « c'est pour nommer le moins maladroitement possible que sont inventés de nouveaux mots...<sup>33</sup> ».

Une question se pose alors : comment préserver la continuité éducative nécessaire pour amener l'enfant à la maturité si plusieurs adultes successifs ou en concurrence se partagent la fonction parentale ?

## ■ Reconnaître le métier de parent

Claude Martin dans son rapport *La parentalité en questions, perspectives sociologiques*<sup>34</sup> précise que l'usage du terme « parentalité » procède du besoin de consacrer une compétence parentale. Et cela, alors même que sont décrits et explicités par les mêmes acteurs – observateurs et travailleurs sociaux – la difficulté actuelle de l'exercice du rôle de parent, les connaissances et le savoir-faire nécessaires qui ne se résument pas à un ensemble de techniques.

L'exercice de ce rôle est alors volontiers présenté comme un « métier ». Être parent et l'assumer à travers les âges de l'enfant s'apparenterait aujourd'hui à un métier, avec la nécessaire réflexion permanente, précision d'objectifs, les choix stratégiques, décisions et passages à l'action...

Les parents d'aujourd'hui sont tous plus ou moins en questionnement par rapport aux profondes évolutions sociétales et au passage d'une éducation traditionnelle (avec un modèle éducatif dominant) à de nouveaux modèles modernes et postmodernes en matière d'éducation (avec diversité et cohabitation de modèles).

Certains s'avèrent mis en difficulté dans leur vie quotidienne : violences urbaines<sup>35</sup> et *minima* sociaux ou « travail en bouillie »<sup>36</sup> ne leur permettent ni de dépasser le seuil de précarité, ni d'être raisonnablement présents auprès de leurs enfants. Ils peuvent se sentir « dépassés », voire « démissionnés » ou « licenciés » du projet éducatif sociétal, s'il en est un, par le croisement de leurs difficultés matérielles et de la disqualification sociale qu'ils ont subies et intériorisées, jusqu'à ne plus se penser aptes à exercer leur rôle parental – à moins qu'ils ne le préservent avec une forme de résistance qui consiste à éviter toute structure éducative ou sociale non obligatoire et potentiellement stigmatisante pour eux.

Une grande inégalité existe aussi entre les parents concernant les capacités de recomposition familiale et de maintien des liens parents-enfants en cas de séparation du couple : les moments de difficulté et/ou de rupture familiale sont en pratique beaucoup plus difficiles à gérer et à dépasser dans les familles les plus pauvres.

32/ CADORET A., *Parenté plurielle. Anthropologie du placement familial*, Paris, L'Harmattan, 1995.

33/ SELLENET C., *La parentalité en questions. Problématiques et pratiques professionnelles*, VOSSIER B. (dir.), Paris, ESF éditeur, 2002.

34/ MARTIN C., *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques. Rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille*, avril 2003.

35/ BACHMANN C., LE GUENNEC N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 1996 (Poche, 2002).

36/ La notion de « travail en bouillie », faisant allusion au « travail en miettes » du taylorisme, désigne la fragmentation et l'accumulation de temps de travail différents en vingt-quatre heures, pour parvenir à tirer un revenu souvent inférieur à un SMIC temps plein.

Le père Wresinski a pu dire quant à lui à quel point les parents du quart monde sont démunis mais tiennent à leurs enfants : « Les siens, ses enfants, son épouse ou sa compagne [...] constituent sa plus grande richesse pour l'homme qui vit dans la misère, [...] le seul refuge et son ultime aire de liberté... son dernier rempart, sa dernière défense contre l'adversité, l'humiliation et l'exclusion, contre la destruction de soi [...] sa dernière cellule, comme irréductibles. » Il témoigne aussi que certains parents « n'ont pas reçu en héritage tout ce dont une famille a besoin pour élever ses enfants... une famille qui ne peut pas jouir de tous ses droits [...] et qui vit dans la terreur qu'on lui arrache ses enfants, lui arrachant ainsi le seul lien qui lui reste avec la société »<sup>37</sup>.

Car la notion de parentalité suppose aussi que cela ne va plus de soi, qu'il existe un ensemble de compétences parentales effectives pour mériter la compétence formelle liée au statut de parent, dont on peut en cas de faille grave et avérée être déchu, au profit d'autres personnes plus « compétentes » bien que n'étant pas le parent biologique.

### ■ Questionner la place des parents dans l'éducation

Adopter le point de vue sociojuridique avec la notion de « parentalisation sociale » abordée en première partie de ce chapitre permet de situer la parentalité au regard des notions d'autorité et de responsabilité parentale, prenant en compte le contexte social et les normes juridiques (droits et devoirs). Ce point de vue prend le contre-pied de l'idée d'une parentalité « naturelle », résultant d'un savoir-faire et d'un savoir-être innés. Le parent n'apparaît pas alors comme « naturellement » le premier responsable et le premier concerné par le travail pédagogique et la socialisation de ses enfants, il est plutôt délégué par l'État pour élever et éduquer des enfants, futurs citoyens. Pour Claude Martin notamment, la logique d'intervention de l'État en matière de protection et d'éducation confirme sa prééminence sur les parents. Elle a consisté à protéger les enfants, d'abord d'eux-mêmes, mais aussi des parents à qui il peut retirer l'autorité s'ils mettent l'enfant en danger. Le parent n'en est qu'un acteur, ni le premier, ni *a priori* primordial.

« D'emblée l'enfant est confronté au social, ne serait-ce qu'en naissant dans une clinique ou un hôpital, il est médicalisé, pris en charge, socialisé par un système croisé d'institutions [...] qui définissent la place de la famille plus qu'elles ne sont définies par elles [...].<sup>38</sup> »

Pour autant, nous pensons que le parent conserve une capacité de construire des stratégies pour concilier son projet familial avec le projet social. Le champ des responsabilités parentales est un processus de construction complexe qui met en jeu à la fois l'héritage social et culturel, sa négociation dans le couple et un ensemble de contraintes avec lesquelles les parents ne cessent de jouer pour fixer le niveau de leur responsabilité avec leurs partenaires. La parentalité est donc une réalité et une pratique individuelle qui prend un sens particulier selon l'histoire individuelle et celle des groupes sociaux, tout en s'effectuant dans un espace social et politique porteur d'injonctions et de prescriptions, plus ou moins précises et explicites, notamment au travers de la loi, mais aussi des institutions de l'enfance et de l'éducation.

<sup>37/</sup> Le père Wresinski, interviewé dans « Famille : le projet familial et le temps », in COLLECTIF, *Le croisement des savoirs, quand le quart monde et l'université pensent ensemble*, Paris, Éditions Quart Monde/Éditions de l'Atelier, coll. « Des livres contre la misère », 1999.

<sup>38/</sup> MARTIN C., *op. cit.*

### ■ La parentalité comme « discours d'ordre public »

On en appelle aux « compétences parentales », aussi et peut-être surtout, parce que l'on ne sait plus comment contenir une partie de la jeunesse adolescente auteur d'actes d'incivilité et de moments de révolte donnant lieu à des violences urbaines. Majoritairement résidente des quartiers populaires

dits « sensibles », cette jeunesse en mal d'avenir constitue pour notre société la nouvelle « classe dangereuse », régulièrement stigmatisée par la classe politico-médiatique<sup>39</sup>. Certains discours rendent la famille responsable de tous les maux sociaux et laissent penser que le maintien de l'ordre social passait par le rétablissement d'un certain ordre familial. Au travers de dix ans de débat médiatique sur la délinquance et la sécurité, de la première proposition de Pierre Cardo de mettre sous tutelle les allocations pour les parents des enfants qui traînent dans la rue, jusqu'à la place du thème dans les dernières campagnes électorales, il s'agirait de « satisfaire une opinion publique en adoptant des mesures idéologiquement exemplaires de la restauration symbolique d'un ordre public. C'est le retour de la police des familles », nous dit Claude Martin, en référence à la formule séduisante mais datée de Jacques Donzelot.

Le débat est assorti de mesures concrètes depuis 2001, qui limitent les droits et libertés des jeunes mineurs : arrêtés d'interdiction de circulation des moins de 13 ans de 23 à 6 heures dans certaines villes, validés par le Conseil d'État ; mesures Sarkozy mises en place depuis 2002 : réouverture des centres éducatifs fermés permettant l'incarcération dès 13 ans, réforme de l'ordonnance de 1945, autorisation de la comparution immédiate pour les mineurs ; amendement Estrosi supprimant les allocations familiales pour les parents d'enfants mineurs incarcérés dans les centres éducatifs fermés.

Il est vrai que les élections présidentielles de 2002 ont été l'occasion d'un déluge médiatique sur la délinquance avec évocation de la « démission des parents », au détriment de débats de société, notamment sur l'éducation.

La campagne de 2007 est l'objet de propositions controversées de la part de la candidate socialiste (écoles de parents, internats pour les enfants, référence à l'armée pour résoudre les difficultés de certains collèges...), tandis que résonne encore l'annonce fantasmagique concernant l'utilisation du Kärcher pour « nettoyer » les banlieues populaires de la part du candidat de l'UMP.

Pour Jacques Donzelot, en 1977, la « crise des familles » était moins une réalité qu'une ruse des sociétés libérales pour affaiblir le pouvoir de la famille tout en lui faisant porter plus de responsabilités : la famille est l'objet d'un « double mouvement d'incrimination et de valorisation de la famille. Suspectée de mal faire, la famille est en même temps érigée en condition exclusive du bien-être de chacun, lieu du véritable bonheur, de la réussite des enfants, de la réalisation de soi »<sup>40</sup>. Il s'agissait alors de dénoncer une polarisation sur les effets de la crise de la famille conjugale pour les enfants, car l'échec social était analysé automatiquement comme le résultat de dysfonctionnements familiaux, et particulièrement du couple parental. Ce lien de cause à effet a été démenti depuis, notamment par les résultats des récents travaux du sociologue Laurent Mucchielli qui invalident la thèse du lien mécanique entre séparation et délinquance des enfants. En revanche, selon ce chercheur, « les facteurs socio-économiques s'avèrent bel et bien les facteurs les plus déterminants dans la fabrique de la délinquance, mais de manière indirecte, en ruinant les capacités de contrôle des parents, et surtout des pères »<sup>41</sup>.

39/ *L'amalgame est ici volontaire, tant apparaît aujourd'hui la collision entre le pouvoir politique et les médias.*

40/ DONZELOT J., *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

41/ MUCCHIELLI L., op. cit.

## La politique de soutien à la fonction parentale

---

Il y a maintenant huit ans que cette nouvelle politique familiale du « soutien à la fonction parentale » ou de « soutien à la parentalité » a été initiée par la Délégation interministérielle à la famille (DIF), relayée par la CNAF, avec notamment la mise en place des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), le développement de la prestation « animation collective familles » et la nouvelle fonction de « référent famille » au sein des centres sociaux. Les questions que nous nous sommes posées au moment de son lancement, pendant que nous entamions cette première recherche-action avec le réseau des centres sociaux, demeurent actuelles et sont peut-être même devenues plus cruciales encore.

### ■ Pour quoi faire ?

#### **Contrôle social ou autonomie du sujet ?**

« Le mythe du travailleur social qui va régler tout sans les parents, c'est fini... Aujourd'hui on ne peut plus travailler sans les familles. » Cette affirmation répétée, prononcée dans des lieux qui affichent pourtant leur tradition de travail avec les familles, illustre la nouveauté que représente le soutien à la fonction parentale.

Les parents ne sont pas seulement accueillis pour recevoir des conseils de professionnels sur les méthodes à suivre pour être un « bon parent » (quoique cette dimension, plus ou moins niée par de nombreux professionnels, existe toujours) ; ils sont écoutés dans leurs inquiétudes liées à l'éducation de leurs enfants, à leur scolarité, aux problèmes de communication à l'intérieur de la famille.

La parentalité étant considérée de plus en plus comme un métier, des lieux se mettent en place destinés à l'information et à la formation des parents et tout au long de l'exercice, ainsi que des cercles pour échanger et confronter leurs pratiques.

Par ailleurs l'objectif de prévention de la délinquance qui consiste à vouloir « responsabiliser les parents » est de plus en plus clairement affiché par certaines politiques nationales et locales, et objet de fortes injonctions en direction des acteurs socio-éducatifs.

On peut se demander alors comment cet objectif s'articule sur le terrain, dans la pratique quotidienne, avec la volonté de déculpabiliser des familles stigmatisées et de les accompagner pour « valoriser leurs compétences parentales » et les « remettre au centre de la question éducative »...

D'autant plus que la légitimité sociale de beaucoup de parents est mise en cause : dans des conditions socio-économiques difficiles, la dévalorisation sociale des parents s'ajoute à leurs difficultés matérielles, d'autant qu'ils intègrent parfaitement l'image stigmatisante qui leur est attachée, au point de mettre eux-mêmes en cause leurs capacités de parents.

En fait, les professionnels du secteur socio-éducatif, à l'instar de leurs collègues de l'action sociale et de l'Éducation nationale, se trouvent dans une situation paradoxale : au moment où la société dépossède le plus les parents de leur légitimité sociale, sapant ainsi les bases de leur autorité « naturelle », elle fait preuve à leur égard d'une exigence accrue. Ils retransmettent alors aux parents – sauf travail d'équipe approfondi concernant leur positionnement –, une injonction paradoxale, même s'ils ne l'expriment pas directement.

#### **Un rempart à la « dérive » de la jeunesse ?**

Face aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle d'une partie de la jeunesse, au développement de la délinquance et des actes d'incivilité, l'appel à la famille apparaît comme un

recours ultime : beaucoup d'acteurs socio-éducatifs sont conscients de cette tendance et l'explicitent. Il s'agirait là d'un recours à la famille par défaut, lié aux limites et aux échecs de l'action sociale, de l'action éducative et des politiques territorialisées.

Ne pouvant faire face aux mécanismes d'exclusion et de désaffiliation, les institutions en charge de la jeunesse feraient alors appel aux familles, les aidant à faire face à leurs difficultés et à renouer du lien à l'intérieur dans l'espoir que celui-ci répare les désordres de l'extérieur. « Quand les institutions de l'État-Providence s'avèrent incapables de produire du lien social, certaines actions se focalisent sur les mécanismes traditionnels de socialisation que sont les relations familiales », notent des chercheurs<sup>42</sup> dès le milieu des années 1990.

Cependant, d'autres professionnels rejettent les dimensions de « police des familles » et de contrôle social. Pour eux, le travail sur la fonction parentale doit être lu comme s'inscrivant dans une démarche éducative globale, à l'image de ce qui se fait dans les actions sur la participation au développement local.

Il est alors important de connaître le sens donné à l'action sur la fonction parentale, pour éviter d'entrer dans une démarche de simple normativité ou de recherche de la paix sociale.

### Prévenir l'exclusion sociale ?

Les travaux sur l'exclusion sociale effectués lors des deux dernières décennies montrent de leur côté une forte corrélation entre les ruptures familiales et l'exclusion : d'une part, les ruptures conjugales fragilisent les individus qui constituaient le couple, au regard du risque d'exclusion individuelle : d'autre part, une forte fragilisation fait suite aux ruptures conjugales chez les ménages déjà précaires.

En effet, de nombreux hommes et femmes SDF se sont retrouvés dans cette situation suite à une double rupture, professionnelle et familiale, à partir desquelles ils ont connu une dégradation rapide de leurs conditions de vie. Face aux difficultés professionnelles et matérielles, la famille, réseau primaire de l'individu, constitue dans les parcours individuels, un rempart contre la grande exclusion. *A contrario*, lorsque les liens familiaux sont mis à mal, la désocialisation intervient en même temps que la réduction dramatique des moyens matériels, et les personnes ne peuvent plus faire front.

C'est particulièrement vrai lorsqu'un parent ne peut plus voir ses enfants... ; c'est souvent cela qui le fait « décrocher » socialement, perdre tout espoir d'amélioration. D'autres en arrivent dans cette situation à des passages à l'acte violents. De nombreux pères sont dans cette situation, d'où le développement d'associations « passerelles » spécialisées dans l'offre de lieux de visite neutres. De nombreux travaux en témoignent<sup>43</sup>.

C'est vrai aussi de nombreux jeunes adultes et de jeunes mineurs « à la rue ». Un nouveau type de procès est apparu : des jeunes réclament un soutien matériel à leurs parents, à défaut de restauration du lien.

Ce type de situations est lié au phénomène de cohabitation allongée de générations, dans des logements non conçus pour cela, et sans que les parents aient anticipé cette situation et/ou trouvé le moyen de la supporter. La situation familiale peut alors devenir très tendue, et les conflits devenir dramatiques pour les jeunes, du fait de leur très grande difficulté à accéder à l'emploi et donc à un logement autonome.

Le recours à la médiation familiale est bien sûr préférable au traitement judiciaire pour ces situations de crise, tandis que la prévention très en amont, par le soutien des parents d'adolescents et de jeunes adultes, devient un enjeu social important.

42/ BASTARD B., CARDIA-VONECHE L., ÈME B., NEYRAND G., *Reconstruire les liens familiaux. Nouvelles pratiques sociales*, Paris, Syros, 1996.

43/ PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France, 2000 ;

OVAERE F., *Les besoins juridiques des personnes les plus démunies. Rapport remis au secrétaire d'État à l'Action humanitaire, 1997, in Revue juridique des barreaux.*

## Promouvoir la bientraitance des enfants ?

Soutenir les parents, c'est aussi une manière de prévenir les risques pour l'enfant. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, rédigée par Pierre Naves, affirme en son article 1 qui crée l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles : « La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leur responsabilité éducative, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs », ce qu'affirme aussi l'ONED<sup>44</sup> depuis sa création en 2004.

« La protection de l'enfance et de l'adolescence concerne directement ou indirectement 10 % de la population française et touche émotionnellement chaque Français. » Ce constat est présenté par Pierre Naves<sup>45</sup> dans son rapport de 2004, de même que dans le rapport qu'il avait cosigné en 2000 avec Bruno Cathala et Jean-Marie Deparis, fondé sur l'étude de l'importance de la pauvreté et de la précarité dans les décisions de séparation à partir de 104 dossiers.

Soutenir les parents par différents moyens : relais, lieux de rencontre entre parents, sorties et vacances familiales... constitue à cet égard un moyen de réduire les risques pour l'enfant.

Ces différents espaces et temps de rencontre entre parents, d'une part, entre parents et professionnels, d'autre part, sont aussi autant de moyens de diffuser les « bonnes pratiques éducatives » de manière indirecte, mais sans doute plus efficace qu'en prétendant éduquer, voire rééduquer les parents. Avec deux directions complémentaires :

- des conférences spécialisées, rencontres thématiques, groupes de parole animés par des psychologues, psychosociologues, psychopédagogues ou spécialistes des sciences de l'éducation, avec une relativement bonne probabilité que les pratiques diffusées soient fondées sur les connaissances récentes concernant le développement de l'enfant ;
- des échanges entre parents, dans lesquels la norme du groupe constitué prévaut, une manière de « normer » par le groupe, par la comparaison à autrui..., mais aussi une culture de l'éducation familiale plus pratique qui se transmet, sans interdiction d'inventer pour adapter aux nouveaux enjeux et contextes éducatifs.

Cet étayage de la fonction parentale dans le but de réduire la maltraitance et de diffuser des éléments de bientraitance trouve cependant des limites face à un contexte socio-économique dégradé. Pierre Naves rappelle l'impact des conditions économiques et sociales sur la maltraitance : « La précarité, la misère est très souvent la toile de fond de la vie de ceux et celles qui rentrent dans le système de protection de l'enfance. La pauvreté n'engendre pas elle-même le danger pour l'enfant ; mais elle en accroît les risques, en développe les facteurs.<sup>46</sup> » Les acteurs du soutien à la fonction parentale en ont une conscience vive, et de très nombreux intervenants de centres sociaux nous ont dit en 1999 leurs limites et leur refus d'accepter la paupérisation des publics : « S'il s'agit de dire aux parents comment faire pour bien

éduquer ses enfants avec moins de 3 000 francs par mois, ne comptez pas sur nous. »

44/ L'Observatoire national de l'enfance en danger a été créé par la précédente loi sur la protection de l'enfance du 2 janvier 2004.

45/ NAVES P., CATHALA B., DEPARIS J.-M., *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents. Des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille*, juin 2000 ; NAVES P., BRIAND C., OUI A., *Pour et avec les enfants, les adolescents, leurs parents et les professionnels. Rapport du groupe de travail Protection de l'enfance et de l'adolescence remis au ministère de la Famille*, février 2004.

46/ NAVES P., BRIAND C., OUI A., op. cit.

## Fonder l'éducation du XXI<sup>e</sup> siècle sur la coéducation ?

En plagiat des énoncés fréquents sur le « bon parent », nous proposons l'énoncé suivant : aujourd'hui, le « bon professionnel » travaille avec les parents dans une perspective de coéducation.

Mais qu'est-ce que la « coéducation » ? « Il faut tout un village pour éduquer un enfant », dit un proverbe africain. L'isolement actuel des parents ne serait qu'une parenthèse de l'histoire récente ; il semble important de refonder les bases d'une coéducation mettant en jeu différents types d'acteurs

pour protéger et accompagner l'enfant vers son devenir d'adulte. Il s'agit tout autant de le protéger de la violence du monde que de protéger le monde de sa violence créatrice ou destructrice potentielle, selon la proposition de Hannah Arendt<sup>47</sup>. Il s'agit d'encadrer l'enfant pour éviter les dérives possibles et dans le même temps de le stimuler, de repérer et de valoriser son potentiel. Dans notre pays qui prétend appliquer le principe d'égalité des chances, il s'agit aussi de parvenir à lui enseigner les rudiments nécessaires quelles que soient les ressources de son environnement.

La question du comment ne doit pas précéder les questions d'objectifs et de déontologie partageables entre les acteurs éducatifs. Or il y a débat en ce moment à propos des contenus, mais aussi du degré d'accord nécessaire entre les acteurs de l'éducation sur les valeurs éducatives et les discours à tenir devant l'enfant :

- Pour certains, la tentation est forte de réclamer une forte cohésion entre acteurs, jusqu'à la similitude au nom de la continuité éducative conçue comme résultante d'un socle cohérent du monde adulte face au monde des enfants (il faudrait avoir les mêmes valeurs, les mêmes discours et cela serait bon pour que les enfants ne puissent pas « se faufiler dans les brèches »). Et chacun espère trouver des compromis acceptables en restant proche de son propre modèle.
- D'autres, dont nous sommes, font valoir un autre point de vue : l'importance de la cohérence interne de chaque acteur (ses actions avec son système de valeurs et discours) à conjuguer avec la mise en lien, le dialogue et la reconnaissance mutuelle des différents acteurs en présence dans la vie de l'enfant, quitte à ne pas être toujours d'accord.

Cette attitude donne à voir à l'enfant la réalité du monde et sa diversité, ouvrant une possibilité de choix et de nuances. Des alliances enfants-adultes peuvent alors exister sur certains axes..., alors que les premiers rêvent d'un « bloc adulte face aux enfants », au risque du totalitarisme.

Par ailleurs, il est illusoire de penser que tous les adultes pourraient être d'accord sur l'éducation... Des clivages opposant parents et professionnels sont très vifs dans la vie quotidienne : telle mère souhaite que son enfant apprenne la coopération plutôt que la compétition ; sa voisine souhaite que ses enfants sachent s'imposer très tôt et assument une position leader ; une autre compte sur la religion comme guide et support essentiel de l'éducation ; une quatrième limite l'achat de jouets pour ne pas faire des enfants gâtés, tandis que la première pense le jouet comme support éducatif essentiel ; mais toutes sont d'accord pour ne pas être complètement dupes de la société de consommation, d'une part, et s'entendent pour parler des limites de l'Éducation nationale, d'autre part...

De plus, l'entente entre adultes craque instantanément dans certaines circonstances, lorsque les valeurs et choix parentaux sont bafoués dans des domaines importants pour eux, tels que le type de sanction utilisé, la place de la religion ou de valeurs fondamentales dans l'éducation, etc. Elle craque aussi lorsque des parents ont des pratiques réprouvées par des professionnels ou par d'autres parents.

Un second point mérite l'attention : la dimension de l'espace public dans l'éducation des enfants. Dans le modèle qui a produit le proverbe africain, les enfants sont éduqués dehors, l'espace extérieur ayant statut de bien public cogéré par la communauté. Aujourd'hui, dans le contexte urbain des cités, l'enfant qui joue dehors, sans surveillance parentale ou déléguée, est considéré comme « livré à lui-même » et en danger de mauvaise conduite, mauvaise rencontre, mauvaise influence. De fait, ici, « tout le monde vient d'ailleurs » et les modes d'appropriation de l'espace public ne sont pas les mêmes qu'au village, africain d'hier ou français d'avant-hier. Délaié par des adultes

47/ ARENDT H., « La crise de l'éducation », in *Crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1961 (Folio, 1990.)

suroccupés, voire accablés, l'espace public est rarement vécu comme un espace sécurisant et bienveillant.

On peut se demander, *a contrario*, ce qui aura manqué aux enfants qui restent « confinés » chez eux ou systématiquement encadrés dans des structures pour des questions de sécurité..., sous surveillance adulte permanente, par rapport à ceux qui peuvent disposer de terrains d'aventure (jardins, terrains vagues, squares...).

Pourtant, entre le « bloc adulte » et la défiance généralisée, entre le contrôle permanent des enfants par le monde adulte et le « laisser livrés à eux-mêmes », les enfants comme l'ensemble du corps social gagneraient à ce que l'éducation soit repensée ensemble dans un champ collaboratif à explorer et à expérimenter.

# Points de repère sur une nouvelle politique

## 1998-1999 : la définition d'une nouvelle politique

Le gouvernement Jospin commande en 1997 des travaux destinés à éclairer la décision politique en matière de politique familiale, dans un contexte où la délinquance est fortement médiatisée, avec une tentation de sanctionner les familles des mineurs délinquants ou incivils.

L'ensemble des évolutions de la famille contemporaine, ainsi que les phénomènes qui fragilisent les parents et leur capacité à exercer leur rôle ont été décrits par Irène Théry, chargée de conseiller le politique, dans son rapport de 1998<sup>48</sup>. Elle propose d'adapter le droit aux mœurs : du divorce au concubinage, du rôle du beau-parent au droit des successions, tout doit évoluer. Un débat public s'ouvre au sujet du PACS, issu de ses propositions.

Alain Bruel, juge pour enfant, ex-président du Tribunal pour enfants de Paris, avait déjà remis en juin 1997 un premier rapport, *Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de la paternité*<sup>49</sup>.

Suite à ces travaux, Dominique Gillot, députée, remet à son tour un rapport au gouvernement, contenant des propositions en matière de réforme des politiques familiales : revoir le système des allocations familiales, négocier avec les partenaires économiques et sociaux pour une meilleure articulation vie professionnelle/vie familiale et initier la politique de soutien à la fonction parentale.

La Conférence de la famille du 12 juin 1998 étudie ces propositions et décide la création d'une Délégation interministérielle à la famille (DIF), chargée de mettre en place la politique d'appui à la fonction éducative des parents et de faire des propositions au gouvernement après concertation avec les associations familiales et les partenaires sociaux sur les autres points. Elle est créée en juillet 1998.

La CNAF est immédiatement sollicitée pour mettre en place cette nouvelle politique de « soutien à la fonction parentale ». Celle-ci s'appuie sur certains réseaux pour couvrir le territoire et leur commande une recherche sur leurs pratiques susceptibles d'étayer la fonction parentale. C'est dans ce cadre-là que la Fédération nationale des centres sociaux a pu construire une démarche de recherche-action sur ce thème afin de repérer et analyser les pratiques des équipes de centres sociaux.

De nombreuses communications sur le thème de la famille ont eu lieu à l'initiative de la DIF et de la CNAF, diffusant les apports des travaux de recherche universitaire et renversant le discours médiatique préalable de la « démission parentale ». Les processus sociaux qui « démissionnent » les parents ont été soulignés et sont de différentes natures :

- les inégalités sociales face aux mutations familiales (recomposition des familles, solidarités familiales, lien parents-enfants, notamment avec le père) : tous les travaux récents montrent que les classes moyennes à fort capital économique et culturel parviennent plus facilement à gérer ces mutations ;

48/ THÉRY I., 1998, op. cit.

49/ BRUEL A., *Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de paternité*, Rapport présenté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1997. Téléchargeable sur le site de La Documentation française.

- les chocs entre les différents modèles culturels en matière de famille et d'éducation, ces modèles étant eux-mêmes tous en évolution ;
- les pratiques institutionnelles : phénomènes d'exclusion, de dépossession de l'autorité et de la responsabilité parentales générés par les institutions, et pratiques professionnelles, des secteurs éducatif et social.

Par ailleurs, la réflexion sur la famille s'étend au-delà des politiques institutionnelles, grâce à la production de lieux de débats multiples dans divers secteurs et à la mise à jour de problématiques spécifiques :

- secteur juridique : autorité parentale, traitement de la responsabilité parentale dans la délinquance ;
- secteur social : prise en compte des inégalités sociales dans les difficultés de la fonction parentale, soutien à la fonction parentale ;
- secteur éducatif : replacer les parents au centre des questions d'éducation. Il s'agit de la reconnaissance d'un échec du mythe égalitaire de l'école : l'école ne suffit pas à assurer les apprentissages et la socialisation de l'enfant.

La Conférence de la famille du 7 juillet 1999 permet de faire le point sur le travail accompli dans cette direction. L'accent mis sur le soutien aux parents est renforcé, notamment à travers les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), créés par la circulaire du 9 mars 1999<sup>50</sup>. La « Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents », annexée à la circulaire, fixe les principes d'action et d'animation de ces réseaux.

Le dispositif des REAAP a pour finalité de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances...

En 2000, Alain Bruel remet un second rapport, *Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables*<sup>51</sup>, issu d'un groupe de travail qu'il a présidé, et confirmant les orientations prises. Il pose la question du rôle de l'État dans l'éducation des enfants lorsque cela ne se passe pas bien du point de vue de la collectivité. Il préconise que l'État oriente son action vers un soutien à la parentalité, non vers des sanctions. Face à une situation de désarroi, l'État à son mot à dire, mais il ne peut dicter leur conduite aux parents. Il ne doit pas prescrire les comportements parentaux idéaux, il peut en revanche créer les conditions d'une parentalité heureuse... ou malheureuse, notamment au travers des lois sur le travail et des orientations de l'action sociale.

## 2000-2006 : le développement des actions de soutien à la parentalité

Les dépenses d'action sociale des CAF, par le biais ou non des associations, se recentrent sur les actions de soutien à la parentalité, par différents biais :

- le financement de lieux d'accueil parents-enfants ;
- la prestation « animation collective famille », proposée aux centres sociaux pour compléter leur prestation de service d'animation globale, s'ils mettent en place une démarche transversale de soutien à la parentalité ;

50/ Circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM n° 1999/153 du 9 mars 1999.

51/ BRUEL A., *Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables*. Rapport présenté au ministre de l'Emploi et de la Solidarité au nom du groupe Paternité, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1998. Téléchargeable sur le site de La Documentation française.

- les référents famille, nouvelle fonction transversale tournée vers les publics, l'analyse des besoins des parents et la recherche de partenaires pour constituer un réseau local destiné à mieux informer et à soutenir les parents, développer des actions à partir de leurs initiatives ;
- les REAAP, créés en 1999.

Ces actions sont financées en parallèle par les crédits du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées. Les crédits inscrits à ce titre tournent autour de 20 millions d'euros par an. Une augmentation conséquente a été annoncée pour 2007.

- Le développement de la médiation familiale, intégrée à la politique familiale, a été soutenu par la CNAF.
- Les « Points info famille » ont été créés en 2003.

## ■ Les REAAP

Nous voyons dans la création de ce dispositif une proposition résolument moderne, dans son esprit comme dans sa méthode, car elle reconnaît les parents comme acteurs centraux de l'éducation et prend acte que le « métier de parent » s'est complexifié.

Le REAAP s'adresse à toutes les familles. Sa philosophie consiste à considérer les parents comme compétents, sans nier le fait qu'ils puissent rencontrer des difficultés, en prenant en compte leur besoin de s'interroger sur leur rôle, de se former en permanence et de trouver des conseils et ressources adaptés. Il s'agit alors de leur proposer d'échanger avec d'autres parents, d'imaginer ensemble des solutions ou de solliciter un professionnel.

Il regroupe les institutions et les associations qui, dans le département, sont engagées dans l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents. Il a pour mission de contribuer à l'analyse des besoins des familles sur le territoire, de recenser les ressources locales, de suivre et accompagner les actions mises en œuvre, d'organiser l'animation du réseau, de contribuer à la mutualisation des expériences et à l'évaluation des actions.

Concrètement, le REAAP est départemental, initié par la DDASS qui le pilote, le copilote ou le confie entièrement à des unions ou fédérations associatives : UDAF et fédérations départementales de centres sociaux notamment. La CAF participe souvent et, dans la mesure du possible, la Mission Ville de la préfecture, le conseil général et l'Éducation nationale. D'autres instances peuvent y figurer : nous avons repéré notamment des associations de maires, le CODES (Comité départemental d'éducation pour la santé)...

Il dispose d'instances nationales : le comité national de pilotage, présidé par le délégué interministériel à la Famille, regroupant des représentants institutionnels et associatifs, des « journées nationales » pour la mise en commun de l'information et un site Internet<sup>52</sup>.

Aujourd'hui, au travers de ces dispositifs, l'action publique apporte quelques réponses pertinentes et originales, qui conservent toutefois un caractère ponctuel ou expérimental. La lisibilité de ces réseaux est variable et souvent encore insuffisante pour les familles, leur impact est inégal sur le terrain, entre départements et à l'intérieur même de chaque département, mais nous retenons parmi leur réussite la grande diversité et la multiplication d'initiatives et d'actions avec ou en direction de parents, ainsi que le développement du travail en réseau des professionnels.

L'ensemble des circulaires qui définissent et développent cette politique est consultable sur le site des REAAP. Une évaluation des REAAP a été effectuée par l'Inspection générale des affaires sociales et a donné lieu à un rapport public<sup>53</sup>.

52/ Le site national des REAAP est accessible par celui des Points info famille : [www.point-infotamille.fr](http://www.point-infotamille.fr)

53/ ROUSSILE B., *Évaluation du dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)*. Rapport téléchargeable sur le site de La Documentation française.

## CHARTRE DES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement et, en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou à susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

### ■ Un appui aux centres sociaux pour travailler avec les familles

**La prestation de service « animation collective familles »** a été créée par la circulaire CNAF n° 196 du 27 juillet 1998, s'ajoutant et complétant la prestation « animation globale et coordination des centres sociaux ». Elle est destinée à soutenir de façon spécifique les actions collectives au bénéfice de groupes familiaux, selon deux axes : le renforcement des liens sociaux, familiaux, parentaux par la mise en synergie des interventions conduites auprès des familles et la facilitation de la citoyenneté, de l'autonomie, des solidarités, des initiatives, par l'apport aux familles d'un appui à l'organisation et construction de projets.

**Un référent famille** fédère les actions liées aux familles dans le centre social. Il lui revient de repérer le « fil conducteur » à travers un ensemble d'actions conduites ou à impulser par le centre social, qu'il s'agisse de l'accueil, d'activités, d'échanges... Le centre social veillera à rester ouvert sur l'ensemble des groupes, à intégrer les publics en difficulté, à la « participation » et à faire émerger les initiatives. Si le projet du centre social concourt bien évidemment à cette approche collective des groupes familiaux, il lui faut réinterroger le diagnostic du centre social et le projet particulier pour ce qui concerne la « zone de vie sociale » qu'il couvre et la demande sociale des familles sur le territoire. Il faudra développer la qualité et associer les partenaires, en particulier les communes, le département, les associations.

**Une démarche d'évaluation** doit être conduite, avec la définition d'indicateurs d'évaluation, une mesure des évolutions générées auprès des publics visés, une réflexion permanente sur la pertinence des moyens mis en œuvre.

Dans la pratique, cette prestation apporte une transversalité au sein des équipements comme à l'échelle du quartier que nombre d'acteurs apprécient pour l'amélioration qualitative rendue ainsi possible, notamment en termes d'analyse des besoins, de connaissance des publics et de développement du travail en réseau.

## ■ Les Points info famille

La création des Points info famille a été décidée à la Conférence de la famille du 29 avril 2003, afin de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et de simplifier leurs démarches quotidiennes en leur proposant des points d'information accessibles, susceptibles de les orienter rapidement et efficacement vers les structures adéquates.

Ces Points info famille ont pour objet de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information relevant du domaine des services à la famille et à la parentalité, de simplifier leurs démarches quotidiennes en rassemblant une documentation complète et actualisée et de les orienter vers les lieux et les interlocuteurs les plus à même de leur apporter les réponses attendues, et de leur indiquer les modalités de contact et de saisine les mieux adaptées.

Ils disposent d'un site Internet national<sup>54</sup> relié à la plate-forme Internet SPL (service public local) permettant ainsi aux familles d'avoir directement accès à l'information nationale et locale sur l'ensemble des domaines qui les concernent.

La mise en place de ces lieux d'information recouvre des réalités très différentes allant de la création complète d'un Point info famille par des communes à la reconnaissance de services d'information déjà existants créés par des caisses d'allocations familiales ou des associations.

## ■ Le développement de la médiation familiale comme secteur et métier distinct

Les CAF ont été appelées à soutenir le développement de la médiation familiale, en accompagnement de la réforme du divorce. Elle compte désormais parmi les dispositifs ouvrant droit à prestation de service. Sur le plan national, les services de la CNAF participent également aux travaux engagés dans le cadre du Conseil national consultatif de la médiation familiale.

La médiation familiale est entrée dans le Code civil par la loi sur l'autorité parentale adoptée par l'Assemblée nationale le 14 juin 2001 : elle est reconnue comme un moyen d'assurer un partage effectif et harmonieux de l'exercice de l'autorité parentale par les deux parents. Ce texte conserve à la médiation son caractère volontaire, mais permet au juge saisi d'un litige d'enjoindre aux parties d'assister à une séance d'information sur la médiation.

54/ Le site des Points info famille : [www.point-infofamille.fr](http://www.point-infofamille.fr)

Pour mieux organiser la profession, un Conseil national consultatif de la médiation familiale a été institué. Une profession nouvelle de médiateur familial s'est développée, elle est reconnue officiellement en 2003 avec la création de formations adaptées délivrant un « certificat d'aptitude à la médiation familiale ».

## ■ L'articulation des dispositifs et l'analyse des besoins

Ces moyens d'action en matière de soutien à la fonction parentale sont censés s'articuler concrètement avec l'Éducation nationale, avec les lieux d'accueil de la petite enfance et avec les dispositifs de la politique de la ville, notamment les dispositifs éducatifs locaux (contrat local d'accompagnement à la scolarité [CLAS], réussite éducative...)<sup>55</sup>.

Une mission supplémentaire de pilotage de l'analyse des besoins des parents a été confiée aux REAAP en février 2006<sup>56</sup>. Sans moyens supplémentaires à ce jour et sans indications sur la manière de procéder, cette fonction diagnostic se met en place de manière inégale.

L'ensemble des circulaires concernant cette politique est accessible sur le site.

*55/ Circulaire interministérielle/Délégation  
à la Ville n° 2001/150 du 20 mars 2001.*

*56/ Circulaire  
DIF/DGAS/2B/DESCO/DIV/DPM  
n° 2006/65 du 13 février 2006.*

# Une clarification nécessaire préalable à l'action

## Dissocier le débat public de l'action sur le terrain

La distinction du débat public et des problématiques d'action sur le terrain (niveau politique et niveau de l'action sociale) nous semble être le point de départ de toute action en direction des parents. Pour développer une action de soutien à la fonction parentale, il convient d'éviter dans la pratique le versant « responsabilisation », ainsi que la référence à la « police des familles », autrement dit, de fuir le débat idéologique pour centrer l'action sur les besoins des publics, sur les compétences parentales, sur le repérage des ressources locales.

## Distinguer les différentes dimensions de la fonction parentale

Quant aux différents axes de la fonction parentale, ils sont à considérer de manière distincte dans la pratique, en sachant que chaque axe est aujourd'hui l'objet d'importants questionnements, transformations, renouvellement de ses modalités.

- **La fonction économique** ou nourricière de la famille est soutenue par les allocations familiales et par les diverses aides qui entrent en jeu dès lors qu'il y a des enfants. Elle est menacée dans les familles pauvres lorsque l'on menace de retirer les allocations, mais aussi lorsque ces allocations ne parviennent pas – en nature – aux bénéficiaires qui sont les enfants. Elle est mise en avant lorsque le droit ou le travail social fait appel à la solidarité familiale (incitations aux transferts intergénérationnels, travail sur les réseaux primaires pour y trouver de possibles soutiens). Il peut être primordial de la soutenir avant toute action sur d'autres axes (politique tarifaire locale, banques alimentaires, bourses de vêtements ou de jouets...).
- **La responsabilité juridique** est en jeu dans la définition de formules juridiques qui prennent en compte les différents cas de figure de familles recomposées.
- **La fonction éducative** des parents est mise en avant dans les travaux officiels récents, alors que la tendance a été ces dernières décennies d'encourager la délégation aux professionnels de l'éducation.
- **La fonction socialisatrice** : la famille est centrale dans le lien social parce qu'elle constitue l'élément premier et central du maillage des « réseaux primaires ». Le lien parent-enfant peut être considéré comme le premier des liens et le plus permanent tout au long de la vie. La dyade parent-enfant est alors le premier et le plus stable des réseaux primaires.
- **La fonction symbolique** : la famille est le premier lieu de socialisation et d'apprentissage de la loi et du rapport à l'autorité. Cette fonction est mise en avant chaque fois que les dérives collectives sont analysées comme résultant en partie du « retrait des adultes, des parents ».
- **La relation parents-enfants**, la dimension affective, permet aux parents d'assumer les différentes responsabilités correspondant aux différentes fonctions, et à l'enfant de

reconnaître et de s'appuyer sur l'autorité parentale pour grandir, se développer, s'instruire, se socialiser et devenir adulte et citoyen.

La confusion entre les différentes dimensions engendre de fortes incompréhensions et d'erreurs d'aiguillage de l'action (exemple de la menace de suspension des allocations familiales – sur le versant économique – pour « responsabiliser les parents d'enfants délinquants » sur les axes juridique et symbolique).

*A contrario*, bien repérer sur quel(s) plan(s) l'action menée ou projetée peut soutenir les parents est un gage de clarté et facilite autant l'action elle-même que le repérage de ses effets.

# Lorsque les centres sociaux travaillent sur la fonction parentale...

Dans un contexte de fortes attentes institutionnelles, les équipes de centres sociaux rencontrées pour la recherche-action de 1998-1999 ont travaillé dans l'année écoulée sur les objectifs opérationnels du soutien à la fonction parentale ou sont en train de le faire lorsque nous les visitons. Le soutien à la fonction parentale est devenu un objectif prioritaire, qui nécessite de formaliser davantage et d'intégrer cette dimension au « projet de centre » (texte de référence construit par l'équipe, valant contrat avec les financeurs et guide d'action pour les intervenants).

Le travail sur la fonction parentale relèverait alors d'un effet de mode, ou d'une réponse aux souhaits des financeurs. Les centres dans lesquels nous nous sommes rendus, ainsi que ceux qui ont présenté leur action dans le cadre d'un séminaire de travail en novembre 1999 (et bien d'autres sans doute) réfutent cette interprétation, en mettant en avant que le travail avec les familles fait partie de leurs préoccupations depuis plusieurs années, et qu'ils n'ont pas attendu les impulsions de la CAF ou des fédérations pour engager des actions en ce sens. Il est exact que la plupart des actions observées avaient déjà plusieurs années, mais l'intérêt institutionnel pousse à formaliser davantage d'une part, et d'autre part incite à intégrer la dimension de soutien à la fonction parentale à l'ensemble de l'activité des structures.

## **Le soutien à la fonction parentale figure parmi les objectifs opérationnels**

---

La définition des objectifs opérationnels, plus pragmatique et ancrée sur la réalité quotidienne de terrain, part de constats effectués par des professionnels quant aux difficultés rencontrées par les parents : le maintien du lien parents-enfants (et surtout mères-enfants) dès le plus jeune âge, la difficulté à assumer une fonction d'autorité lorsque l'enfant grandit et prend son autonomie, le sentiment d'incapacité de certains parents à suivre la scolarité de leurs enfants, la question de la transmission des valeurs. Pour répondre aux besoins des parents, les centres prévoient généralement trois axes d'action :

- répondre aux difficultés ou inquiétudes des parents sur leur rôle éducatif,
- favoriser leur participation et leur implication dans les activités de leurs enfants (en les informant mieux et systématiquement sur celles-ci et sur le suivi de leurs enfants, en leur y faisant une place),
- développer le partenariat et la mise en réseau avec les différents acteurs intervenant sur la fonction parentale.

## **Typologie d'actions de soutien à la fonction parentale**

---

Le panel d'actions utilisées comme support pour travailler avec les parents est très vaste et composé en partie d'actions anciennes. Le principe d'adaptation au contexte local, aux besoins et aux ressources identifiées prévaut, les équipes des centres sociaux ayant tendance à se positionner là où des besoins demeurent sans réponse.

Ayant ainsi tenté de préciser les domaines d'intervention des centres sociaux dans le travail de soutien à la fonction parentale, il nous semble que ceux-ci relèvent de trois axes principaux : un travail sur la qualité de la relation entre les parents et leurs enfants, un travail sur tout ce qui relève de l'éducatif et du développement de l'enfant (l'offre de loisirs, accompagnement scolaire...), et un travail autour de la problématique de l'autorité, du respect de la règle. Dans les faits, les trois dimensions sont souvent mêlées et, lorsque l'une d'elles est mise en évidence en tant qu'objectif principal, les deux autres dimensions sont le plus souvent présentes aussi, prises en compte à d'autres titres.

La typologie suivante classe les actions très nombreuses que nous avons répertoriées sous l'objectif de « soutien à la fonction parentale ».

### **■ Les actions en direction des publics**

#### **Association des parents aux dispositifs et actions destinés aux enfants et aux jeunes**

– Informer régulièrement les parents sur ce que font leurs enfants dans le centre social. Il peut être opportun de prévoir un meilleur affichage, des réunions, des moments de rencontre individuelle, etc.

– Favoriser leur participation (échange d'informations, accompagnement d'activités, demandes d'autorisation de sortie, etc.) au sein des activités classiques : cela suppose d'aménager la place des parents, soit dans des occasions ponctuelles, soit lors de rendez-vous réguliers : par le jeu, la lecture, la présence à l'accompagnement scolaire, dans les sorties, les fêtes, les goûters.

#### **Les actions en direction des parents**

– Soutenir les adultes dans la vie quotidienne (réunions thématiques, soutien aux démarches administratives, alphabétisation, insertion sociale et travail sur le mieux-être...). Le travail sur la fonction parentale n'est pas toujours l'objectif premier, mais il est généralement intégré aux objectifs, en vertu du principe que l'amélioration des conditions de vie au quotidien donne plus de disponibilité pour s'occuper de ses enfants.

– Organiser des vacances familiales : les difficultés familiales et le travail sur les relations familiales sont cités comme le premier critère de sélection des familles participant à ces dispositifs.

– Offrir des espaces d'expression, d'écoute et d'échange entre parents, et entre parents et professionnels : à travers des groupes de parents, groupes de parole de parents et points écoute famille dans lesquels interviennent des professionnels de l'écoute, généralement des psychologues. Cette offre, qui se généralise de plus en plus, représente la grande nouveauté dans le type d'actions mises en place par les centres sociaux.

– Favoriser l'entraide des parents : éducation des parents par les parents, échanges d'expériences...

#### **Lieux d'accueil et de temps de rencontre parents-enfants**

Il s'agit de lieux et temps de jeux ou de débats destinés aux enfants accompagnés de leurs parents. Certains espaces sont spécifiquement consacrés à cette problématique, ce sont les lieux de parentalité destinés aux parents de jeunes enfants. D'autres (ludothèques, haltes-

garderies...) mettent en place des moments de rencontre dans l'objectif du travail sur le lien parent-enfant (par exemple : atelier jeux éducatifs, ludothèque parents-enfants).

### **Parents et enfants dans la cité**

Soutenir (ou parfois impulser) les initiatives parentales collectives. Il peut s'agir d'un soutien à une action dans l'école, d'une aide pour la création d'associations de parents d'élèves, mais aussi d'aider les parents à participer aux dispositifs éducatifs locaux, dont le fonctionnement institutionnel est souvent complexe : contrat éducatif local, contrat temps libre, conseil de ZEP (zone d'éducation prioritaire)...

S'intègrent ici toutes les actions permettant d'aider les parents à s'inscrire dans une dynamique collective de développement local, à être « acteurs » et donc « sujets ».

## ■ Le fonctionnement quotidien

### **Modifications organisationnelles**

Le travail sur la fonction parentale a pour conséquence une modification des pratiques professionnelles et de l'organisation des structures : réforme de l'accueil, adaptation des horaires et des espaces, transversalité...

### **Formation, supervision**

Il demande des compétences nouvelles en termes d'accueil et d'écoute, et pose des questions de formation sur le lien parent/enfant. La rencontre avec l'intimité des familles renforce le besoin de formation et de supervision des équipes, requiert un travail sur les représentations, pour les professionnels comme pour les bénévoles.

### **À retenir pour l'action : définir la spécificité de l'équipement**

Chaque équipe a intérêt aujourd'hui à réfléchir sur la spécificité de l'équipement en matière de travail avec les parents et de soutien à la parentalité. Cette réflexion est utile localement pour définir les orientations du projet de la structure, mais c'est sans doute aux échelles régionale et nationale que la réflexion sur la spécificité doit être initiée.

L'exercice est difficile. Il implique :

- de définir des orientations communes tout en prenant en compte les différents modèles de centres (associatifs ou municipaux, socioculturel, social, sociomédical, etc.) ;
- d'articuler la réflexion à tous les niveaux : mener une réflexion politique au niveau des fédérations régionales et nationales, et prendre en compte les projets des centres qui ont déjà travaillé sur la fonction parentale de manière approfondie ;
- de réinterroger le projet du centre et d'inscrire les actions dans un cadre d'objectifs. Cela doit être porté par les instances décisionnelles du centre social : CA et bureau.

Ce travail est nécessaire pour orienter en retour l'action des centres sociaux et les soutenir dans leurs négociations au plan local. Si le détail des actions à mettre en place dépend du territoire, les équipes des centres attendent des fédérations qu'elles leur donnent en quelque sorte le *la*.

Quelle forme choisir ? Plusieurs possibilités apparaissent. Nous pouvons notamment préconiser la rédaction d'une charte qui pourrait reprendre, compléter et préciser la charte des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

# « Non-jugement » et soutien : une posture partagée

« Faire ensemble, lier amitié, valoriser, les uns avec les autres, s'entraider, lier connaissance, former un groupe, se remonter le moral, égayer, s'informer, donner et recevoir... »

Cet inventaire à la Prévert est un extrait de la liste de mots inscrits sur le mur du local de La Verrière au centre social de l'Alma, à Roubaix. Il prétend décrire l'action du centre social, et l'on note d'emblée que les points de vue des professionnels et des publics sont mêlés, comme ils tendent à l'être dans un centre social où les locaux sont « éclatés » et intégrés aux différents îlots du quartier, où la participation des familles est la tradition.

Cette participation va jusqu'à l'appropriation des locaux par les familles, et demande aux professionnels de travailler entre eux régulièrement la question de la « bonne intégration » des publics et de la « bonne distance » entre les intervenants et les publics.

## « C'est quoi être professionnel, quand on veut travailler avec les parents ? »

---

Cette phrase revient d'un centre à l'autre et d'une visite à l'autre, comme un *leitmotiv*, résumant bien la perplexité des acteurs et le manque d'expérience dans le partenariat avec les parents, et l'ensemble des questionnements abordés concernant le « comment faire » dès lors que l'on veut mettre en place des actions destinées à « soutenir » ou à « renforcer la fonction parentale ».

Il est fascinant que la question de la distance (entre professionnel et parents) soit posée sans cesse comme intimement liée à celle de la compétence... Il faudrait des compétences particulières pour savoir échanger avec les parents, ne plus les tenir à distance, répondre à leurs demandes, ou bien obtenir leur participation. Quelles sont donc ces compétences que certains pensent avoir, que d'autres vont chercher à l'extérieur ?

Au-delà de la question des compétences à mobiliser, il semble bien que l'on ne puisse réduire cette distance professionnels-parents sans examiner et faire évoluer l'ensemble des pratiques, à l'échelle de chaque intervenant comme à l'échelle de l'organisation du fonctionnement quotidien du centre.

Cette partie entame l'analyse détaillée de l'évolution des pratiques professionnelles avec la description de la posture commune adoptée par les porteurs des actions observées, les limites de cette posture de soutien et les réflexions qu'elle génère au sein des centres.

## **Le changement de discours des professionnels**

---

Si les parents ne sont pas « démissionnaires » mais « dépossédés », victimes en partie des pratiques anciennes du travail social et éducatif, alors les travailleurs sociaux et éducateurs doivent opérer un changement culturel et comprendre les erreurs passées. Il s'agit d'un mouvement d'ensemble qui traverse actuellement le travail social et ressemble à un retour de balancier, tant il prend le contre-pied de la tendance des dernières décennies.

Formés tantôt à animer, tantôt à enseigner, tantôt à occuper, garder, prendre en charge, les intervenants des centres sociaux n'ont pas appris à échanger avec les parents, ce qu'on leur demande de faire aujourd'hui (et qu'ils souhaitent faire, pour une grande partie d'entre eux), tandis que les modes d'approche qui leur ont été enseignés sont franchement dénigrés.

### ■ Interdit d'éduquer...

La posture « éducative » est particulièrement rejetée, pointée du doigt au travers des pratiques des collègues et partenaires : enseigner aux parents à « bien faire » en matière de répartition du budget et de choix de consommation, c'est devenu très délicat lorsqu'il s'agit de familles qui vivent avec des *minima* sociaux.

Donner des leçons en matière d'éducation, de suivi scolaire, de mode de vie familiale, de mode de relation avec l'enfant, c'est très exactement ce qu'il ne faudrait plus faire, sauf à obtenir des effets contraires à ceux recherchés : le retrait des parents des structures et/ou l'encouragement à la délégation.

En somme, le style « prof », « donneur de leçons » est proscrit, même si les actions demeurent sensiblement les mêmes : il s'agit toujours d'aider les parents par rapport à leurs difficultés économiques et sociales, de les conseiller dans les soins à apporter à l'enfant, de les aider plus tard à suivre sa scolarité, tandis que l'on prend toujours en charge les enfants et les jeunes dans des temps de loisirs qui sont des temps éducatifs, et il s'agit toujours d'éduquer, d'occuper, de garder, de socialiser...

On prend conscience que la méthode ancienne d'imposition et de conseil n'a pas porté suffisamment ses fruits et qu'il paraît plus efficace d'accompagner le parent dans sa propre prise de conscience. Avant, les professionnels s'assignaient la tâche de repérer ce qui n'allait pas. Aujourd'hui, ils attendent que les gens repèrent eux-mêmes, ils cherchent à ne rien induire.

« Quand quelque chose me choque, j'adopte une autre tactique (on prend pas de front comme avant) : on suscite une réflexion, on développe une prise de conscience » (une animatrice).

L'amalgame entre la posture enseignante et les métiers de l'éducation est souvent fait, nombre de discours pointant leurs partenaires de l'Éducation nationale et des services éducatifs de la Justice comme ayant trop d'attitudes stigmatisantes pour les familles, dévalorisantes pour les parents, voire allant à l'encontre du respect de l'autorité parentale, vis-à-vis des institutions comme vis-à-vis des enfants.

### ■ Interdit d'exposer, de cataloguer

Le travail social n'est pas épargné par ce courant critique. Les équipes soulignent que l'action sociale expose ces familles de façon souvent redondante d'un service à l'autre et superpose des interventions non coordonnées et parfois contradictoires. La vie privée est mise à nu sans relation avec la capacité de l'intervention à apporter un apaisement, sans assurance de contrepartie matérielle ou symbolique. De nombreux parents s'en trouvent déconsidérés à leurs propres yeux comme à ceux de leurs enfants et de leurs proches, tandis qu'un sentiment d'impuissance autant que d'inutilité des démarches s'installe.

Les professionnels des centres sociaux, connaissant cet état de fait, s'interrogent sur les modalités de mise en œuvre d'un accueil et d'une écoute en direction des parents, mais aussi d'un travail en réseau. Leur capacité à agir dans ce domaine est importante et comprend plusieurs dimensions. En premier lieu, il s'agit d'éviter les attitudes et pratiques qui génèrent ou renforcent ces effets pervers ; en commençant par ne pas prendre la vie d'autrui comme objet et donc par ne pas retransmettre les informations si ce n'est pas utile (confidentialité, protection des personnes) – un devoir de discrétion d'autant plus nécessaire dans les centres que les activités collectives sont nombreuses.

Il est indispensable aussi de surveiller son langage, vis-à-vis des parents, des enfants et des partenaires, en étant attentif aux modèles que l'on véhicule et à la violence symbolique. Cela n'est pas toujours facile, en témoigne cette situation observée dans le cadre de l'atelier jeux éducatifs.

Une institutrice s'adresse à l'un de ses élèves, en présence d'autres enfants : « Il faut dire à tes parents de te sortir un peu en ville » [...] « Que faites-vous le week-end ? Vous ne faites rien ? Tu n'écoutes rien, tu es fatigué... Je suis sûre que tu as regardé la télévision hier soir... Il faut dire à tes parents que tu ne dois pas regarder la télévision le soir [...]. Comment ça, tu ne sais pas ce que c'est qu'une poire ? Qui c'est qui fait les courses chez toi ? Ben réponds ! Ton père ? Ah bon ! Ben, demande-lui de t'acheter des poires... il fait où les courses ? » L'enfant tente d'abord de s'expliquer, puis se tait.

Particulièrement, il est souhaitable de proscrire l'usage des catégories qui désignent et stigmatisent le public, nous dit-on : « Nous n'utilisons pas les termes de « personnes en difficulté »... Même "illettrés", on ne le dit pas, vis-à-vis des personnes qui sont dans le conseil d'administration et dans les commissions », nous explique une directrice de centre. On nous rappelle que ces catégories sont utilisées couramment entre travailleurs sociaux, et parfois devant les publics, comme dans cette anecdote : « Maman, c'est quoi une mère isolée ? », demande un enfant, interrompant l'entretien entre la mère et l'assistante sociale.

Enfin il convient de ne pas agir seul, chercher qui est déjà en contact avec la famille, afin de ne pas aller dans le sens de la superposition d'interventions non coordonnées, voire contradictoires. Tous les centres visités nous ont semblé très attentifs à cette question, qui pose en retour la question des limites du référent unique.

## ■ Ne plus isoler, séparer

D'autres erreurs sont pointées de manière récurrente, comme le manque de travail sur la famille et l'environnement en tant que système, une lacune qui favorise les erreurs de discernement sur les situations, des cas où l'on va à l'encontre des intérêts mêmes de la personne à force de rechercher son épanouissement individuel, son émancipation, son accès au droit..., à force de vouloir son bien, sans la resituer dans son environnement et son histoire.

Les séparations conjugales favorisées par le travail social sont évoquées régulièrement, dont certaines n'étaient pas réellement souhaitées ou n'ont pas été encadrées de manière pertinente. Nous recueillons sur ce point des discours généraux illustrés de nombre d'exemples, dont certains dramatiques, qui mettent en scène l'ensemble des intervenants du secteur social et socio-éducatif.

## Aller vers les parents

---

Si les centres sociaux sont témoins des écueils énoncés ci-dessus, ils sont aussi placés dans une position privilégiée pour mettre en place des modalités plus adaptées d'accueil, d'écoute, et de travail en réseau. Avant de mettre en place les actions, une des premières étapes du travail consiste souvent à prendre contact ou à modifier la relation préalable avec les parents. Des habitudes de délégation ayant longtemps été encouragées, l'implication des parents ne va pas de soi et ne se décrète pas, elle se construit. De nouveaux modes de contact et de communication avec les parents sont tentés.

## ■ Rencontrer et « fidéliser » les parents

Des stratégies diversifiées sont mises en place afin d'aller vers les familles, l'objectif étant de les faire venir au centre et de pouvoir entrer en relation régulière avec le public le plus large possible.

Des intervenants sortent de la structure avec des activités visibles à l'extérieur, passent du temps dans le quartier, car il s'agit de ne plus seulement travailler avec les parents déjà présents dans le centre et connus des équipes, mais d'aller au devant d'un autre public.

D'autres équipes choisissent d'aller vers les familles, de se faire connaître par du porte-à-porte en donnant des informations sur les activités du centre, des invitations à des moments festifs. La rencontre au domicile est une occasion de se faire connaître physiquement, de se faire identifier en tant que recours possible en cas de besoin, de faciliter la démarche de se rendre au centre social à certaines familles très repliées. D'autres encore utilisent des « parents-relais » pour faire venir de nouvelles familles à des réunions thématiques.

Soutenir les initiatives parents (par exemple, la création d'une association de parents d'élèves) permet aussi de rencontrer de nouvelles familles.

#### LE MANS : LIEUX ET TEMPS DE RENCONTRES PROFESSIONNELS-PARENTS EN FONCTION DE L'ÂGE DES ENFANTS

- Secteur petite enfance : les rencontres avec les parents se font dans le centre.
- Pour les enfants plus âgés fréquentant les activités : les moments des adhésions, de l'inscription à une sortie ou à un séjour sont utilisés. Les professionnels doivent rencontrer les parents pour leur demander leur autorisation, soit à leur domicile, soit, lorsqu'il s'agit de jeunes fréquentant régulièrement le centre, par téléphone. Les accompagnateurs de l'aide aux devoirs se rendent également dans les familles deux fois dans l'année.
- Pour les adolescents, cette pratique a été rendue obligatoire depuis peu, dans une optique de prévention. Elle permet ainsi d'éviter que les seuls contacts avec les familles se fassent en cas de problèmes avec l'enfant.
- La procédure de contact obligatoire et régulière se veut l'occasion de placer à chaque fois les parents dans leur fonction de détenteurs légaux de l'autorité, et donc de légitimer les parents dans leur rôle éducatif : « Leurs enfants sont mineurs et il est normal que les parents sachent ce que font leurs enfants. » Les parents sont donc informés régulièrement des activités du centre.

Par ailleurs, certains centres se montrent directifs et convoquent les parents pour les rencontrer. On peut imaginer d'autres modes d'actions : par exemple, se rendre plus attractif par l'évolution de l'offre d'activités (diversification, nouveaux supports).

Pour développer les contacts avec les parents des enfants et jeunes inscrits dans les activités, il est souhaitable d'établir des modalités d'échange de manière régulière.

Si les inscriptions aux activités restent des moments privilégiés de contact, les centres veillent à mettre en place d'autres temps de rencontres, intégrés à l'activité suivie par l'enfant : invitation à des goûters, invitation à des bilans d'évaluation de l'activité.

L'activité elle-même est l'occasion d'échanges d'informations : il s'agit alors de transmettre les informations qui peuvent être utiles aux parents, de leur rendre compte de ce que fait l'enfant, de son comportement, de ses évolutions, etc.

Les rencontres informelles en dehors des structures sont évoquées ici aussi comme contribuant à la régularité de l'échange et à l'instauration d'une relation de confiance, mais aussi comme moyen de montrer que l'on porte un intérêt aux personnes, que l'on peut être un appui dans la vie quotidienne : « On demande aux gens où ils en sont quand on les croise dans la rue... On soutient un parent pendant les passages difficiles, par exemple si son enfant passe en conseil de discipline... On redonne du courage quand on déprime... On calme la colère d'un père face aux bêtises de son enfant. »

En fait, la banalisation de la rencontre entre professionnels et parents est recherchée par tous les moyens. Elle évite que les parents ne soient vus que lorsqu'un problème surgit, c'est-à-dire uniquement à des moments où ils sont « mis en faute » dans leur rôle parental.

## ■ Repérer les besoins

Certains centres vont tenter de mieux connaître leur public : non seulement celui qui fréquente l'équipement, mais aussi le public potentiel, c'est-à-dire la population de la zone géographique couverte. Cela peut se travailler à partir de questionnaires aux parents (quels sont les thèmes qui les intéressent autour de l'éducation ?) et/ou par le repérage de besoins en s'aidant des informations dont disposent les partenaires (statistiques CAF sur les allocataires notamment).

### **LESNEVEN : REPÉRER UN NOUVEAU PUBLIC**

Le centre socioculturel de Lesneven est un centre rural intercommunal qui reçoit essentiellement un public de classe moyenne. Ses responsables considèrent que le travail sur la fonction parentale est peut-être l'occasion de travailler avec des populations récemment installées dans le canton, et plus en difficulté.

Pour cela, le centre a entamé récemment une démarche préalable de repérage de ce nouveau public et de ses spécificités :

- des rencontres avec les services sociaux, les établissements scolaires,
- des séances de travail avec les assistantes sociales,
- l'utilisation des statistiques de la CAF sur ses allocataires, ainsi que les données du dernier recensement.

Ainsi le thème de la fonction parentale repose aux centres la question de leur « non-public », autant qu'il exige de prendre du recul par rapport aux activités en cours avec son public « habituel ».

## **La posture de soutien**

---

Aujourd'hui, il s'agit de : « informer, écouter, valoriser, aider, soutenir ». Les centres indiquent qu'un des premiers objectifs du soutien à la fonction parentale est bien de conforter les parents dans leur rôle de parent, et de leur redonner confiance en eux. Différents moyens sont utilisés.

## ■ Un soutien matériel

De manière marginale actuellement, certains centres développent des activités visant le soutien matériel direct, conçu alors comme un préalable à tout travail de fond avec les familles, comme la réponse aux besoins élémentaires. Parce qu'aller vers les parents, c'est d'abord les rejoindre dans leurs préoccupations.

Nous avons vu que les professionnels sentent comme une indécence de dire à des familles Rmistes ce qu'il faut faire pour équilibrer leur budget, les priorités à conserver... Et pourtant ils ne peuvent être simplement témoins de processus de précarisation dramatiques (avec risque d'expulsion...).

Certains mettent en place des modalités directes de soutien matériel des familles : banque alimentaire, aide administrative pour l'accès aux droits sociaux, etc., quitte à se situer sur le terrain des associations caritatives. Ainsi l'on ne donne plus de leçons, mais l'on fait pour les gens et avec eux, « aux côtés des familles ».

**VERDUN : UNE AIDE ALIMENTAIRE**

Les animatrices du centre social de la Cité verte n'aiment pas l'action de la banque alimentaire, mais elles la poursuivent quand même : « Pour moi, c'est affreux. Il y a vingt ans, j'aurais dit : "Moi, je ne fais pas de caritatif." Mais aujourd'hui, s'il n'y a pas ça, on peut rien faire d'autre en plus... Les parents ne peuvent rien entendre s'ils ont le souci du quoi manger ce soir. »

Aux dimensions de l'action caritative s'ajoutent les actions d'aide administrative, d'information et de conseil pour l'accès aux droits sociaux, à la justice, etc., qui participent du combat contre la précarisation, contre les discriminations... et peuvent être un préalable ou une porte d'entrée pour le travail sur la parentalité, à partir d'un premier soutien qui crédibilise la posture de soutien et les incitations à participer.

### ■ Une attitude non-jugeante

Une attitude non-jugeante est adoptée par les intervenants dans leur contact avec les parents. Concrètement, il ne s'agit plus pour eux de conseiller, de porter un diagnostic, d'opérer un contrôle social, mais d'assumer leur professionnalité sans s'embusquer derrière la fonction ou l'institution. Les professionnels sont ainsi beaucoup moins directifs et interventionnistes qu'avant. L'intervention succède à la demande. Ils s'interdisent le plus souvent d'intervenir sur le fonctionnement de la famille, et s'astreignent à respecter la diversité des modèles de la famille, du couple, de l'éducation. « On donne un conseil aux intervenants : ne réagissez pas quand quelque chose vous choque dans la famille, par exemple un enfant qui reçoit une claque », nous dit une directrice.

Dans leurs discours, les intervenants reconnaissent le pluralisme des familles contemporaines, mais sous réserve que cela s'inscrive dans le cadre de leur conception des relations parents-enfants.

### ■ Le respect de l'autorité parentale

Il s'agit de « redonner leur place » aux parents : hier, on faisait à la place des parents en matière éducative, en leur demandant de confier leurs enfants sans questionner, et on leur enseignait comment bien faire pour la partie qui leur incombait pleinement, le soin et la relation affective : aujourd'hui, les parents sont « replacés dans leur autorité parentale » chaque fois que celle-ci peut entrer en jeu, et sont remis au centre de la question éducative. Il est dit au sein des centres visités que « l'on fait avec les parents, pas pour eux ni à leur place ».

Il s'agit de considérer le mineur laissé à la responsabilité du centre comme l'enfant de ses parents, et donc de manifester clairement, aussi bien à l'enfant (ou l'adolescent) qu'aux parents, que le professionnel n'exerce qu'une responsabilité déléguée et ponctuelle. En conséquence, il faut se mettre en quelque sorte « à la disposition » du parent, dans une posture d'écoute, de soutien ou de médiation selon les besoins.

L'objectif principal est de toujours placer le parent dans sa position de responsable de son enfant. L'application de la posture consiste à respecter et à laisser la décision finale au parent même lorsque celle-ci va à l'encontre des projets du professionnel. « Avant, je pouvais aller en contradiction avec le choix des parents. Maintenant, je pars du positionnement des parents, qui est primordial. Par exemple, si le père dit, tu ne partiras pas en camp, je respecte le choix des parents. » Ce responsable d'un secteur enfance estime qu'il y a eu « beaucoup de dérives » : pendant longtemps, les animateurs se seraient efforcés de modifier la décision des parents.

Les professionnels demeurent présents mais d'une autre manière : ils s'efforcent « d'être avec ». C'est ainsi qu'à Villeurbanne le fait d'exercer le soutien scolaire dans les familles et sous l'œil du parent est justifié par l'idée que l'action s'exerce alors sous l'autorité parentale : « On veut éviter que les parents se déchargent. C'est à eux de prendre les décisions. » Ne plus prendre la place des parents, cela ne va pas de soi, particulièrement pour les intervenants du secteur jeunes. Cela suppose une prise de conscience et un travail. Un intervenant signale que certains animateurs trouvent valorisant que les jeunes aient des relations plus faciles avec eux au point de se considérer comme de véritables substituts parentaux.

## ■ La reconnaissance des « compétences parentales »

La volonté de ne pas stigmatiser les parents se traduit avant tout par le choix d'une démarche, celle de présenter les parents avec lesquels on travaille comme des personnes « ayant des compétences » en matière de fonction parentale. Il s'agit alors de valoriser et de soutenir ces compétences, en se référant aux parents devant les enfants et en évitant de les disqualifier au travers des propos tenus : « On leur dit que c'est pas des mauvais parents... Je les conforte et les valorise dans ce qu'ils font. Dans leurs propos on valorise les choses qu'ils disent. On déculpabilise, on explique. On relativise les choses pour les conforter. C'est aussi les rassurer », explique un animateur.

Dans la relation triangulaire enfant-mère-intervenante, ce que dit la mère de l'enfant est écouté et pris en compte, la connaissance endogène est mieux admise qu'auparavant.

En donnant des clés aux parents éloignés de l'univers scolaire (analphabétisme ou échec scolaire antérieur), on leur prouve qu'ils sont en capacité d'aider leurs enfants, de les motiver en tout cas. « J'ai l'exemple d'un papa tunisien, c'est pas quelqu'un qui a un niveau scolaire très important, il maîtrise bien le français, certes... Mais il a une stratégie par rapport à ses enfants qui font que ces enfants sont en réussite scolaire. Il travaille beaucoup sur la motivation, la reconnaissance, etc. Et le témoignage de cet homme-là est intéressant pour d'autres », relate une responsable de secteur enfance.

On propose alors aux parents d'assister aux séances d'accompagnement scolaire, de voir comment les intervenants procèdent, de les faire participer à l'encadrement. Le fait de ne pas maîtriser la langue ou l'écrit n'est plus vu comme un obstacle, et c'est le message que les intervenants tentent de faire passer aux parents d'origine immigrée.

### **PAU : COMMENT UN ATELIER JEUX ÉDUCATIFS PEUT VALORISER LES PARENTS**

Des activités de loisirs réunissant parents et enfants, comme l'atelier jeux éducatifs à Pau, permettent de faire le même type de travail de valorisation et d'autorisation à apprendre, pour les enfants comme pour les parents. La dimension ludique apporte de surcroît la possibilité d'interchanger les rôles : « À un jeu, le professionnel peut perdre, le parent peut gagner... face à l'enfant et face au professionnel aussi », note une intervenante de l'atelier.

Dialogue entre une mère de l'atelier jeux éducatifs et sa traductrice :

« Mon fils, on a vu qu'il me laisse gagner des fois... »

– C'est qu'il vous aime beaucoup, dit la traductrice.

– Il a vu que j'apprends aussi [la mère suit des cours d'alphabétisation]... Il voit que je comprends un peu ce qu'il fait à l'école... Et aussi, maintenant, je peux aller à l'école, discuter un peu... »

## ■ La valorisation de l'individu

Les centres sociaux ont une action traditionnelle de soutien et de valorisation des adultes qui aurait des retombées sur la parentalité. Il apparaît central d'offrir « des temps et des espaces pour souffler », alors les personnes seront plus à même d'assumer leurs différents rôles, en premier lieu les rôles familiaux.

Par ailleurs, il semble pertinent de ne pas traiter « de front » la question de la fonction parentale et de ses difficultés à des personnes qui ne le demandent pas...

### VERDUN : UN TRAVAIL AVEC LES FEMMES ET LE RÉSULTAT SUR LES MÈRES

Le groupe « Vie de famille et société » s'inscrit dans une démarche de remise en confiance et de valorisation : il s'agit de mettre les membres du groupe en valeur par leurs activités, de leur donner une impulsion qui doit avoir sa concrétisation dans la vie quotidienne. Lorsqu'on les interroge sur ce que leur apporte l'atelier, les femmes mettent donc avant tout l'accent sur la chaleur du groupe : « ça fait un lien », « on rigole bien », « la sortie de la déprime et de l'ennui ».

Et elles relient directement les effets du groupe à leur comportement à la maison. En particulier, elles sont unanimes à considérer que la participation à l'atelier les détend et qu'elles supportent mieux leurs enfants en rentrant le soir : « Je suis plus calme à la maison quand je suis venue au centre, moins agressive. Quand on reste seule toute la journée, le soir c'est dur de supporter les enfants et de rester calme. »

Comme en écho, la directrice du centre signale sa récente découverte dans le cadre d'un combat pour défendre l'école primaire du quartier : les mères de famille élues au conseil d'école étaient d'anciens membres du groupe « Vie de famille et société ».

Les connaissances et savoir-faire de l'adulte sont mis en avant aussi. Par exemple, en mettant les parents en position d'enseigner, de montrer, raconter, ou bien d'accompagner une activité. L'action la plus fréquente est la mise en valeur dans les haltes-garderies des savoirs des mères en matière de décoration, de lecture ou récit de contes, de chants et comptines..., ainsi qu'en cuisine, avec la confection de repas pour les enfants. Des questions se posent pour savoir jusqu'où aller, notamment comment concilier cette démarche avec les règlements internes ou institutionnels (CAF, DDASS...) en matière de sécurité, d'hygiène, d'assurance... En ce qui concerne les pères, nous avons trouvé nombre de projets, d'idées et de questionnements, mais peu d'actions véritablement en cours les mobilisant. Toutefois nous avons noté que ces projets vont dans deux directions. Tantôt l'on fait appel à des savoirs techniques et à la « fonction muscles », en recherchant une forte visibilité de l'opération : lors de l'organisation d'une fête de quartier, des pères de famille portent et installent le matériel, d'autres animent des ateliers de bricolage ou de jardinage... Tantôt l'on appelle à la fonction symbolique – ou politique – des parents : on sollicite la mémoire des pères pour transmettre l'histoire de la famille, resituée et restituée dans l'Histoire, on fait appel à eux pour agir par rapport à un problème du quartier, notamment les relations adultes-jeunes et les incivilités de la jeunesse.

## **PAU : L'ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE DE PÈRES**

L'action la plus avancée et complète que nous ayons pu observer est le soutien des groupes de pères à Pau, qui s'inscrit tout à fait dans l'objectif de valorisation des parents. Un lien est fait entre l'implication politique de pères maghrébins (demandes culturelles lues comme des revendications de reconnaissance sociale) et la restauration de leur autorité vis-à-vis des jeunes. Nous retrouverons dans le détail cette action dans la partie suivante, à propos de la participation.

La posture de soutien à la fonction parentale contient donc une nécessaire articulation entre la prise en compte de la dimension familiale et la recherche de la réalisation de l'individu, majeur ou mineur. Les adultes sont parents, mais ne sont pas que parents.

Ainsi, plusieurs intervenants rencontrés ont exposé le danger du « tout-parental », attitude qui consisterait à nier les autres dimensions de la vie des personnes. Le centre doit leur laisser la possibilité de se retrouver en tant qu'adultes responsables, participant à des ateliers ou des activités régulières ou ponctuelles, moteur d'initiatives en tant qu'habitants du quartier. De la même façon, l'espace d'autonomie et de réalisation que représentent les activités faites en dehors du cercle familial demeure essentiel pour les enfants et les adolescents. Les contacts entre parents et professionnels doivent préserver cette dimension.

## **De la sollicitation au risque d'intrusion ?**

### ■ Qui est à l'initiative ?

La recherche de la bonne distance entre professionnels et parents constitue un travail et une vigilance permanents. Doit-on et jusqu'où solliciter les parents ? On distingue au sein des centres deux types d'approches, le modèle volontariste et le modèle du laisser-venir :

- le modèle « volontariste » consiste à mettre en œuvre des stratégies pour contacter les parents qui ne viennent pas d'eux-mêmes, pour faire connaître les activités du centre, pour reprendre contact avec ceux qui ne viennent plus, etc. ;
- le modèle du « laisser venir » consiste à faire avec les parents qui viennent sans chercher à élargir le cercle, en partant du principe que le centre est repéré par ceux qui en ont besoin, et que le respect de l'autorité parentale consiste justement à respecter les choix d'utiliser ou pas une structure.

Ces deux modèles sont parfois représentés au sein du même centre ou de la même activité : en l'absence de travail pour évaluer la validité et les limites de chaque modèle d'intervention par rapport aux objectifs poursuivis, ils sont en affrontement.

Nous avons retrouvé ce problème au sein de plusieurs centres.

## **PAU : AU SEIN DE L'ATELIER JEUX ÉDUCATIFS, DIFFÉRENTES POSITIONS ET STRATÉGIES PAR RAPPORT À L'IMPLICATION DES PARENTS**

- Soit l'on considère qu'un espace et des outils sont à disposition, professionnels compris : on se rend disponible et on le fait savoir, avant tout par la qualité de l'accueil qui garde un caractère informel.
- Soit cet espace doit se développer et se structurer davantage (horaires, différenciation des publics et temps...). Des moyens pour faire connaître l'action et inciter les parents à venir et à revenir sont recherchés.

Le clivage semble reposer sur plusieurs conceptions de l'intérêt de cet atelier, à partir de différents ensembles de valeurs (compréhension de ce qui vaut, ce qui fait sens) :

- dans un premier cas, ce qui compte, c'est l'autonomie des parents, qu'ils viennent d'eux-mêmes, que ce lieu soit identifié comme un lieu pour eux, et donc peut-être une porte d'entrée pour un autre travail, ou un espace à part, valable en soi. Le projet est plutôt celui d'un lieu d'accueil parents-enfants ;
- dans le second cas, le support et la qualité de l'encadrement sont valorisés pour ce qu'ils permettent sur le plan éducatif. L'accent est mis sur les apports du jeu : le développement d'aptitudes (en lien avec le scolaire), et l'amélioration de la relation parents-enfants. Le projet est plutôt celui d'une ludothèque dans le centre social.

## ■ La question de l'intimité

Jusqu'où aller pour se faire connaître, solliciter la participation des parents, répondre à leur besoin d'écoute..., sans aboutir à l'effet inverse de l'effet recherché : il s'agit bien de soutenir pour favoriser l'autonomie, et non la dépendance ou la délégation de la part des parents.

Du côté des professionnels, les questions se déclinent ainsi : jusqu'où aller sans revenir à l'imposition de modèles ? Comment cerner les limites de l'intimité et du respect de la vie privée ? Peut-on tout entendre ? Que faire de ce que l'on entend, des informations recueillies ? Faut-il relayer l'information et quand ? Quel respect de la confidentialité ?

Par exemple, face à la volonté d'impliquer davantage les parents, certains centres ont pris le parti de se rendre systématiquement au domicile, d'autres refusent ce qu'ils considèrent comme une « intrusion » :

« Les gens s'autorisent à aller chez les familles... mais si une famille venait frapper chez eux pour inscrire les enfants au centre de loisirs...? », questionne un intervenant extérieur.

« Aller chez les gens sans être invité, c'est de l'intrusion... l'intrusion, c'est intolérable », estime un éducateur.

L'utilisation de la parole recueillie et de ce que l'on sait des familles pose aussi des questions. Certains prennent garde de ne pas utiliser, dans la rencontre avec les parents, les informations obtenues par ailleurs : « Avec les familles qui viennent, on n'a pas à s'autoriser à parler de ce qu'on sait, on ne peut pas dire : "mais ton frère est un dealer", "ta famille est connue dans le quartier", etc. », précise un intervenant.

Certaines animatrices qui assistaient à des groupes de parole animés par un psychologue y ont désormais renoncé : le poids des paroles entendues pesait dans les relations courantes. Réduisant la distance, le professionnel est placé dans des « situations limites », il va côtoyer les parents jusqu'à risquer d'entrer dans leur intimité avec le risque en retour de les voir entrer dans la sienne : « C'est l'intervenant qui pose les limites. Nous, on leur dit d'accepter le café. [...] Mais on préserve les intervenants. Quoi faire si on les invite en sortie le week-end ? Les limites de l'intimité sont en fait celles des intervenants eux-mêmes », explique une coordinatrice d'accompagnement scolaire à domicile.

### LE POINT DE VUE D'UNE BÉNÉVOLE (SOUTIEN SCOLAIRE INDIVIDUEL AU CENTRE SOCIAL)

« Je ne m'arrête pas aux séances au centre. Je rencontre la mère, j'emmène les enfants en sortie le mercredi comme une amie de la famille... La dernière fois, c'était au théâtre,

je l'ai emmené, j'ai offert le théâtre [un garçon de 10 ans]. Je ramène l'enfant. La mère me pose des questions, administratives... sur l'éducation... Elle me demande conseil, je réponds, je me sens très utile, il y a des besoins énormes...

Je préviens toujours les parents, et parfois je me retrouve au milieu des événements familiaux. L'autre jour, le gamin est absent, j'appelle et préviens la mère que l'enfant n'est pas là ; j'apprends que le père vient de mourir.

Ensuite le gamin, il m'en parle – il sait que je suis au courant, j'ai présenté mes condoléances à la mère... –, alors je l'écoute et je le conseille un peu. Par rapport au chagrin de sa mère, je lui dis qu'il y a de la satisfaction à donner en étudiant... à elle et pour lui-même...

Parfois je suis invitée à manger, bon je ne reste pas... je n'accepte pas l'invitation... Je ne pourrais pas suivre... Bon, il y a une demande aussi de lien, d'amitié, je ne pourrais pas, je fais trop de choses... je ne pourrais pas m'engager... »

### ■ Du côté professionnel : le risque de se laisser « déborder »

À Roubaix, on parle des « échanges dedans/dehors » et d'un travail permanent de régulation en équipe pour savoir quelles limites le professionnel doit poser, en quoi il reste un professionnel, quand les frontières entre vie familiale, vie de quartier et vie de l'équipement sont gommées, dans un but de participation et de valorisation des parents.

La proximité est accrue du fait de l'embauche de mères de famille (CES, remplacement de la femme de ménage par une mère du quartier pendant les vacances...).

« On va beaucoup chez les gens, on est invités aux domiciles. On risque d'aller trop loin dans l'intimité et de sortir du rôle de professionnel. Les collègues sont alors garants des limites. On a en équipe des réflexions permanentes sur l'instauration d'un cadre avec les familles, pour limiter les demandes et la participation des familles, plutôt que l'inverse... ne pas être avalés » (une animatrice de jeunes enfants).

### ■ Se déprofessionnaliser ?

Face à la peur d'influencer, ou de s'immiscer dans la famille, la qualité fondamentale de l'accueillant a été définie à plusieurs reprises comme celle du renoncement. Renoncement à être un représentant du savoir, mais aussi à être repéré comme professionnel. La posture du professionnel consisterait à se dépouiller de tout ce qui rendrait trop visible l'institution dont il est tout de même l'émanation. Les intervenants rencontrés ont illustré comment ils cherchent à se détacher du savoir qui fonde la professionnalité, ou du moins à le gommer dans leurs attitudes face aux parents : « Ce qui est important dans la relation avec les parents, c'est d'être authentique. C'est ne pas être professionnel, sinon notre discours n'est pas recevable », dit une directrice de centre. « L'aspect professionnel, faut qu'on l'ait après, dans le regard sur ce qu'on fait. Être professionnel, c'est pas quelque chose de technique », renchérit un animateur.

Il s'agit d'assumer autrement la professionnalité. Certains n'hésitent pas à mettre en avant leurs propres statut et expérience de parent, à confier qu'ils se posent des questions comparables à celles des parents qui viennent les voir. Ils cherchent clairement à désacraliser un savoir professionnel qui ferait obstacle à la valorisation des compétences parentales.

La parentalité deviendrait-elle alors une compétence en soi ? Faudrait-il être parent pour pouvoir travailler avec les parents ? Le risque de cette logique est d'installer des effets pervers du même type que lorsqu'on utilise la « ressource ethnique » ou les « grands frères », mais aussi

de justifier, de confondre expérience personnelle et professionnalité, comme l'on peut confondre militantisme et métier. Certains ont à l'esprit en permanence ce risque : « Sur la parentalité ? Je suis questionné en tant que professionnel et en tant que parent... comment distinguer les deux ? Je ne travaille pas dans le quartier où j'habite, c'est un choix, pour protéger ma vie privée et mon action professionnelle... séparer mon rôle de père et mon travail d'animateur... sinon, il y aurait un risque de confondre : je ne suis pas le père de ces jeunes », nous dit un animateur.

### ■ Le respect... le regard, les gestes et les mots

Pour certains, la bonne attitude consiste tout simplement à instaurer le respect, la reconnaissance mutuelle des parents et des professionnels, afin de ne plus se renvoyer dos à dos la responsabilité des difficultés rencontrées avec les jeunes.

Pour cela, « il faut s'observer en permanence en train de communiquer ». Ne risque-t-on pas d'être dans une attitude paradoxale si le regard ou l'attitude dément le discours ? Ainsi, la « bonne » posture serait avant tout, pour plusieurs personnes interviewées, une question de regard. Regard que l'on porte malgré soi sur les parents, mais aussi regard que les parents portent sur le professionnel. « Y a une compréhension dans le regard, les parents voient tout de suite si on les respecte ou pas, dans les yeux il passe beaucoup de choses. » « On tourne autour avant de dire les choses. Il faut faire attention à la violence des mots », dit un éducateur.

À l'occasion de la réflexion sur le soutien à la fonction parentale, une responsable de halte-garderie dit avoir pris conscience de l'importance de la manière dont on accueille le parent : « Je ne m'étais jamais posé la question du quotidien par rapport à la fonction parentale. Or au quotidien, la façon dont on accueille..., les mots et les gestes, pour laisser leur place aux parents, c'est aussi important que de monter des projets » (une responsable de secteur petite enfance).

## Les limites de la posture de soutien

---

Loin de mettre en cause les efforts effectués pour communiquer avec les parents, nous relevons ici l'ensemble des limites de la posture adoptée, afin de mieux la cerner et de la soutenir.

Tout d'abord il faut noter que la posture précédemment décrite est une construction en cours, que nous avons retrouvée dans les centres visités, mais qui ne va pas de soi, qui pose question sans cesse. Elle apparaît aussi comme un blason, un discours brandi juste avant d'entrer dans le détail pour expliquer que dans la pratique on ne sait pas très bien comment faire...

En effet, derrière un « discours presque parfait », la posture non-jugeante reste difficile à tenir et craque souvent dans la pratique. Il arrive que, dans un accès de franchise, le professionnel renverse d'un coup sa position et révèle que les choses n'ont peut-être pas tant changé que cela dans le regard posé sur les parents : « Je lui fais croire que j'ai besoin d'elle pour mieux travailler, alors que c'est elle qui a besoin de moi pour être une meilleure mère », affirme un travailleur social.

### ■ La fonction normative du travail social : questions sur le positionnement des équipes

Certains intervenants rappellent leur rôle normatif et concèdent qu'ils sont parfois en difficulté actuellement par rapport à la posture non-jugeante : « On est dans la délégation d'une norme. Faut gérer ce travail normatif... On est dans la régulation sociale », dit un éducateur de jeunes enfants.

En ce qui concerne la fonction parentale, l'image d'une famille dangereuse demeure présente en creux. Si l'on cherche à agir sur le lien parents-enfants, c'est bien que l'on considère qu'il peut avoir quelque chose de néfaste pour l'enfant. Cette critique implicite du modèle familial en vigueur chez les familles rencontrées repose souvent sur l'idée que le lien serait trop souvent enfermant pour l'enfant et aussi pour la mère.

On note toutefois que les représentations sur le bon parent et le mauvais parent demeurent sous-entendues, ce qui met les intervenants mal à l'aise et les pousse à se retrancher derrière le discours du non-jugement.

D'autres regrettent l'adaptation insuffisante du centre aux « normes » locales : « Et si on prenait en compte les modes de régulation qui sont valables sur un territoire... sans parler de ce qui serait illicite ou parallèle, il y a quand même des normes qui sont valables ici et qui fonctionnent, on ne peut pas les ignorer », propose un responsable de secteur adultes.

Ce que l'on sait ou croit savoir des classes populaires induit des choix d'actions, notamment sur ce que l'on décide de soutenir ou de valoriser. D'une manière générale, nous pouvons noter ici que les activités mises en place pour soutenir les parents demeurent très classiques, voire traditionalistes du point de vue de la conception des rôles et des compétences masculines et féminines.

### ■ La perception de la souffrance et du danger : quand et comment intervenir ?

Les professionnels que nous avons rencontrés nous ont rarement parlé directement de signalement ou alors à demi-mot. Certains évoquent une modification dans leurs interprétations quant aux situations observées. Certains faits repérés hier comme « graves » et immédiatement signalés passeraient aujourd'hui « inaperçus ». Une animatrice indique ainsi que l'état de propreté de certains appartements n'implique plus systématiquement la même réaction professionnelle : « Il y a quelques années, on l'aurait signalé aux services sociaux et on leur aurait envoyé une conseillère. »

À partir de quand est-il nécessaire d'intervenir dans les familles ou de signaler certains cas aux travailleurs sociaux ?

La tentation de juger à partir de situations qui heurtent leur propre conception de l'éducation est perçue par les intervenants, auprès de qui nous avons pu identifier des « situations limites », qui font craquer la posture non-jugeante, y compris face aux parents. Elles concernent la santé et le lien affectif : il s'agit des soins prodigués à l'enfant (hygiène, santé, alimentation, rythmes de sommeil), la relation affective (amour/autonomie) et les manifestations de l'affection, et la sanction physique.

Elles renvoient aux représentations concernant le « bon parent ». Elles sont par ailleurs balisées par la loi. Comment agir en évitant à la fois le jugement et la non-assistance ? Il s'agit du risque de ne pas voir le danger, à force de ne pas vouloir juger ni imposer de modèle. Or, une équipe non consciente des dysfonctionnements familiaux les favorise, voire les reproduit : c'est le phénomène de contagion décrit par des études cliniques. Un travail d'équipe semble être entamé dans les centres sociaux que nous avons visités, pour éviter de juger trop rapidement – il s'agit essentiellement de la régulation en équipe –, mais le danger contraire n'est pas évoqué, et c'est pourquoi nous le pointons ici.

La posture de soutien et de non-jugement apparaît donc comme une étape nécessaire, un effort permanent à entretenir. Elle ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins et ne doit pas être synonyme d'inaction.

## À retenir pour l'action

### Reposer les questions de formation, de supervision et d'évaluation des actions

#### 1) *La supervision comme outil de travail*

L'accès à une certaine intimité des familles pose souvent bien des questions, et le travail de soutien à la fonction parentale est en permanence très délicat. Elle exige des accueillants une maturité professionnelle et personnelle, car ils sont particulièrement exposés, étant témoins de situations parfois « insupportables ». La proximité dans les situations d'écoute s'appuie sur l'empathie qui elle-même n'est possible que si l'accueillant est « sûr » de lui-même et a atteint cette maturité professionnelle.

La supervision est un moyen efficace pour diminuer l'effet pervers de la subjectivité des personnes. Elle permet de réfléchir sur l'action et d'être prêt à faire face le mieux possible aux situations les plus imprévues. Son absence nous semble être un facteur de fragilisation professionnelle : il y a alors un effet permanent de projection des personnes en fonction de leurs propres angoisses ou de leurs histoires personnelles. Et faute de références collectives, on se forge des représentations tributaires de l'opinion personnelle et non plus de l'évaluation d'une situation à travers de critères partagés.

#### 2) *Mettre en place des procédures d'évaluation*

La mise en place de procédures d'évaluations dynamiques permet non seulement de piloter l'action, de la réorienter éventuellement, d'éclairer les décisions, mais aussi de la mettre en valeur, en aidant à rédiger des comptes-rendus de qualité.

La mise en place d'une procédure d'évaluation doit conduire à repenser et à harmoniser les critères d'évaluation en interne et en externe : que faut-il évaluer ? Le nombre de participants ou des changements de comportements des familles ? Comment évaluer des améliorations dans le lien parents-enfants, dans la communication familiale ? Les professionnels des centres sociaux savent par expérience que les critères conditionnant la reconduction des financements sont parfois désajustés par rapport aux objectifs réels et réalistes. Ainsi, des mesures quantitatives n'informent en rien sur l'efficacité qualitative, tant à court et moyen termes des dispositifs.

Il faudrait donc concevoir, en concertation avec tous les partenaires, des outils d'évaluation plus fins qui permettent réellement de saisir l'adéquation moyens/fins.

#### 3) *La formation*

L'action de soutien à la fonction parentale se heurte aux lacunes des formations initiales (d'animation en particulier), où cette question n'est pas traitée.

La formation continue demeure un élément fort d'efficacité. Elle permet en interne à l'équipe lorsqu'elle est transversale d'acquérir une culture et un savoir communs. Elle conduit au renouvellement des compétences en permettant de prévenir l'« usure professionnelle » si souvent évoquée dans le travail social et engage chaque participant dans une mise à distance de sa réalité professionnelle quotidienne.

### **Travailler sur les familles dans leur environnement**

#### *1) Prendre en compte l'ensemble familial et le resituer dans l'environnement*

Cela afin d'éviter les effets pervers des approches partielles ou dans l'urgence. De par leur secteur de référence au sein du centre, les professionnels se situent souvent d'un seul point de vue (le parent ou l'enfant). La démarche compréhensive s'avère vouée à l'échec si elle élude le point de vue des parents (ou celui des enfants) et la dynamique présente entre les deux générations.

#### *2) Un travail sur la généalogie*

Pour agir en vue de restaurer l'estime de soi des jeunes et les aider à construire leur personne, le passage par les parents reste inéluctable. Une relation tendue vers l'avenir des jeunes ne peut en effet aboutir sans une aide pour construire le sens de leur passé. Les interventions nécessitent parfois un long temps de remaillage de l'histoire familiale dans son ensemble qui s'appuie non sur la généalogie objective mais bien sur la façon dont elle est vécue par les personnes.

# Cultures professionnelles et représentations sociales

L'absence de jugement et le rejet d'une normativité contraignante ne sont pas des attitudes faciles à tenir au quotidien. C'est pourquoi la partie suivante tente de mettre en évidence les résistances conscientes et inconscientes qui participent des limites de la posture.

Tout d'abord l'observation des pratiques a montré la difficulté de forger une unité sur ce thème et une cohérence d'ensemble au sein des équipes, du fait de la diversité des parcours professionnels, des statuts différents et des cultures professionnelles dans les centres sociaux (animateurs, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs, assistantes sociales...).

Par ailleurs, des représentations et stéréotypes sur les publics, concernant notamment les hommes et femmes immigrés et les familles populaires, viennent modeler l'action.

Les pratiques des professionnels sont influencées aussi par leurs propres analyses de l'éducation parentale et leurs perceptions des fonctionnements familiaux. Loin de vouloir stigmatiser les équipes, il apparaît donc nécessaire, au regard de la diversité des représentations en présence, de les inciter et de les aider à repérer les modèles familiaux qui sous-tendent implicitement ou explicitement les actions.

## À la croisée des cultures professionnelles et militantes

Les équipes des centres sociaux sont le plus souvent hétérogènes : des professionnels de différentes générations formés et ayant acquis une expérience dans différents secteurs spécialisés, ayant un positionnement plus ou moins militant ou technique, et des bénévoles de niveau d'engagement différent, dont certains se professionnalisent au centre social. Presque autant de cultures que de parcours... nous pouvons tout de même présenter quelques constantes parmi les équipes.

### ■ Les cultures professionnelles héritées

Cinq cultures professionnelles importées sont fortement représentées dans les centres sociaux :

- **la prévention spécialisée** : elle a pour mission d'intervenir auprès des jeunes et des familles les plus en difficulté. Ses missions reposent sur les principes d'anonymat, de travail sur l'environnement et la famille, et de travail en partenariat. L'éducateur mène une action éducative dans la durée, s'appuyant sur des relations interpersonnelles de confiance. Il développe des médiations, se situe en tiers éducatif par rapport au jeune ;
- **l'animation de quartier** : elle s'appuie sur l'animation sportive et socioculturelle, vise l'ensemble des publics mais cloisonne généralement en tranches d'âge. Il s'agit de contribuer à l'offre de loisirs sur le quartier, mais aussi d'accompagner des sorties ;
- **l'action socio-éducative** : elle est menée essentiellement par les conseillères en économie sociale et familiale. Il s'agit surtout d'apporter des connaissances et des savoir-faire,

- notamment au travers d'activités collectives (animation de groupes de couture, de cuisine, de budget, de discussions éducatives, etc.), qui aideront les bénéficiaires à « mieux faire » ;
- **le travail communautaire** : il repose sur la collaboration volontaire des différents acteurs et leur investissement dans la recherche de solution. Cette démarche reconnaît aux habitants une place à part entière dans les équipes de travail composées de professionnels et de bénévoles dans un échange de savoir et savoir-faire ;
  - **la petite enfance** : c'est un secteur à part très spécialisé, les haltes-garderies étant encadrées par des puéricultrices, éducatrices ou animatrices de jeunes enfants (métiers demeurés très largement féminins).

Ces différents métiers coexistant au sein des centres sociaux n'ont pas tous une tradition de travail avec les parents.

- Les éducateurs de jeunes enfants et les puéricultrices prennent le plus souvent explicitement en compte dans leurs actions la relation parents-enfants.
- Au sein du secteur enfance, les équipes travaillent surtout sur le rapport à l'école pour prévenir l'échec scolaire. C'est à cette occasion le plus souvent qu'ils entrent en contact avec les parents.
- L'éducateur spécialisé prend généralement contact avec les parents et envisage la prise en compte de la famille en tant que système (nécessité liée aux situations traitées, qui relèvent notamment de failles signalées de la fonction parentale). Ce point est inscrit dans ses missions et la formation initiale le prend en compte. Les éducateurs intégrés aux centres sociaux ont donc le réflexe d'un contact avec les parents, mais leur mode de relation peut se trouver influencé par le modèle d'intervention de l'éducation spécialisée qui s'adresse d'abord à des publics en difficulté.
- Les animateurs chargés de préadolescents et d'adolescents ont la plupart du temps peu de relation avec les parents, sauf en cas de grosses difficultés avec le jeune. Ils supposent souvent qu'une relation avec la famille compromet celle établie en confiance avec lui. À choisir, ils préfèrent maintenir celle qu'ils ont avec l'adolescent, parce qu'elle est au cœur de leur mission, mais aussi parce qu'ils ne parviennent pas à percevoir l'intérêt d'intégrer une dimension de soutien parental à leur travail. Les propos d'un responsable du secteur famille d'un centre social illustrent cette difficulté pour des animateurs à sortir d'une relation duale avec les adolescents : « J'essaie de faire passer l'idée qu'il faut faire avec les parents [...]. En regardant le projet, je demande aux animateurs : où sont les parents ? L'animatrice me répond : mais pour quoi faire ? Elle ajoute : "moi, des fois, les enfants m'appellent Maman. Ils n'ont personne et, quand ils ont un problème, c'est moi qu'ils viennent voir." [...] Mon rôle, c'est de financer le projet lorsqu'il y a les parents dedans : mais dans l'évaluation, les animateurs me demandent toujours : "Mais à quoi servaient les parents ?" »

Auprès du pôle jeunesse du centre social de l'Alma à Roubaix, nous avons observé la mise en place d'un type de travail qui tente de prendre en compte la dimension familiale de l'adolescent : des interventions dans le cadre familial à la demande du jeune ou avec son accord. Ces interventions visent alors à désamorcer certaines tensions, à faciliter le dialogue, à faire de la médiation afin d'éviter les ruptures. Ce type de travail, dont nous avons observé les tâtonnements, demeure exceptionnel et s'accompagne d'une conscience nette que cela passe par l'analyse des représentations autant que des pratiques.

- Les conseillères en économie sociale et familiale ont une position particulière au sein des centres sociaux. Détachées par la CAF, elles sont tantôt parfaitement intégrées à l'équipe, responsables d'une activité ou d'un secteur, tantôt isolées, à l'écart du cœur du projet et de l'équipe ; dans certains cas, la « greffe » ne prendrait pas, certains leur reprochant notamment de porter des jugements sur les familles. En revanche, elles ont l'habitude de travailler avec les familles plus que les autres intervenants. De ce fait, elles auraient un poids important dans la focalisation sur les mères et sur certaines activités avec les femmes.

## ■ Entre professionnalisme et militantisme

Nous avons été attentives au cours de notre recherche au rapport entre professionnalisme et militantisme dans la façon dont les intervenants abordent le thème de la fonction parentale, et dans ce qu'elle induit sur le travail avec les parents. La dimension militante, très présente dans les équipes, apparaît au travers d'implications individuelles dans la vie politique ou associative locale, parfois dans des choix de positionnement de l'équipement (donc de l'ensemble de l'équipe) dans le projet local, mais aussi au travers des systèmes de référence et d'opinion de chacun.

Pendant nos entretiens, nous avons relevé plusieurs formes de militantisme (féminisme, défense de la culture ouvrière, engagement politique...) qui alimentent l'action tout en l'orientant. Elles conditionnent les objectifs et le type d'actions mises en place concernant selon les cas l'émancipation des femmes, la promotion individuelle, l'action collective, etc.

Dans la pratique quotidienne, la forte teneur militante sur laquelle s'appuient certains professionnels des centres sociaux, si elle constitue une identité et une énergie, nous semble pouvoir induire certains effets pervers.

Elle représente par exemple parfois l'unique forme de valorisation de ces professionnels et constituerait en soi une compétence. Tout comme dans certains cas, l'origine ethnique a pu être érigée au rang de compétence, le militantisme en serait une autre forme.

Beaucoup d'acteurs se reposent alors sur les « motivations » de ces professionnels qui n'hésitent pas à donner de leur temps et de leur énergie au service de l'action, ont une liberté de mouvement, contrairement à leurs partenaires qui prétextent souvent la rigidité de leur tutelle. Cette culture militante est en quelque sorte instrumentalisée comme une « seconde nature » dont on vante les mérites sans avoir à les rétribuer. Elle conduit le plus souvent à la double contrainte de toujours devoir en faire plus, tout en n'étant pas assez reconnus professionnellement.

Cette absence de contrepartie, de contre-don trouve généralement une issue dans l'accaparement d'un pouvoir local. Il est fréquent d'observer que ces personnalités généreuses laissent peu de place aux autres acteurs et accaparent en quelque sorte l'action, l'empêchant réellement d'évoluer.

Au nom du militantisme, la mise en place de nouvelles pratiques et l'évolution du secteur sont parfois freinées. Ainsi, chez certains salariés, l'on trouve d'emblée une résistance d'ordre idéologique au soutien à la fonction parentale, qui, imposé par l'extérieur, peut être perçu comme un retour au familialisme dans sa version la plus réprouvée « Travail, Famille, Patrie ». L'injonction institutionnelle à travailler sur ce thème peut donner lieu à des résistances *a priori* mais aussi à des contournements – nous travaillons depuis toujours avec les familles – ou assimilation de l'objet à d'autres objectifs – la parentalité oui, mais dans l'objectif de travail sur la citoyenneté.

D'autres professionnels – souvent des femmes, militantes féministes – ont du mal à concevoir la création d'un groupe d'hommes qu'elles considèrent comme « machos » et dont elles réfutent les pratiques, mais aussi à renouveler et à diversifier les activités proposées aux femmes.

Le militantisme semble finalement contre-productif sur tout ce qui vient buter contre son idéologie, idéologie qui oriente ce que les professionnels s'autorisent à faire.

En contre-exemple, nous avons observé des cas d'articulation heureuse entre professionnalisme et militantisme : le militantisme fonde l'action, détermine le choix de certains axes de travail, mais ne légitime pas l'action.

Nous avons aussi évoqué au cours de nos entretiens le statut et la position des bénévoles dans les actions de soutien à la fonction parentale. Les salariés des centres évoquent les

difficultés de partage de la posture « non-jugeante », car les bénévoles perçus comme plus « directs », « spontanés », n'hésiteraient pas à donner leur opinion au cours de leurs interactions avec les parents. Les constats effectués au sujet du militantisme sont valides pour le bénévolat : les bénévoles sont valorisés par le fait qu'ils viennent donner de leur temps, de la bonne volonté, et par le fait de ne pas être professionnels. Ces trois éléments sont perçus comme des compétences en soi, tandis que les motifs personnels de l'engagement bénévole induisent des représentations sur les familles et sur l'action.

Cela ne semble pas gênant en soi. Les effets dépendent de la situation d'intervention dans laquelle ils sont placés : sont-ils là en position d'enseigner un savoir précis ? En tant que participants à la vie du centre ?

## **Des représentations sur les familles et sur l'action : la mixité en question**

---

La vocation d'accueil et d'animation des centres sociaux, se voulant ouverts à tous les publics, dans une démarche de prévention globale, va à l'encontre de tout ciblage de publics spécifiques. Les centres sociaux se défendent d'être par exemple des lieux spécialisés dans l'accueil des plus démunis.

Position paradoxale dans certains quartiers où les plus démunis correspondent à la majorité. Certains « gèrent » ce paradoxe en combinant la notion d'accès des plus démunis avec celle d'accueil généraliste et de prévention globale. D'autres refusent jusqu'à l'étiquette de « social » qui leur est posée.

De même, laïcité et mixité font partie des objectifs. Dans la pratique, certains publics sont représentés au sein des centres sociaux plus que d'autres, et cette situation ne procède pas seulement du hasard, ni exclusivement de la structure de la population locale. Des représentations de ces publics entrent en ligne de compte dans ce phénomène.

La question de la mixité recoupe en fait trois niveaux qui se chevauchent et se croisent en permanence : la question du genre, celle de l'origine sociale et celle de l'origine ethnique. Il est difficile d'isoler ces trois termes tant ils se superposent constamment dans le discours : le genre appelle l'ethnique, l'ethnique et le social finissent par se confondre... dans la lignée de la confusion courante entre pauvreté et immigration. Bien des modes d'actions et de prises en charge confortent ces amalgames.

### **■ Les professionnels, le « bon » et le « mauvais » parent**

Les représentations véhiculées par les uns et les autres se superposent à un classement moral. Nous avons recueilli au cours des entretiens de multiples illustrations de ce que serait un bon parent, même si les professionnels se défendent de porter des jugements, du moins nous pouvons illustrer ce qu'est un « mauvais parent » : « Les familles ne savent plus donner de règles aux enfants, leur donner un rythme régulier, leur dire non, leur donner de l'affection [...]. Des parents qui vivent avec leurs enfants sans vraiment être avec eux, une pauvreté des échanges parents-enfants, des enfants tout petits à l'abandon devant la télé... », dit une éducatrice.

Nombreux sont les exemples cités qui peuvent illustrer le « mauvais comportement » des parents. En demi-teinte, ils illustrent ce que pourrait être le « bon parent » : capable d'aider les enfants à trouver leur place, à dépasser la fusion mère-enfant.

Outre cette question délicate de la séparation, le parent est suspecté (au moins de désintérêt) dans plusieurs cas récurrents :

- lorsqu'on ne le voit jamais (ou rarement) ou lorsqu'il ne recherche pas le contact avec le professionnel;
- s'il ne vient pas voir ce que fait l'enfant;
- s'il oublie de munir l'enfant de ce dont il a besoin pour l'activité (son maillot un jour de piscine, par exemple).

Très vite, en fonction de ce qui est vu lors des contacts épisodiques avec la famille, chacun est catalogué. Ces observations conduisent à nous interroger sur les conditions d'accueil des parents dans un cadre qui ne leur est pas familier, et qui peut susciter leur réticence du fait des phénomènes de « violence symbolique » (exercée même involontairement par celui qui sait ou est censé savoir sur celui qui est démuné ou ignorant, ou censé l'être), ou de mise à distance (parfois en voulant bien faire).

### ■ Nombre d'actions pour les mères, mais quelles actions pour les pères ?

Dans tous les centres observés, les actions menées en direction des parents touchent de fait essentiellement des femmes. Pourtant, les professionnels regrettent le plus souvent l'absence ou la très faible participation des pères aux activités.

Nous avons pu observer qu'un ensemble de représentations sur les publics, notamment les stéréotypes masculins et féminins, contribue mécaniquement à cette situation.

En effet, si l'on estime que la petite enfance reste du domaine de la mère, on ne cherchera pas à travailler avec les pères dont on soulignera par ailleurs l'absence. Les professionnels vont considérer qu'il est « normal » d'avoir une faible présence masculine et il serait alors vain de tenter de la développer, on ne peut aller contre la « nature » des choses. Plusieurs biais apparaissent dans les choix d'activités et de fonctionnement, à commencer par la manière dont on nomme les activités, et par les lieux et horaires choisis. À Saint-Étienne, le goûter des parents organisé chaque semaine par la halte-garderie depuis plusieurs années s'est longtemps intitulé « goûter des mamans ». De même cette directrice de centre qui prépare son courrier aux parents pour proposer des vacances familiales... l'adresse aux mères.

Des activités organisées l'après-midi rassemblent plus facilement les personnes qui ne travaillent pas, ou du moins pas à cette heure de la journée. Ce point constitue certainement un des premiers freins à la participation des pères. Pour limiter ce biais, le centre social Marcel-Paul de Sevrans a pris le parti d'organiser les rencontres en soirée et « autorise » ainsi les pères à participer. Chaque rencontre est précédée d'une large information dans tous les lieux de regroupement du quartier.

Au-delà de la petite enfance, d'autres univers nous ont été présentés comme de l'ordre du féminin : celui de la parole. Cette explication a été utilisée par un éducateur de jeunes enfants pour relater ce qui serait la difficulté des pères à s'inscrire dans un groupe de parole : « Parler ce n'est pas dans les mœurs des hommes de façon générale. La femme dit avec plus de facilité. C'est dur pour un homme de parler de soi. On a une certaine pudeur. C'est facile de regrouper des femmes entre elles. Les femmes ont un support, la couture, mais, en fait, elles parlent d'autres choses. Les hommes, si on les met ensemble, ne parleront pas d'eux, surtout pas d'eux. Les hommes vont parler à l'écrivain public. »

L'exemple de Lesneven apporte un constat plus nuancé : au démarrage du groupe de parole, un couple figurait parmi les participants. Le père n'est plus venu au-delà des premières séances. Selon la mère, ils se sont partagé les rôles, la mère retransmettant les débats et les amenant ensuite dans la maison, pendant que le père s'occupait du repas et des enfants. Un autre couple a favorisé la participation de la mère, parce qu'elle était beaucoup plus angoissée, avait des attitudes très rigides et donc besoin d'aide, selon ses propres dires, bien plus

que son époux qu'elle dit rétrospectivement attentif aux difficultés mais moins culpabilisé et moins stressé.

Par ailleurs, des positions culturalistes amènent à figer et à généraliser des schémas qui ne sont valides que dans des temps et espaces donnés : penser que, dans certaines cultures, « on ne mélange pas les sexes », comme l'a souligné un directeur de centre, peut se traduire mécaniquement dans les pratiques. Pour certains professionnels, il ne pourrait y avoir de confidentialité sans limitation de la mixité. Or, si cela repose pour les familles migrantes dont on parle (notamment les familles d'Afrique du Nord et d'Afrique noire) sur une réalité sociale, il n'en va pas de même au sein du centre social.

Lorsque des actions sont mises en place en direction des pères, elles ne sont pas bâties du tout sur le même mode que celles à destination de leurs épouses. Nous pouvons souligner par exemple que la psychologue du groupe de parole de Saint-Étienne ne travaille pas de façon identique avec les hommes et les femmes. Elle propose des outils aux pères qu'elle n'utilise pas avec les mères comme la projection du film *Mémoires d'immigrés* qui donné lieu à de très riches débats.

Des animateurs estiment quant à eux que les femmes peuvent se baser entièrement sur la parole et sont dans l'attente de changements au niveau de leur vécu quotidien, et que les pères se consacrent plus à des actions pratiques : rédaction d'un message aux autres pères du quartier, organisation d'activités avec les adolescents... Ils se situeraient de préférence dans l'action, technique ou politique.

#### VERDUN : QUELLE PLACE POUR LES HOMMES ?

Comme sur plusieurs autres sites de recherche, le centre social Cité-Verte se montre plus apte à traiter les problématiques de l'intimité et de la vie quotidienne avec des femmes. Les animatrices reconnaissent avoir des difficultés à intéresser les pères et à les faire venir au centre, par exemple pour le suivi des activités périscolaires.

Cette difficulté à élargir le travail sur la famille aux pères peut s'expliquer en partie par le fait que les pères sont des figures souvent absentes des familles fréquentant le centre (les nombreux cas de mères seules ou séparées). Mais aussi par le fait que les intervenants du centre sont plutôt des femmes et que leur savoir-faire s'exerce plus facilement en direction des préoccupations féminines.

Dans un centre social où l'encadrement, aussi bien professionnel que bénévole, est très fortement féminisé, les hommes trouvent leur place dans certaines activités spécifiques, mais ne semblent pas pouvoir faire l'objet du travail de proximité fourni avec les femmes : on les retrouve avant tout dans les activités de jardins familiaux, éventuellement dans l'atelier de remise à niveau, et également dans les emplois en CES créés par les centres. En ce qui concerne les jeunes, la distribution des postes montre aussi une répartition sexuée des tâches : le seul animateur a en charge les adolescents, alors que le reste de l'équipe, composée de femmes, suit avant tout les activités liées à l'enfance et aux femmes.

Les projets en cours visant la participation des pères (ateliers bricolage, jardinage, préparation des équipements destinés aux fêtes...) ont en commun l'extériorité, la visibilité dans le quartier, la maîtrise de technique et l'usage de la force physique : « Il faut qu'ils se sentent utiles. »

Les pères demeurent surtout considérés par rapport à leur action possible dans l'espace public en référence à la répartition traditionnelle des rôles qui leur confère une fonction politique et symbolique. Ils prennent des initiatives de plus en plus importantes dans le quartier,

leur mobilisation s'intensifie et est relayée par d'autres habitants. Ils se situent d'emblée dans l'acte et la réflexion politique. Dans d'autres centres, on observe leur rôle possible de médiation face aux violences dans les quartiers.

### ■ Pères et mères immigrés : le poids des stéréotypes culturels et sociaux

La question ethnique traverse la plupart des discours et fait souvent écran à toute interrogation sur les pratiques. Ainsi l'on nous dit souvent que « c'est dans la culture » ou que « ce n'est pas dans la culture » pour expliquer la présence ou l'absence de tel ou tel type d'action, comme la présence de tel ou tel public. Nous sommes étonnées de la prégnance de la dimension culturelle dans les esprits et de la fonction de limitation de l'action qu'elle joue au sein des équipes professionnelles autant que bénévoles, au sein des centres sociaux comme chez leurs partenaires sur le « terrain ».

Hommes et femmes immigrés sont décrits à travers des figures extrêmement stéréotypées, globalisantes. Nous pouvons noter que ces stéréotypes concernent également leur descendance, de la deuxième ou troisième génération.

Les normes des cultures d'origine sont souvent présentées comme peu compatibles avec « la norme » française en matière d'éducation. La même question est posée de manière élargie pour les familles populaires, dont les modèles éducatifs se trouvent souvent en opposition avec les normes des professionnels de l'action sociale. C'est l'ensemble de ces représentations pouvant entraîner une limitation de l'action que nous tentons de présenter ici.

Le constat général du « déclin de l'image du père » est d'autant plus fortement relayé par les équipes des centres sociaux lorsqu'il s'agit des hommes immigrés, notamment maghrébins. Dans les familles immigrées, les mêmes processus qu'ailleurs seraient à l'œuvre, mais se cumuleraient, donnant ainsi une acuité particulière aux difficultés des hommes dans l'exercice de leur paternité.

Face aux mutations des modèles, le modèle dominant étant lui-même flou, le père ne saurait plus très bien quel est son rôle. La loi française renforcerait le pouvoir pris par les femmes et les enfants, qui trouveraient un soutien auprès des juges et des travailleurs sociaux.

#### PAU : LES DIFFICULTÉS DES PÈRES

On trouve au centre social du Hameau, à Pau, une unanimité pour décrire les pères comme « en grande difficulté » vis-à-vis de leur famille et des institutions, manquant de repères pour faire face aux évolutions : ils sont dits « dépossédés de l'autorité paternelle » par le chômage et par certaines pratiques de l'action sociale et de la justice des mineurs.

Ces constats sont faits au sujet des pères maghrébins (d'ailleurs, les actions en direction des pères les touchent presque exclusivement) qui sont fortement représentés numériquement dans le quartier.

Un père engagé dans des actions collectives reprend à son compte ce discours : « L'action sociale et la justice nous enlèvent notre autorité, on est dépossédés. » Le même affirme que le chômage ne diminue pas la fonction paternelle : « Plus présents, on peut suivre les enfants, on voit ce qui se passe, on a le temps de s'en occuper. »

Un même constat mais les analyses et objectifs des professionnels divergent : tantôt il faut « laisser faire les pères », tantôt il faut les « faire avancer ».

Pour la directrice du centre social, des mères qui viennent au centre social se trouvent ensuite « en porte-à-faux » dans leur foyer : « Il faut faire avancer les pères en même temps que les mères. »

Au cours des entretiens (notamment à Pau ou Grenoble), un discours émerge concernant les pères immigrés auxquels on aurait ôté toute autorité. On nous parle de « pères désorientés », « délégitimés », « déstabilisés par les mutations sociales ». Des pères en quelque sorte « présumés coupables », à qui l'on cherche des circonstances atténuantes ou des limitations de responsabilité : « Les hommes disent : “Nous ne trouvons plus notre place.” Dans le discours des hommes, c'est les assistantes sociales qui ont détruit la cellule familiale... Leurs femmes les menacent tout de suite d'aller voir leur assistante sociale s'il y a un problème entre eux » (un directeur de centre).

Ce discours sur la déstabilisation est repris par les pères eux-mêmes qui pointent alors leur « difficulté ». Nous sommes ici dans la prédiction créatrice : les pères disqualifiés *a priori* l'intègrent et le deviennent. D'après les professionnels, les pères immigrés auraient (contrairement aux mères) de mauvais rapports à leurs enfants (distants, extériorisant peu leur affectivité, voire violents). La réalité encore une fois est certainement bien plus complexe, l'affectivité apparente ne pouvant être garante de la bonne relation.

Le dernier aspect qui vient limiter le travail avec les pères immigrés concerne leur relation supposée à l'islam. Les revendications plus politiques (demande de mosquée, de cimetière) portées par les pères peuvent être traitées de manières différentes. Nous avons observé deux cas opposés :

- **l'observation distante** : ces revendications ne sont pas relayées par les professionnels, ce qui traduit une inquiétude face à des phénomènes qu'ils ne maîtrisent pas, ou ne comprennent pas : la peur du communautaire, particulièrement lorsqu'il y a une dimension religieuse. Nous pouvons citer ici l'exemple de Saint-Étienne où l'absence des pères dans les groupes de parole du centre social est d'abord déplorée et expliquée par leur présence à la mosquée, « lieu de parole des pères ». Puis leur mobilisation pour le quartier inquiète. En effet, plusieurs pères prennent des initiatives de plus en plus importantes dans le quartier, leur mobilisation s'intensifie et est relayée par d'autres habitants. Ce phénomène, jugé positif, interroge tout de même les animateurs dans la mesure où l'investissement d'un des pères s'accompagne du retrait de sa femme des activités du centre social. Le centre s'inquiète du poids que peuvent avoir les « réseaux islamistes » repérés pourtant comme modérés et questionne l'opportunité d'un investissement auprès des pères dans ces conditions ;
- **l'accompagnement** : le centre social sert de relais, offre une mise à disposition sans chercher à mieux connaître ni à entrer dans les nuances et divergences éventuelles. Il peut soutenir des revendications qui ne sont pas entendues par les pouvoirs publics, même s'il reste vigilant sur le risque de « squattage » de l'équipement par un groupe, qui exclurait les autres, et veille à représenter la diversité.

Qu'en est-il du côté des mères ? Nous avons pu constater que les actions mises en œuvre en direction des mères de famille des quartiers populaires s'inscrivent souvent dans une culture militante qui a longtemps prôné que l'essentiel des actions devait être mené en direction des femmes et des jeunes filles. Nous sommes alors souvent témoins d'un regard ethnocentrique porté par les professionnels sur la femme immigrée : les actions partent du postulat qu'il faut sortir les femmes de chez elles, les inscrire dans un réseau social, les sortir du joug du mari et promouvoir leur émancipation.

On part du principe que l'inscription de la femme dans le réseau social est un élément déterminant de son bien-être et ainsi, par voie de conséquence, l'aide à assumer son rôle de mère. Même si ce n'est pas présenté comme une généralité, on parle de la peur de relations trop fusionnelles entretenues entre la mère et l'enfant... Autrement dit, si la mère n'est pas suffisamment socialisée, elle va « bouffer » son enfant.

Le stéréotype de la femme immigrée comprend deux facettes : soit elle est maintenue dans une domination de bon aloi, soit elle s'extirpe du carcan qui lui a été fait par ses origines (en ignorant la responsabilité de la société d'accueil dans la perpétuation de ce schéma). Dans les deux cas, son parcours est recomposé et entériné par ceux qui la regardent : professionnels, bénévoles, politiques, voisins... La femme immigrée est trop souvent perçue comme une figure univoque. Son destin resterait enchâssé dans le dilemme entre perpétuation d'une tradition qu'elle subirait sans rémission et adoption d'une modernité émancipatrice. Nulle jonction ne serait possible entre ces deux pôles.

Dans cette logique, le travail auprès des pères vient buter contre une résistance idéologique, consciente ou non. Il en résulte une forte difficulté à penser aujourd'hui la place des pères dans les dispositifs mis en place pour travailler la fonction parentale.

Comment éviter alors de rendre ces parents illégitimes ?

Réduire l'explication de la dévalorisation des pères ou des mères immigrés à la confrontation de leurs représentations traditionnelles, au contexte ou à la perte de leur statut économique apparaît simpliste et réducteur. Il ne faut pas omettre ici de considérer l'impact de la place réelle, ainsi que celui de l'identité attribuée à ces pères par la société d'accueil. Leur image reste empreinte « d'infériorisation » et de déconsidération. Il est intéressant de se demander en quoi les bénévoles et professionnels des centres sociaux peuvent y contribuer aussi malgré eux.

Nous avons vu que les professionnels porteurs de la norme dominante sont eux-mêmes très fragilisés à cause des mutations sociales. Considérer l'appartenance culturelle comme une source de difficulté en soi, voire de déviance, fait peser l'essentiel de sa propre incertitude sur l'autre. C'est en quelque sorte rassurant et opératoire : l'autre est en difficulté parce qu'il appartient à une autre culture. Cette réponse simpliste s'appuie alors sur une notion socialement construite et finit comme nous l'avons vu par être intériorisée par les familles elles-mêmes.

Le modèle dominant leur renvoie une représentation de type « vous n'êtes pas capables » et elles finissent par se considérer comme non-capables. Elles sont bien conscientes d'être porteuses d'une culture illégitime et stigmatisée, et restent particulièrement perméables au modèle dominant bien que lui-même devienne très flou.

## ■ La mixité sociale : non-dits et traitement différencié des publics

Sur l'origine sociale du public, le non-dit prévaut. Malgré une volonté de mixité sociale du public, les familles touchées par les actions qui visent le soutien à la fonction parentale sont la plupart du temps des familles de milieux populaires. Pourtant, ces dernières ne constituent pas la totalité du public des centres observés.

Un discours est mis en avant sur les difficultés particulières qu'auraient ces parents à exercer leur autorité parentale notamment lorsqu'ils doutent quant aux questions éducatives : « C'est un public vraiment fragile. Autant nous (classe moyenne) on peut discuter avec des proches, des amis, autant eux ne peuvent pas vraiment en parler autour d'eux » (une animatrice, responsable du secteur enfance).

D'où l'idée qu'il est bon de maintenir un regard extérieur au centre de la vie familiale. Contrairement aux classes moyennes qui s'affranchissent généralement des pesanteurs institutionnelles dans le cadre privé, les milieux populaires auraient en revanche besoin d'une restauration normative. Le droit explicitement reconnu et invoqué dans les milieux favorisés de respect de l'intimité (évolution d'ailleurs ici perçue comme salutaire) semble nettement moins légitime dans les milieux populaires suspectés de démissionner face à l'exercice de l'autorité. Cette intrusion dans l'espace privé qui est purement « déplacée » pour les uns se justifie pour les autres par le nécessaire besoin de restauration normative.

Ce que l'on sait ou croit savoir des classes populaires induit sur les choix d'actions, notamment sur ce que l'on décide de soutenir ou de valoriser.

Il est possible aussi que ce « conformisme » soit lié à ce que l'on perçoit des cultures populaires avec un temps de retard toutefois. Mais aussi sans doute à la nécessité de répondre aux besoins de tous, réinterprétée comme une nécessité de coller au sens commun ou à « l'individu moyen » –, ce qui ne correspond à rien ni à personne. Autrement dit, cela ne favorise pas la mixité sociale, et il est de surcroît possible que cela ne soit véritablement valide nulle part.

Un autre phénomène nous interroge : le maintien de représentations figées sur les familles populaires et des idées arrêtées sur le type d'action à mettre en place en leur direction semble servir à mettre une distance entre les professionnels et les publics. Si la proximité avec les publics est plutôt cultivée par les équipes des centres sociaux en général, nous avons constaté que dans certains centres une distance sociale est maintenue par les professionnels. Pourquoi ? Parce que sur les questions liées à la parentalité, communes à tous les groupes sociaux, la distance et les différences de statut tendent à s'effacer naturellement... ce rapprochement est trop inconfortable pour certains professionnels. En effet, le doute et le tâtonnement sont le lot commun. L'effet miroir est alors déstabilisant tandis qu'on ne sait plus très bien situer le professionnalisme... Il en résulte une vulnérabilité qui, lorsqu'elle est trop forte, s'exprime alors souvent, comme nous avons pu le constater, sous la forme d'un aveu d'impuissance : « On ne sait pas travailler avec les parents », ou bien d'une délégitimation de l'interlocuteur. La piste de travail principale pour réduire ces difficultés réside dans la mise en place de formations internes adaptées et/ou d'analyse des pratiques destinées à renforcer les professionnels.

Par ailleurs des stéréotypes entravent la mixité sociale dans certaines actions. Notamment les milieux populaires seraient « naturellement » portés vers les dispositifs de la petite enfance que proposent les centres sociaux, tandis que les « classes moyennes » tendraient vers une prise en charge en ville, puisqu'elles sont supposées être plus monnayables. Or des expériences auprès de certains centres ont montré que l'échange entre publics différents fréquentant les lieux de la petite enfance permet la mise en place de solidarités nouvelles, par exemple entre mères.

Ces stéréotypes empêchent aussi de répondre à des besoins, et particulièrement d'entendre des détreesses qui se vivent en sourdine du côté de milieux « tirés d'affaire » matériellement, mais très exposés à l'isolement affectif, à l'absence des proches, phénomènes propres à la société de dépression décrite par le philosophe Alain Ehrenberg (dans *La fatigue d'être soi*, entre autres).

Seule l'équipe de travail du centre social intercommunal de Lesneven a fait état d'un mal-être qui touche des familles de classes moyennes. Selon elle, on repère des familles fortement isolées et confrontées aux mêmes doutes et détreesses liés à la parentalité.

## **Des parents en quête de légitimité**

---

Le regard négatif et stigmatisant, disqualifiant, des professionnels à l'égard de la famille (et surtout des pères) a des conséquences importantes : il fonctionne, nous l'avons vu, comme une prédiction créatrice. Il se traduit parfois par ce qui serait une incompétence statutaire : certains parents disent ne pas savoir faire avec leurs enfants, ne pas être sûrs de savoir faire ce que la société et les professionnels voudraient qu'ils fassent.

Cela peut passer par la volonté de valoriser et par la compassion, entachées de maladroitness et de représentations plus ou moins conscientes. Y participe le manque de repères collectifs

à l'échelle sociétale, mais aussi à l'échelle des centres. Cela est d'autant plus vrai que l'équipe du centre social est importante. Faute de références collectives, on se forge des représentations qui sont alors tributaires de l'opinion personnelle et non plus de l'évaluation d'une situation à travers des critères partagés.

Ces observations amènent à la nécessité d'un travail de mise à plat en équipe des différents modèles en présence, visant une prise de distance.

Décentrer son regard, c'est bien tout l'enseignement que les acteurs de terrain ont avantage à s'approprier afin de parvenir à mieux repérer ce qui se joue dans l'interaction entre institutions et familles.

## À retenir pour l'action

### Reconstruire le regard porté sur les familles

Familles « démunies », en « décalage culturel », familles « compliquées », familles peu « responsables » ou « assistées »... sont autant de catégories qui enferment les publics et introduisent des biais dans la relation avec les parents.

L'utilisation d'un schéma explicatif des difficultés renforce le poids des catégories ou contribue à les créer :

- ethnique : déterminisme du culturel,
- économique : très faible niveau de ressources,
- psychologique : cassure de l'histoire familiale, non-inscription dans une génération et une filiation,
- enfin idéologique : écart ou proximité avec les références personnelles du professionnel et de la famille.

Toute lecture univoque et d'un seul point de vue des réalités familiales observées ne peut être que réductrice. Elle opacifie ou introduit un filtre dans l'évaluation des situations et peut même les pervertir en niant la singularité de chaque personne.

Modifier son regard s'avère ainsi nécessaire. Il implique des temps de réflexion et de distanciation critique. Il permet également de ne pas tout appréhender (comme le font souvent les acteurs) en termes de dysfonctionnements et de responsabilités à assumer. Elle amène à concevoir la place des pères dans les dispositifs mis en place pour travailler la fonction parentale. Les actions des centres sociaux s'adressent involontairement ou non, comme nous l'avons souligné, aux mères. Un travail sur la famille ne peut tenir à l'écart une de ses composantes. Il apparaît ainsi essentiel pour chaque centre social de penser la place des pères dans leurs dispositifs en examinant précisément les sources de blocages spécifiques.

### Variation des modalités d'intervention pour répondre à l'hétérogénéité des familles

L'approche famille ne peut se limiter à un type de public même s'il est perçu comme prioritaire, d'où la nécessité de diversifier les actions en veillant à leur complémentarité et à l'équilibre des publics.

Il faut garantir l'ouverture à tous les parents, rechercher les publics issus de milieux différents et de différentes générations : jouer sur des actions collectives, mais aussi apporter des aides individualisées tout en créant des passerelles entre elles et en veillant à une cohérence et à une globalité d'intervention.

# Le soutien à la fonction parentale en « chantier »

L'accent est mis sur la relation et l'échange avec le développement de l'accueil, de l'écoute et du travail de relais.

## **L'accueil, point névralgique**

---

Partout le premier accueil nous est décrit comme le point névralgique, souvent confié à des secrétaires qui ne sont pas formées à l'écoute, qui sont valorisées par ce travail relationnel mais ne savent pas jusqu'où aller dans le recueil des demandes et des confidences.

Pour autant, faut-il spécialiser l'accueil ?

Les équipes des centres sociaux semblent plutôt considérer que cette fonction est transversale et concerne l'ensemble de l'équipe. Alors que faire pour « alléger » la surcharge des secrétaires d'accueil ?

Diverses initiatives ont été tentées pour travailler la fonction accueil.

– À Lesneven par exemple, on est frappé par la forte fréquentation du centre social, son caractère de lieu de rencontre (beaucoup de personnes discutant dehors et dans le hall entre les temps des différentes d'activités), ainsi que par l'absence de poste d'accueil formalisé : les gens savent donc ce qu'ils viennent faire là et où aller ?

L'équipe explique ensuite son travail permanent de veille et d'information, d'orientation, et la polyvalence de chacun. Pour autant, c'est souvent le secrétariat qui répond aux besoins de premier accueil et aux besoins d'écoute : ceux-ci augmentent et dépassent les capacités du secrétariat. Cela justifie un travail spécifique, faisant appel à un intervenant extérieur, sur l'écoute. Dans le même temps, une enquête est menée auprès des parents sur la qualité de l'accueil au centre en général et dans les activités qu'ils fréquentent ou que fréquentent leurs enfants.

– À Pau aussi, l'accueil a été revu. La configuration circulaire du bâtiment facilite l'attention portée par l'ensemble de l'équipe à l'accueil. Une secrétaire d'accueil entend la première demande, mais les personnes peuvent aussi entrer et circuler sans passer par elle : la fonction accueil du centre est tout autre qu'un guichet. Si quelqu'un semble déambuler, il trouvera quelqu'un sur sa route pour lui demander ce qu'il cherche...

À ce caractère informel, assorti d'une veille de l'équipe, s'ajoute une fonction spécialisée, disponible mais non « assignée » à l'accueil physiquement : la médiatrice, qui est d'abord traductrice, que l'on va chercher en fonction des besoins, mais avec qui les personnes peuvent aussi prendre rendez-vous, ou que les professionnels sollicitent pour aller voir les familles, transmettre un message, évaluer une situation. Au centre Marcel-Paul de Grenoble, l'écrivain public assure le même type de fonction.

– Roubaix expérimente un lieu d'accueil spécifiquement destiné aux adolescents et à leurs parents. Il a semblé important à l'équipe de différencier cet accueil du siège.

## **Le développement et l'institutionnalisation de l'écoute**

L'écoute fait partie de la tradition des centres sociaux ; la nouveauté réside aujourd'hui essentiellement dans son institutionnalisation à travers les groupes de parole.

La notion d'écoute (attitude qui a toujours été une préoccupation des intervenants sanitaires et sociaux) est en fait relativement floue. La diversité des pratiques qu'elle recouvre contribue en retour à la polysémie de cette notion, d'autant plus que la tendance est au développement, voire à la superposition des espaces et procédures d'écoute.

### ■ L'écoute : des méthodes différentes selon l'effet recherché

Au cours de nos entretiens, nous avons pu différencier plusieurs fonctions d'écoute :

- une écoute d'accueil et d'orientation des personnes vers les activités internes ou d'autres institutions ou structures : l'objectif est l'information et l'orientation ;
- une écoute à visée de soutien psychologique : l'objectif est la réduction du mal-être ou de la souffrance psychique ;
- une écoute réparatrice, ayant fonction de subsidiarité pour combler le « déficit » d'écoute des autres (école, famille, institutions diverses) : l'objectif serait de soulager la personne, mais dans le but de renouer l'échange avec ces institutions afin d'éviter la désaffiliation. Cela peut aller jusqu'à la médiation.

Nous avons distingué de même plusieurs méthodes :

- l'écoute individuelle en entretien (accueil, médiateurs, point écoute) ;
- l'écoute individuelle informelle : elle a comme support ou prétexte les activités auxquelles participe l'adulte ou l'enfant ;
- l'écoute collective : le groupe de parole animé par un intervenant.

Les moyens humains et outils méthodologiques à utiliser dépendent des besoins des personnes et des choix de positionnement des centres : que peut-on et veut-on traiter ? que doit-on sous-traiter, relayer ?

Nous avons constaté un développement important des groupes de parole au sein des centres sociaux, dont nous n'identifions pas nettement les motifs. Saturation des équipes par rapport aux besoins d'écoute ? Effet de mode, créneau d'intervention ? Tendance à psychologiser les difficultés, faute de pouvoir répondre par l'intervention sociale ? Prolongement de la posture de soutien ?

### ■ Les caractéristiques du « groupe de parole »

- Un travail préalable s'avère nécessaire pour construire un groupe de parole. La mise en place d'un groupe de parole ne peut être une réponse toute faite. Elle nécessite un travail préalable de constitution d'un groupe, et s'appuie sur une attente.
- Le travail effectué avec les groupes de parole parents (généralement animés par des psychologues) dépasse généralement les questions touchant à la parentalité.

Ces groupes de parole parents fonctionnent avec la condition absolue de confidentialité de la parole intime qui est dite : rien de ce qui est dit ne filtre au dehors. L'échange préservé dans cet espace est une parole de l'ici et maintenant. Le groupe une fois institué doit être reconnu comme espace confidentiel.

- D'après nos observations au sein des centres sociaux, plusieurs écueils doivent être évités :
- laisser dès les premières séances l'expression des participantes s'orienter sur les difficultés conjugales ou de problèmes trop lourds risque d'entraîner le découragement du groupe. À Saint-Étienne, cette raison a été formulée directement par les participantes d'un groupe : certaines évoquent « des cas trop personnels et trop lourds qui ne nous concernent plus » ;
  - mêler des parents de jeunes enfants et des parents d'adolescents : les problématiques sont très différentes, plusieurs centres ont constaté qu'on ne pouvait les traiter de concert ;
  - proposer institutionnellement un groupe de parole à des personnes qui n'ont rien demandé et n'ont pas de passé commun, ou vouloir orienter vers un groupe préexistant une personne non-demandeuse... s'avère inefficace.

Plusieurs professionnels rencontrés fondent leur action sur la relation, dont l'écoute est l'outil indispensable. L'écoute est alors considérée comme devant être permanente, informelle et partagée par l'équipe : « Je suis dans l'indirect et l'informel au quotidien, après il y a plusieurs ouvertures pour ceux qui ont des problèmes [...]. Les espaces de communication du quotidien sont absents, c'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille. C'est la problématique de la disponibilité du permanent » (un éducateur).

Les groupes de parole se développant, écoute individuelle informelle et écoute plus formalisée et collective apparaissent comme deux modèles opposés et concurrents. Ils sont l'enjeu de conflits au sein de l'équipe. Les différentes questions de fond qui ressortent des débats sont les suivantes :

- Comment favoriser l'expression ? Par une disponibilité permanente de tous autour des activités, ou bien en réservant des temps et espaces spécifiques ?  
C'est peut-être ici tout le paradoxe de ce type de travail : être capable de mettre en scène le vide pour favoriser l'expression. La tentation est grande dans une culture de l'animation de proposer en permanence des « activités ».  
Proposer des espaces et des intervenants spécifiques répond à ce besoin de « vide » : il s'agit ici exclusivement de parler. En revanche, il paraît essentiel de ne pas trop cadrer le fonctionnement pour que les personnes puissent investir ces espaces. Des aménagements d'horaire et de fonctionnement peuvent être nécessaires pour introduire de la souplesse.
- Quel contenu apporter ? Le support de l'ensemble des activités ? Des thèmes préparés et abordés par des intervenants spécialisés ? Pas de contenu mais une écoute active, de type psychothérapeutique ?
- Quelles compétences requérir ? Nous avons constaté que les centres font appel à des intervenants extérieurs lorsqu'il s'agit d'apporter un contenu théorique ou technique, les animateurs conservant la fonction d'organisateur de la rencontre et d'animateur du débat. De même, ils font appel à d'autres compétences – psychologue, ethnologue... – lorsqu'il s'agit d'écoute visant l'expression du mal-être. Dans ce dernier cas, deux possibilités : soit le groupe est laissé seul avec l'intervenant, soit un animateur du centre participe (la question de son rôle au sein du groupe et de la garantie de confidentialité se pose alors et mérite d'être travaillée).
- Que faire de la parole recueillie ? Il paraît essentiel d'ajuster l'invitation à la confiance à ce que l'on peut ensuite en faire.

Les groupes de parole sont une des formes des groupes de parents que l'on rencontre au sein des centres sociaux. Si les premiers sont institutionnalisés, les seconds demeurent plus informels et poursuivent des objectifs différents (convivialité, développement de solidarités entre parents, mais aussi échanges entre parents et professionnels sur les activités des enfants), Il s'agit par exemple du goûter des parents organisé par le centre Montferré de Saint-Étienne.

## ■ Différents types de groupes de parents

- Le groupe de parents qui participe, s'informe, échange de l'information avec le professionnel (autour d'un dispositif enfance ou petite enfance) ;
- Les réunions collectives à thème (type info-prévention..., apport de connaissances par un spécialiste) ;
- Le groupe de parole qui mène une réflexion collective sur les relations adultes-jeunes dans le quartier et sur les difficultés éducatives, les comportements jeunes... ;
- Le groupe de parole purement centré sur l'expression de difficulté, dans une approche psychologique ou interculturelle.

La frontière entre chaque type de groupe peut être mouvante : un groupe de parents autour d'une activité peut se transformer en groupe de parole...

Il peut y avoir concurrence entre les démarches « groupes de parole » et « groupes de parents » visant la structuration d'une parole et action collectives.

Favoriser l'émergence d'une parole collective suppose un accueil et une écoute généralistes, transversaux. Il n'est pas question dans ce cas d'orienter les parents exprimant des difficultés vers un groupe de parole spécifique à but plus ou moins thérapeutique.

Certains considèrent que les deux logiques peuvent s'opposer, entrer en concurrence :

- soit l'on considère que les parents « en difficulté » ont besoin d'aide psychologique,
- soit l'on considère les parents en difficulté comme exclus, n'ayant pas la parole.

Il s'agit alors de leur donner la parole publiquement et de leur permettre d'agir : « pas question de psychologiser... pour les pys les parents doivent se faire soigner... »

À Saint-Étienne, une confusion des genres semble être entretenue par des divergences et rapports de force internes, plusieurs groupes de parole et groupes de parents se cherchant entre le cours, le groupe qui a vocation à agir... ce qui semble générer une insatisfaction au sein des groupes.

Le contexte entre en ligne de compte dans le choix des réponses aux besoins d'écoute des parents... mais aussi les interprétations par les professionnels des demandes des parents..., cette interprétation pouvant être orientée par les représentations comme par les valeurs individuelles ou collectives des intervenants du centre social.

Parmi les précautions à prendre, nous pointons la manière de prendre en compte le territoire, le débat interne mettant à plat les raisons de mettre en place telle réponse plutôt que telle autre, ou d'articuler les deux. Mais il nous paraît également important de s'interroger sur les objectifs attribués au groupe... et ses limites : ainsi, à Saint-Étienne, il est dit que les participants se lassent parce que « les parents s'expriment mais les comportements adolescents ne changent pas ».

Il nous paraît donc essentiel de définir les objectifs avant de construire la démarche, c'est-à-dire de bien savoir ce que l'on attend des groupes avant de les mettre en place :

- s'agit-il de soulager la souffrance par la parole ou bien de régler des problèmes du quartier ? Attend-on une rentabilité des groupes de parole (en termes de modification des comportements jeunes, par exemple) ?
- s'agit-il ici d'écoute ou d'apport de connaissances (séances à thème avec apport de connaissances techniques, intervention de l'Ecole des parents)... ?
- le groupe de parole est dit « plus fermé que le groupe de parents... pour qu'une réflexion collective soit possible » (et non pas pour des questions de technique d'écoute et de traitement de la parole) ;

– débat autour du choix de l'intervenant et ce que cela induit : la puéricultrice apporte des réponses techniques, dit ce qu'il faut faire, le psychologue induit une psychologisation des questions abordées...

... en n'oubliant pas qu'on peut mettre en place plusieurs réponses, dans des temps et lieux différents, et qu'il importe de demeurer attentif aux demandes et aux processus d'évolution des groupes.

## **Le travail de relais**

---

### ■ Du repérage des besoins à l'orientation vers d'autres structures

De par leur vocation d'équipement de proximité généraliste, les centres sociaux sont amenés à prendre connaissance de situations très diverses auxquelles ils ne sont pas toujours à même de répondre. La nécessité de travailler en réseau s'impose alors pour orienter les familles vers les acteurs les plus pertinents. Inversement, les partenaires ont des demandes vis-à-vis du centre, en termes d'information et de transmission de message aux familles.

Il s'agit manifestement d'un travail très important, même s'il n'est pas encore toujours réalisé : le partenariat avec les autres intervenants famille et jeunesse fait partie de tous les projets que nous avons observés. Il y a un effort de partage de l'information, dans le centre :  
– à l'interne par une plus grande transversalité,  
– à l'externe par le partenariat.

Les intervenants du centre social sont souvent pris comme référents par les familles, qui ont des besoins importants de décryptage de l'environnement et des institutions, d'orientation et d'accompagnement. Le réflexe est de s'adresser aux professionnels qui sont visibles sur le quartier, que l'on connaît déjà. Le caractère généraliste joue beaucoup dans ce processus, ne générant pas la crainte qui existe *a priori* face aux assistantes sociales, qui peuvent retirer l'enfant ou réduire les allocations, ou face aux enseignants qui décident de l'orientation des enfants.

Le centre social oriente donc les personnes vers les services et intervenants qui peuvent répondre à la demande, certains de ces services étant hébergés au sein de l'équipement : permanences CAF, CIDEF, etc.

Un travail de fond, plus complexe, intervient le plus souvent, à partir d'une nécessité de décrypter la demande, de la confronter à celle des autres membres de la famille et aux informations dont on dispose.

– À Roubaix, par exemple, les sollicitations de nouvelles personnes sont examinées en équipe, les informations dont disposent les différents secteurs sont confrontées, dans le but de chercher la réponse la plus pertinente. Ainsi du cas d'une jeune fille venue réclamer une aide dans sa recherche d'emploi : l'équipe réalise que la souffrance de la mère est à la base de celle de la fille, qu'il faut mettre en place quelque chose pour soigner la dépression des deux et travailler sur l'insertion professionnelle de la mère et les conditions d'études de la jeune fille.

Un travail de repérage se fait aussi en l'absence de demande exprimée, notamment le repérage de difficultés lourdes, suivi de la recherche et de l'aménagement de prise en charge spécialisée. La halte-garderie de Roubaix accueille des enfants en difficulté (suivi AEMO ou relevant d'une structure spécialisée sur le handicap ou la psychiatrie). Plus qu'un temps d'accueil-orientation, il s'agit bien d'une première prise en charge et d'une période d'observation.

– L'atelier jeux à Pau est utilisé aussi pour ce travail de repérage. L'apport du centre social dans ce domaine est manifestement son caractère de lieu de vie, de lieu d'activité généraliste, qui favorise peut-être la parole des parents et la recherche conjointe d'une solution adaptée. À Villeurbanne, l'accompagnement scolaire à domicile permet également le repérage et le suivi de difficultés (de la nécessité du port de lunettes à des problèmes psychomoteurs ou au besoin d'un suivi psychologique), qui sont d'abord évoquées en équipe, puis travaillées avec les familles et en relais avec le partenariat lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans tous les cas, le repérage et l'orientation peuvent se faire de manière « douce » pour des familles qui n'ont pas encore vraiment repéré la difficulté, ou qui sont réticentes à effectuer des démarches vis-à-vis d'un service administratif, médical ou social, selon le cas. Il s'agit donc bien, s'il n'y a pas urgence, de continuer à accueillir tant que le relais n'est pas passé. Cela réclame une attention particulière et éventuellement des aménagements de l'activité.

### ■ La transmission de l'information et l'articulation d'interventions

Les intervenants du centre social sont souvent traités comme référents des familles par les partenaires du secteur social. Le caractère généraliste et d'accueil de proximité, de relais de la vie quotidienne du quartier et des familles est en cause dans ce processus. « Les professionnels des secteurs spécialisés et les différents intervenants sociaux prennent la halte-garderie comme repère, référent sur les enfants. »

De même les secteurs jeunes sont souvent sollicités par l'Éducation nationale, la justice, les forces de l'ordre, mais aussi les bailleurs..., le plus souvent en termes de demande d'information et/ou d'intervention auprès des familles.

Des difficultés sont perceptibles, ainsi que des stratégies de résistance aux demandes de ces institutions lorsqu'elles prennent la forme d'injonctions unilatérales.

Quelles informations transmet-on et à qui ? Quel est le statut de l'échange d'information ? Selon qu'il s'agit de demande d'information unilatérale ou bien d'échange dans un cadre partenarial, les réponses apportées par le centre diffèrent. Une méfiance, qui semble légitime, apparaît face à la demande d'information qui instrumentalise le centre social, et face à ce qui peut apparaître comme de la délation.

Ainsi, l'échange avec la police ne peut se concevoir que dans un cadre partenarial bien délimité. Il en est de même, dans une moindre mesure, de l'échange d'information avec les éducateurs habilités par la justice et avec les assistantes sociales, dont les missions comprennent une part importante de contrôle.

Avec les enseignants, les réticences des intervenants des centres se fondent souvent sur le refus de se focaliser sur les modèles scolaires de réussite – dont leur action tente de compenser les échecs – et, surtout, sur le refus d'aller intervenir auprès des familles pour aller expliquer les difficultés, ce que l'école leur demanderait souvent de faire.

Relayer nécessite donc la construction d'un partenariat pour un travail en réseau, et passe par la définition des objectifs, procédures et limites de ce partenariat.

Des questionnements sont recueillis autour des notions de « référent unique » et du passage de relais. Par exemple, un animateur peut être en position de coordonner pour une période donnée différentes interventions, ou être dans le rôle de « référent » unique pour la personne. La question se pose alors de savoir quand et comment passer le relais.

L'importance accordée à la relation duale peut faire hésiter à passer le relais, et la tentation de « capter le public » apparaît à chaque étape, de la simple transmission d'information au

passage de relais. Que faire par exemple avec d'anciens jeunes qui reviennent voir l'animateur jeunes, continuant à le prendre comme référence unique ou privilégiée, alors qu'ils sont jeunes parents et que la halte-garderie cherche à les accueillir ?

## **Les tâtonnements de la médiation**

### ■ La médiation parents-jeunes-institutions

Les centres sociaux sont dans une position privilégiée pour effectuer un travail de médiation entre familles et institutions, et leur expérience dans ce domaine confirme que les besoins des familles en matière de décryptage de l'environnement institutionnel et de soutien face aux attentes des institutions sont énormes. La présence d'un tiers est aussi appréciée pour la facilitation du dialogue.

Cette médiation entre familles et institutions se développe essentiellement en direction de l'école et de la justice.

#### **ROUBAIX : LA MÉDIATION, UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE**

Quelques temps et aspects de l'intervention de l'animateur auprès d'un jeune (étude de cas) :

- accueil et écoute « à la carte » du jeune, mais aussi de son père,
- sollicitation du jeune,
- sollicitation des parents,
- sollicitation de partenaires (service éducatif attaché au tribunal),
- accompagnement de démarches visant l'insertion professionnelle.

Par exemple, il s'est agi d'aider le jeune à comprendre le sens des décisions judiciaires le concernant, et à assumer le contrôle judiciaire.

Informar la famille et replacer les parents (particulièrement le père) en situation d'exercer leur autorité a été une part importante de l'action. Cela commence par l'aide à la compréhension du fonctionnement de la justice.

Faire avancer le dialogue au sein de la famille (en observant l'ensemble des relations familiales) a été de même un souci constant, tandis que certaines démarches vis-à-vis de l'extérieur (justice, organismes de formation, employeurs) ont été accompagnées ou préparées.

L'humilité est un élément marquant de l'action, ainsi que le temps donné aux uns et aux autres (professionnels, jeunes, parents, partenaires) pour parvenir à des résultats.

Le questionnement sur la méthode, sur la « bonne distance » et le « bon positionnement » est permanent : comment être proche tout en étant une référence par rapport au droit et à la citoyenneté ? Comment concilier respect de la confidentialité et transmission de l'information ?

### ■ Aux frontières de la médiation familiale...

Si la plupart des centres soulignent avoir un rôle important de médiation entre familles et institutions (notamment l'école), peu d'entre eux exercent un réel travail de médiation familiale. L'expérience manque dans ce domaine, les professionnels et bénévoles des centres sociaux étant habitués à se positionner par rapport à des catégories de public (enfants, femmes...). D'ailleurs la médiation familiale à proprement parler ne fait pas partie de leur mission. Ce secteur est par ailleurs investi par d'autres types d'acteurs liés au secteur

judiciaire : juges des affaires familiales, conciliateurs, associations habilitées par la justice... L'importance des besoins en amont des conflits est aujourd'hui mieux reconnue tandis que certaines pratiques des centres sociaux se rapprochent de la médiation familiale préventive, et gagneraient à être explicitées et mieux connues.

On distingue :

- des espaces et méthodes de contact pour faire venir les mères. Aux abords de la médiation conjugale, des interventions à domicile ont pour but de susciter la venue des mères de famille d'origine immigrée, dans un objectif d'insertion sociale. À Pau, la médiatrice intervient au sein des familles pour faire passer des messages et faciliter le dialogue ;
- des espaces pour la relation parents-enfants : les ateliers parents-enfants sont conçus comme des lieux pour « souffler » ensemble et travailler la relation parent-enfant dans un cadre collectif, avec des supports ludiques ou éducatifs. Tous les centres visités s'inscrivent dans cette tradition dont la dimension préventive n'est plus à démontrer. Mais certains ajoutent désormais une fonction de médiation à ces lieux : dans ce cadre, des choses peuvent être repérées et discutées, dans le but de prévenir ou de désamorcer des conflits ;
- des espaces pour le dialogue parents-jeunes. Lorsqu'il a lieu, ce travail de médiation familiale peut consister à servir d'interprète entre l'adolescent et ses parents pour que ce qui se dit puisse devenir audible par l'un et l'autre. Le lieu d'accueil parents-jeunes de l'Alma à Roubaix tente d'éviter les ruptures ou de rétablir le dialogue.

Ces interventions reposent toutes les questions des limites de l'intervention dans la sphère privée que nous avons déjà abordées. C'est pourquoi elles rencontrent toutes des contestations au sein des équipes et auprès des partenaires. Elles recouvrent en fait des réalités diverses et consistent à éviter les ruptures. Les équipes insistent sur le caractère particulier des rares interventions dans l'espace familial, qui sont pensées au cas par cas.

Ces pratiques de médiation sont en définitive peu définies par les intervenants. Elles ne s'inscrivent pas dans une démarche formalisée ou standardisée. Elles ne sont pas structurées dans un temps et un espace précis. Le centre social de l'Alma-Gare à Roubaix est le seul qui se positionne d'emblée dans cette démarche.

Nous retenons que la particularité des centres sociaux dans ce domaine réside dans l'utilisation d'un espace collectif, d'une activité-support, ou d'une contrainte externe produite par une institution (et beaucoup plus rarement l'intervention au domicile ou dans un huis clos à trois, parent-jeune-intervenant).

# Un défi : le partenariat éducatif avec les parents

Comment le travail en direction des parents s'articule-t-il avec les actions qui visent la participation des habitants et la citoyenneté ? Nous avons tenté de le faire préciser aux différents stades de la recherche. Nous avons recueilli des réponses imprécises quant aux notions et aux objectifs poursuivis, mais des récits d'expériences diverses, qui vont dans le sens d'une déconstruction-reconstruction de la notion de participation.

Ce travail nous semble embryonnaire et difficile à mener. Toutes les questions de participation sont objet de divergences et lieux d'enjeux qui ne peuvent toujours être posés. Nous tentons ici d'apporter une lecture qui va un peu au-delà de ce qui a été validé avec le groupe d'appui, mais qui se situe selon nous dans la lignée des dernières séances de travail.

## **Parent et/ou citoyen ?**

---

Nous avons noté dans les discours un amalgame récurrent entre les termes de « participation des parents », « participation des habitants », « travail avec les familles » et présence des familles dans le centre. Les notions ne sont pas précisées et souvent maniées comme étant synonymes.

La raison essentielle de ces amalgames nous semble être la volonté unanime de se garder du « tout-parental ». On constate toutefois des nuances d'un centre à l'autre.

L'amalgame serait plus présent dans les centres qui ont fortement développé la logique de développement social et pour qui la citoyenneté demeure le but ultime (son contenu est peu explicité au demeurant).

Participation des habitants et participation des parents peuvent alors être perçues comme des objectifs concurrents. Pour d'autres centres, le travail sur la parentalité est un moyen de réactiver la participation, et d'œuvrer pour l'émergence de l'acteur autonome, le citoyen.

Ce qui nous pose la question suivante : le soutien à la fonction parentale s'intègre-t-il aux logiques précédentes d'action éducative et de développement social, ou bien s'agit-il d'une logique vraiment différente, qui vient se superposer aux précédentes, voire les supplanter ?

## **Le soutien d'initiatives et de revendications de parents**

---

La parentalité, un tremplin vers la citoyenneté ? La question a été posée par le groupe d'appui. Il s'agit en somme de solliciter les adultes sur ce qui les intéresse le plus : ce qui concerne leurs enfants, c'est-à-dire l'éducation, leur scolarité, leur sécurité dans le quartier, et leur bien-être dans les lieux d'activités de loisirs.

### ■ L'école

- À Villeurbanne, le dispositif de soutien scolaire à domicile définit et répartit les rôles entre intervenants et parents.
- À Pau, la participation des parents aux dispositifs de soutien scolaire fait partie des axes de travail, tandis que le soutien des parents dans leur suivi de la scolarité et des apprentissages

de l'enfant fait partie des objectifs transversaux, travaillés au travers de l'atelier jeux éducatifs notamment. L'objectif est double : la réussite scolaire de l'enfant et l'aide de parents très démunis (illettrisme...) dans leur rôle de parents d'élèves.

Mais la scolarité, en tant que préoccupation majeure des parents, peut aussi être le point d'entrée d'un travail sur la parentalité comme sur la participation citoyenne. Il s'agit d'un domaine dans lequel la participation des parents va de soi dès que les conditions nécessaires sont réunies... Quelles sont ces conditions?

Les modes de participation proposés par l'Éducation nationale (conseil d'administration de collège, conseil d'école, conseil de classe, conseil de ZEP) sont des instances très institutionnalisées, où les enseignants ont la parole, où il est très difficile pour les parents de trouver leur place.

– Au Mans, à la demande du conseil de ZEP, le centre social a repéré des parents, puis les a formés, pour qu'ils puissent y participer. Le centre social se pose comme intermédiaire.

– À Verdun, des femmes se sont mobilisées pour défendre l'école primaire du quartier menacée de fermeture par un projet urbanistique. Le centre social a été dans un premier temps le lieu où l'information a circulé, où l'indignation a pu être exprimée, où la question a été discutée (passage de l'opinion individuelle à l'opinion d'un groupe mobilisé).

Deux « conditions de réussite » ont été repérées : la structure avait déjà été fréquentée par ces femmes qui avaient trouvé ici un lieu de sociabilité et d'expression de leurs préoccupations et le militantisme de l'équipe a favorisé la prise de conscience de l'injustice sociale. « Avec l'école, ils étaient déjà vaincus. C'est nous qui leur avons dit : "Mais faut se battre !" » (une directrice de centre).

Une association de défense de l'école primaire a été constituée, qui s'est exprimée lors de réunions publiques. *In fine*, le projet de destruction de l'école a été rejeté par l'inspection d'académie. La fonction de DDEN (délégué départemental de l'Éducation nationale) a été mentionnée comme un moyen d'agir, qui met les parents en avant.

En revanche, les associations classiques de parents d'élèves apparaissent peu : frilosité des centres sociaux à leur égard ? difficulté de leur part à représenter les parents des quartiers populaires ? Les centres sociaux pourraient contribuer à faire le lien avec ces associations ou contribuer à en constituer d'autres, comme à Verdun et au Mans.

## ■ La santé des jeunes, les difficultés de l'adolescence et les relations parents-jeunes

– À Lesneven, la parentalité a été abordée à partir de la préoccupation de la jeunesse, publicible prioritaire pour le centre ces dernières années. C'est en effet à partir des questions de santé des jeunes et du malaise de l'adolescence que les troubles familiaux ont été abordés, puis les difficultés des parents, avec le groupe de parole parents, et aujourd'hui les difficultés des professionnels à travailler avec les parents et à les comprendre.

– À Saint-Étienne, les parents se montrent de même préoccupés par les comportements des jeunes, le conflit des générations et les dérives délinquantes de certains. Ce thème est l'objet des discussions de l'un des groupes de parole.

– De même, à Pau, le travail effectué avec un groupe de pères est parti de la volonté de ceux-ci d'agir en direction des jeunes, et la préoccupation de l'avenir des jeunes est permanente dans le cheminement de ce groupe et ses choix d'action.

## ■ La vie de quartier et la lutte contre la violence

### **PAU : AU CENTRE SOCIAL DU HAMEAU, UN TRAVAIL AVEC DES PÈRES IMMIGRÉS SUR LA RECONNAISSANCE SOCIALE**

Deux structures soutiennent différents groupes de pères (plus ou moins l'un ou l'autre groupe) : le club de prévention a soutenu un groupe qui a mis en place des actions à destination des jeunes et des adultes du quartier, visant l'information et la prévention, tandis que le centre social a soutenu un groupe qui avait des revendications à caractère politique :

- la demande de cimetière musulman,
- la demande de lieu de culte plus digne,
- la demande d'échange avec des magistrats sur la loi (la justice des mineurs, le droit des enfants), son utilisation, son interprétation...

L'équipe du centre soutient de fait les revendications qu'elle lit comme étant d'ordre politique et qu'elle juge légitimes. Cette position est en accord avec les objectifs du centre, censé favoriser l'expression des minorités : il s'agit de soutenir une demande de reconnaissance sociale. La mobilisation des pères sur ces questions est perçue aussi comme faisant partie de leur fonction éducative et de leur autorité parentale : leur demande est motivée par le souci de l'avenir des enfants et la volonté de transmettre. La nature de l'action conditionne l'irrégularité de son fonctionnement. La difficulté à se faire entendre, les fins de non-recevoir de la municipalité ont des effets de démobilité. Il s'agit donc d'un type d'action particulièrement dépendant de facteurs extérieurs, mais aussi de tâtonnements et d'atermoiements internes.

La difficulté de positionnement d'un centre social apparaît : comment articuler la vocation globale d'accueil laïc à tous sans distinction, avec d'autres logiques comme celle du développement local qui suppose des choix de partenariat, le repérage et le soutien de leaders ? comment éviter le découragement et l'échec lorsque les partenaires ne suivent pas ?

Les expériences observées de soutien aux initiatives des parents diffèrent peu, quant aux logiques d'action et aux méthodes utilisées, des actions de soutien aux initiatives d'habitants. La différence réside dans les thèmes abordés, et dans le fait que la participation semble en effet facilitée par un véritable intérêt des parents pour ces thèmes-là.

Pour autant la parentalité est-elle, ainsi que nous l'avons entendu, « le premier stade de la citoyenneté », qui reste l'objectif ultime de la plupart des centres sociaux ? Deux termes qui peuvent parfois se confondre quand les objectifs ne sont pas clairement posés.

## ■ La parole des parents dans les dispositifs des politiques éducatives et socio-éducatives

La participation des parents et le recueil de leur opinion semblent monnaie courante parmi les centres sociaux lorsqu'il s'agit de faire le bilan d'actions ou d'activités des secteurs enfance et petite enfance. Les haltes-garderies pratiquent l'évaluation conjointe professionnels-parents selon des modalités variables, plus ou moins formalisées (rencontre autour d'un goûter, réunion-bilan, rencontres régulières de « groupes de parents »...).

Dans ce domaine, les intervenants semblent à l'aise, s'appuient sur la relation engagée avec les parents autour de l'enfant, notamment lorsque les parents amènent ou viennent chercher les enfants, savent solliciter la participation lors de temps de rencontre. Certains acceptent une participation plus active : des mères amènent cadeaux et repas pour la halte-garderie, participent à la décoration, voire à l'animation du lieu ; de même, en ce qui concerne les

sorties familiales et les vacances familles organisées par les centres sociaux. Lorsqu'il s'agit de faire le bilan, les parents, ayant participé régulièrement, ont naturellement leur mot à dire. La question de l'émergence de la parole ne se pose pas.

La participation aux activités est donc mise en avant. En revanche, il semble très difficile de susciter la participation à la vie associative du centre : certains centres semblent avoir renoncé à renouveler la participation bénévole, notamment au sein du conseil d'administration : « C'est compliqué et ça n'intéresse personne. »

De même, plusieurs centres font un constat d'échec ou de semi-échec de leurs tentatives (comme de celles de leurs partenaires) d'associer des parents à des réunions publiques ou à des procédures de travail destinées à évaluer l'existant et à concevoir le contenu de nouveaux dispositifs éducatifs.

À Lesneven, le comité technique petite enfance de la ville a mené une enquête par questionnaire auprès des parents afin de les consulter dans le cadre de la définition d'un Contrat enfance. Dans le même temps, une enquête sur l'accueil a été menée par le centre social, ainsi que des réunions sur la fonction parentale. Des enquêtes par questionnaires, il ressort que les parents seraient contents de l'existant et n'auraient pas d'idées concernant les besoins et les manques. Lors des réunions publiques, il apparaît que les parents ne se sont pas exprimés, et qu'il serait très difficile aux parents de parler face aux professionnels détenteurs de savoirs. De ces expériences ressort une question centrale : comment favoriser, faire émerger la parole des parents face aux professionnels ? « La prédominance de la parole du professionnel face aux parents fait vraiment question. On arrive au résultat inverse de ce qu'on voulait : on fait venir les parents pour qu'ils s'expriment, et ils ne parlent pas. C'est comme si on mettait deux catégories en face, une qui sait, et une qui ne sait pas, qu'est-ce que c'est que ça ! Nous, on voulait associer les parents. Et aujourd'hui, on se dit que pour que tout le monde puisse s'exprimer, pour faire émerger la parole des parents, on va essayer de faire des petits groupes, des sortes de sous-groupes, avec quelqu'un pour gérer la parole. Mais c'est pas facile », expose une directrice de centre.

## ■ Transformer l'individuel informel en collectif formalisé en favorisant la parole collective et la structuration des conflits

L'équipe du centre de Verdun s'explique sur son rôle : il s'agit de favoriser l'expression individuelle, puis d'accompagner la structuration d'une parole collective représentant les parents dans l'espace de débat et de négociation. À partir de là, la structuration d'une action collective par les moyens associatifs ou politiques devient possible.

Les centres sociaux apparaissent ici comme espaces possibles de transformation de l'expérience individuelle en signification collective, d'ouverture au débat, de réintroduction du conflit dans ce qu'il a de structurant et d'ouvert à la négociation. Idéalement, mais aussi potentiellement du fait du caractère généraliste des équipements, de leur histoire et de leur implantation, le centre social transformerait l'individuel informel en collectif formalisé.

Le processus de transformation n'est pas automatique, l'équipe n'est pas neutre, ne peut être l'instrument aveugle des groupes ou d'un groupe en présence. Il s'agit alors pour l'équipe du centre social de faire des choix dans ce que l'on soutient ou non, en exprimant son point de vue sur ce qui est « juste » et ce qui ne l'est pas, sur ce qu'il est légitime de dire ou de réclamer, sur qui peut être obtenu ou pas, sur les moyens adéquats de communiquer et d'agir. « Il faut leur faire prendre conscience d'une injustice collective. Parce qu'elles disent toujours, "on n'est rien", et on veut leur faire prendre conscience qu'elles ont été mises de côté. Oui, elles ont une responsabilité individuelle, parce qu'elles ne sont pas des objets. Mais il y a aussi un

problème de responsabilité collective (pas assez de travail, pas de place pour elles dans la société). Et ça ne retire rien à leur condition citoyenne. Le travail n'est pas une valeur première [pour la citoyenneté] », explique une directrice de centre.

À Pau, les choix sont moins explicites mais bien visibles au travers du soutien au groupe de pères dans leurs revendications culturelles. Lors de réunions avec les pères sur les problèmes de violence, le centre social s'est situé comme la structure invitant et coordonnant la réunion. Avec une attention sur les points de désaccord et les hésitations, sur la circulation de la parole et ne cherchant pas à influencer, tandis que le club de prévention proposait des modes d'action, cherchait à susciter l'adhésion et à bâtir rapidement un plan d'action, et tandis que d'autres structures n'ont pas répondu aux invitations à ces réunions.

Des revendications semblables sont rejetées par d'autres centres qui craignent d'être impliqués malgré eux dans des phénomènes religieux qu'ils ne comprennent pas ou réprouvent.

Il y a donc réintroduction du jugement et d'une implication professionnelle. Un choix de posture de soutien, d'accompagnement de l'action collective découle de cette implication, qui gagnerait à être explicitée et travaillée en équipe pour savoir pourquoi on soutient telle ou telle démarche ou demande, et jusqu'où l'on va. Jusqu'où et à quelles conditions le centre social peut assumer d'être le lieu de réintroduction du conflit et de sa structuration, car il s'agit bien de cela.

## ■ Et le parent partenaire ?

La terminologie employée au sein des centres sociaux laisse à penser que l'on souhaite instaurer un partenariat d'un nouveau type : le « partenariat » avec les parents. On parle de « reconnaissance mutuelle », de « compétences parentales à prendre en compte », tandis que l'on entend « informer » (les parents sur les activités de leurs enfants), « passer le relais » (replacer les parents dans leur autorité parentale), « analyser ensemble les situations » (que les parents soumettent)... Mais la notion même de partenariat avec les parents n'est pas mise en avant. Un centre, plus à l'avant-garde sur ces questions, l'a évoqué comme un défi, ce vers quoi il faut tendre toujours, sans être assuré toutefois d'y parvenir.

Le chantier est de grande ampleur, certains intervenants étant très éloignés de l'idée de partenariat, ne comprenant pas pourquoi il faudrait associer les parents aux actions.

Ainsi, une anecdote nous est rapportée : un directeur de centre résiste au projet de mettre en place une formation sur la parentalité, destinée conjointement à des parents et des professionnels. Il évoque successivement plusieurs raisons de ne pas mêler les deux : les professionnels ne sont pas assez formés et sont donc prioritaires et, de toute façon, les parents « n'ont pas le niveau » pour suivre une formation destinée aux professionnels. Puis quelques parents sont finalement invités à participer à la troisième session. Ils sont très enthousiastes et sollicitent l'intervenant pour que cette formation soit dispensée à l'école, pour les parents d'élèves et les enseignants. Le centre social n'est pas venu à la réunion.

# Vers une réorganisation de l'équipement

Travailler sur le soutien à la fonction parentale, particulièrement quand on souhaite donner une place importante aux parents, tendant à aller vers le partenariat professionnels-parents, nécessiterait en règle générale des changements dans le fonctionnement du centre et des équipes : dépasser la sectorisation et aller vers plus de transversalité, mettre en place un plan de formation interne et des modalités de supervision et d'évaluation des actions... Une cohérence est à trouver entre le projet de centre et les actions mises en place.

Ainsi le thème de la parentalité fonctionne comme un révélateur de tous les points d'achoppement et réformes nécessaires.

## **Le projet de centre et les objectifs par rapport à la parentalité**

---

Une action qui marche est une action qui résulte d'un processus de maturation tant au sein de l'équipe qu'au sein des groupes de parents ou d'enfants. L'importance du faire-ensemble et la notion d'équipe restent fondamentales.

Idéalement les actions sont montées dans le cadre d'orientations clairement définies sur des valeurs et objectifs partagés par tous.

Autre constante : l'engagement du responsable de l'équipe ou de la structure. Le directeur est le moteur qui tire les autres, les soutient et permet l'articulation de leurs préoccupations.

Au cours de l'année 1999, plusieurs centres ont été amenés à modifier leur projet d'établissement et à réformer leur fonctionnement pour être en adéquation avec les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de soutien à la fonction parentale.

D'autres ont conscience qu'ils ont développé des actions tous azimuts et qu'il leur manque une ligne directrice, un projet d'ensemble : « Le projet du centre, c'est ce que l'équipe doit définir maintenant » (une animatrice) ; « Il y a différentes approches. Manque l'objectif sur lequel ramener toutes ces actions » (un directeur).

## **Le décroisement, vers plus de transversalité**

---

La transversalité devient nécessaire pour prendre en compte la famille des personnes accueillies dans les différents secteurs. Certaines actions nouvelles sont à cheval entre deux secteurs et nécessitent la mise en place de procédures nouvelles de coordination, bousculant les habitudes. L'organigramme peut être revu en fonction de ces actions, qui sont alors le lieu d'enjeux de pouvoir.

Les centres sont en train d'organiser des rencontres régulières entre services, qui permettent l'échange d'informations pour une meilleure connaissance des familles.

Un centre a mis en place des commissions thématiques inter-secteurs au sein du CA, avec un administrateur référent sur chaque thème. Le soutien à la fonction parentale est bien sûr l'un de ces thèmes, travaillé par un administrateur qui cumule expérience et formation initiale en rapport avec la question.

## **Les besoins de formation, supervision**

---

Les formations initiales des différents intervenants les ont peu préparés à un travail avec les parents. Les porteurs d'actions mettent presque tous cette lacune en avant et se montrent demandeurs de formations. Mais ces demandes sont diverses et situées dans un éventail très large de formations en sciences humaines, de l'ethnologie à l'analyse transactionnelle. Comment alors monter un plan de formation qui prenne en compte les demandes individuelles, mais aussi les besoins de l'équipe en termes de compétences et de culture commune à construire ?

Nous sommes frappées par l'importance du recours aux psychologues, tantôt pour intervenir auprès des parents, tantôt pour intervenir en supervision auprès des professionnels. Les deux étant parfois présentés en alternative : « On n'est pas des psychologues... Que fait-on des demandes qu'on ne peut traiter et qui relèvent de la psycho ? Mais aussi comment éviter de tout psychologiser ? Deux options : intervention d'un psy en direct auprès des parents, ou bien un psychologue en supervision. »

Actuellement l'intervention auprès des parents est une réalité, tandis que nous n'avons pas vu d'équipe dotée de superviseur. Des modalités de régulation interne semblent être privilégiées dans la pratique.

## **Externalisation et articulation des compétences**

---

Nous avons vu que le non-jugement peut dans certaines situations être équivalent à une non-réponse à une demande de conseil. Et ainsi paralyser le parent qui avait la volonté de questionner, d'agir sur la situation à laquelle il était confronté.

Les visites sur site nous ont confirmé que les parents se soucient de leur rôle, ont conscience que les modèles évoluent et que l'éducation ne va plus de soi. Ils sont souvent demandeurs d'aide, de soutien, de conseils. Qui est compétent pour répondre ?

Le centre social, équipement de proximité, se doit alors de répondre, au moins en termes d'orientation, mais ses professionnels ne se sentent pas compétents, craignent d'imposer leurs propres modèles, invoquent les lacunes de leurs formations initiales, etc.

L'externalisation des compétences permet une réintroduction de l'expert au sein des équipes, sans que la position d'expertise soit endossée par les membres de l'équipe permanente. Elle apporte aux parents des connaissances et conseils spécialisés.

Trois centres sociaux parmi les neuf que nous avons observés font appel à des intervenants extérieurs : Afrique Conseil, École des parents, Parentel.

C'est le plus souvent la compétence du psychologue qui est externalisée. On fait appel à cette profession essentiellement pour animer des groupes de parole, et cette action est conçue et vécue comme un espace particulier, réservé aux parents.

Nous notons que le choix de l'intervenant extérieur n'est pas neutre : procède-t-il d'un choix des parents qui étaient demandeurs de conseil ou d'écoute ?

La question des compétences requises n'est pas évacuée, tandis que s'ajoute celle de l'articulation avec les autres actions du centre : certaines interventions sont pensées comme l'un des éléments du travail global et s'articulent avec les autres actions; d'autres se limitent à des interventions ponctuelles peu reliées à l'ensemble. Pour pérenniser, faut-il internaliser les apports des intervenants extérieurs ? Dans le cas contraire, peut-on se cantonner à un rôle de simple « commanditaire » ?

## Des questions délicates : le référent famille et l'évaluation

La désignation d'un référent famille, présentée par la CAF parmi les conditions d'obtention d'une subvention au titre de la prestation familles, pose actuellement question aux centres sociaux : qui désigner et quel contenu donner à cette fonction ?

La désignation d'une personne semble contradictoire avec la transversalité, le partage de la posture, etc. Pour certains, il s'agit surtout d'une formalité administrative, et le choix de la personne n'induit pas grand-chose. Pour d'autres, cette question donne lieu à des débats houleux pour décider s'il faut confier cette référence aux conseillères en économie sociale et familiale, dont les compétences et capacités d'intégration aux projets des centres sont perçues de manière variée. Au moment de nos visites, les choix n'étaient pas encore effectués et ces débats n'étaient pas tranchés. Au premier semestre 1999, cette procédure venait en effet d'être initiée.

Par ailleurs, la mesure des effets des actions mises en place est complexe : il s'agit en effet essentiellement d'évaluer les résultats d'un travail relationnel. L'évaluation, quand elle est faite, prend la forme succincte de bilans avec l'ensemble des intervenants et quelques parents. Des résistances à l'évaluation sont perceptibles, ainsi qu'à la notion de rentabilité de l'intervention, qui pointe dans l'aménagement des 35 heures, autre lourd chantier qui traverse les équipes actuellement – mais ce n'était pas l'objet de notre travail.

### À retenir pour l'action

#### **Travailler à un nouveau partage de l'information et des responsabilités. Penser la transversalité**

Envisager le soutien à la fonction parentale nécessite un travail entre les secteurs d'âge et d'activité, puisqu'il s'agit de prendre en compte la famille dans son ensemble. Des actions sur la fonction parentale sont ainsi suivies par des responsables de plusieurs secteurs.

Le travail en direction des familles pointe la difficulté, pour les secteurs jeunes en particulier, de s'ouvrir à la dimension familiale, en général étrangère aux pratiques professionnelles. L'entrée par les secteurs petite enfance et enfance est souvent privilégiée et semble plus légitime.

#### **Améliorer l'accueil**

L'accent mis sur l'écoute pose la question de l'accueil dans le centre, à la fois dans ses dimensions informelles (l'attitude du personnel d'accueil, ses capacités de réponse, mais aussi les capacités d'écoute de l'ensemble des personnels) et formelles (créer ou non des lieux spécifiques, avec des référents).

Il importe aussi de renforcer le partenariat avec les professionnels locaux de l'action sociale et éducative, et de penser les modalités de prise de relais. Il est clair que les centres sociaux n'ont pas vocation à répondre à tout et sont particulièrement peu armés face à la souffrance sociale et surtout psychique.

De par leur vocation d'équipement de proximité, ils sont à même de repérer des difficultés et du mal-être au sein des familles qu'il est nécessaire de ne pas éluder.

Le passage d'un relais s'avère alors souvent nécessaire. Celui-ci implique le maillage d'un partenariat solide et reconnu. C'est pourquoi le travail en réseau doit être une composante fondamentale de l'activité des centres sociaux.

### **Définir un partenariat avec les parents**

Dans l'objectif d'un réel partenariat, un préalable consiste à lever toutes les représentations réciproques que les uns ont des autres : celles des professionnels sur les parents, mais aussi celles des parents sur les travailleurs sociaux, sur les autres parents, celles des professionnels entre eux, etc.

Ce travail en partenariat s'appuie nécessairement sur la durée, le respect des autres, de leurs rythmes, de leurs différences et a comme fondement essentiel l'écoute.

Ce qui est en jeu : faire ensemble et/ou réintroduire l'éducatif ? comment articuler, concilier les deux ? Doit être engagé un travail sur la reconnaissance des rôles, le partage des responsabilités, autour des notions de coéducation et de coresponsabilité. Dans le prolongement de la posture actuelle : le parent est un égal, responsable des choix éducatifs, il en découle qu'on se met à sa disposition, accepte son regard critique et le fait de lui rendre des comptes.

Cela passe nécessairement par un travail sur la reconnaissance mutuelle des rôles et des compétences des parents et des professionnels :

- les soins : qui fait quoi ? qui sait quoi ?
- l'éducation : qui fait quoi ? quoi transmettre ?
- l'autorité : autorité parentale / autorité de l'adulte et du règlement de l'institution/ rapport au Droit ;
- la relation : relation parents-enfants et rôle de l'adulte-tiers dans la socialisation, l'autonomie.

Cela passe aussi par la réflexion sur la place des parents dans le centre social.

### **Réfléchir au contenu et au rôle du référent famille**

Il importe au sein des centres sociaux que les savoirs et la relation aux familles ne soient pas confisqués par des « spécialistes » parents qui ne seront peut-être pas là quand la confiance ou le besoin apparaît. Cela implique une relative polyvalence non seulement de l'équipe mais des différents membres de l'équipe.

En revanche, il est important de définir un contenu au référent famille (et non pas exclusivement une inscription administrative), quitte à ce que ce contenu soit partagé entre plusieurs personnes.

# Entre héritage et nouveau

Les actions mises en place par les centres sociaux pour soutenir la fonction parentale s'appuient beaucoup sur les activités traditionnelles des centres sociaux et utilisent des supports classiques de l'animation socio-éducative, de l'action sociale et du développement social. La nouveauté réside dans le type de relation nouée avec les parents et dans la place qui leur est accordée : une posture non-jugeante, un travail sur la relation professionnel-parent, les prémices d'un partenariat avec les parents sur les questions éducatives.

## Le « bon éducateur »

---

*In fine*, il nous semble que l'ensemble des limites de la nouvelle posture renvoie à la définition du « bon éducateur ». Le bon pédagogue n'impose pas mais accompagne le parcours éducatif. Il s'agit de révéler les compétences, de faire trouver la solution au lieu de l'apporter... Ainsi les professionnels semblent se positionner face aux parents comme de bons pédagogues, cherchant à révéler les compétences parentales, activer leur prise de conscience... L'objectif est alors toujours de les éduquer.

Le problème est que ce bon pédagogue est déstabilisé par l'évolution des modèles et leur diversité. Il ne sait pas quoi transmettre, autrement dit, il ne connaît pas la destination et la finalité du parcours qu'il accompagne. Voilà pourquoi la question éducative est aujourd'hui ouverte, pourquoi l'on ne peut alors faire l'économie du débat public. Dans le travail de terrain avec les familles, le débat au cas par cas avec les parents doit être préconisé, pour une reconnaissance mutuelle, un partage d'objectifs et une répartition des rôles et des responsabilités.

Or, l'on assiste à un changement de posture complet, rapide, peu préparé : on est passé du « confiez-nous vos enfants » au « nous ne pouvons plus faire sans vous », et du discours sur la démission des parents à un discours sur la dépossession qui tend à victimiser les parents et à accuser le travail social et le secteur éducatif.

On voit alors les risques de cet effet de balancier à travers la tendance à agir en s'inscrivant dans ce mouvement d'ensemble du « soutien à la fonction parentale », sans avoir au préalable défini des objectifs, sans avoir travaillé à changer de regard sur les publics, sans avoir analysé les pratiques.

Les modèles (de la famille, de l'éducation, du social...) valides pour les uns ne le sont pas pour tous, et la tendance constatée est de rester dans le flou sur ce point. Au Mans, l'on nous dit qu'il faudrait travailler à prendre en compte « les modes de régulation valables sur un territoire ». À Roubaix comme à Lesneven, on s'interroge : « C'est quoi être un bon parent ? », question qui renvoie à la suivante : « C'est quoi être professionnel dans le travail avec les parents ? »

## **Quelle spécificité du secteur socio-éducatif dans le soutien à la parentalité ?**

---

Les limites du champ d'intervention des acteurs socio-éducatifs en matière de soutien à la parentalité apparaissent complexes à cerner. Cela peut se faire par défaut, en disant que l'action se place quelque part entre les mandats des travailleurs sociaux (éducation spécialisée, action sociale de secteur) et le rôle de l'école, mais ces frontières ne paraissent pas toujours si évidentes. Certains professionnels considèrent d'ailleurs qu'il y aurait là des repères à repenser : « Dans le travail social ou l'animation sociale, quelle place a le centre social ? À partir de quand est-on dans l'action sociale, dans l'animation socioculturelle, ou à la frontière des deux ? »

De façon plus globale, la typologie des actions met en évidence l'aspect pragmatique et adaptatif du travail des centres sociaux. Leurs équipes se placent dans une position de réceptivité de la demande (de décryptage de la demande, aussi, car celle-ci est rarement énoncée clairement) et sont prêtes à expérimenter ou à corriger et à améliorer l'expérimentation lorsque les actions ne « marchent pas » ou n'attirent pas. Ils peuvent agir dans des champs d'intervention de plus en plus variés (peut-être trop), et faire preuve d'une certaine souplesse et inventivité dans les réponses à fournir, dans les limites cependant de la démarche de dispositif et de projet qu'ils doivent suivre face à leurs financeurs.

## **La question de l'intervention et des limites de l'intervention**

---

Souvent, les centres sociaux accueillent des familles qui expérimentent déjà des formes multiples d'intervention. Il faut donc se démarquer, pour ne pas devenir une énième intervention, jouer la carte de la participation et de l'autonomie du public, pour ne pas se retrouver assimilé au travailleur social ou à l'éducateur. Dans le même temps, l'aspect généraliste des centres est un facteur favorisant le contact avec le public et des partenaires des centres sociaux reconnaissent que les professionnels des centres ont un rôle important à jouer dans le soutien à la fonction parentale, justement parce qu'ils ne sont pas liés par des mandats de travail social, qu'ils sont dégagés d'une certaine technicité de l'intervention sociale, que leur fonction d'accueil de proximité les rend plus accessibles, moins « impressionnants ».

Plusieurs centres observés inscrivent en fait le soutien à la fonction parentale comme un sous-ensemble du travail sur la citoyenneté et le développement social, axe central du travail du centre. Les pratiques des intervenants des centres correspondent à cette démarche générale :

- le développement social : le travail en direction des familles consiste – idéalement – à accueillir l'expression de demandes individuelles pour les intégrer par la suite dans un travail collectif. L'action des centres sociaux semble ainsi poursuivre la finalité générale d'« intégration dans la cité ». C'est donc une dynamique plus large que le lien familial qui est recherchée ;
- la citoyenneté : l'action s'inscrit donc dans une action sociopolitique plus dense : aider les personnes à prendre en charge les choses de leur quartier, à le reconquérir, à avoir une parole. L'objectif est bien de susciter un acteur social autonome et responsable de son espace de vie, un acteur « citoyen ».

Ainsi l'une des spécificités du centre social résiderait dans son action de transformation de la demande individuelle informelle en expression et action collective formalisée, structurée.

# Le soutien à la fonction parentale, cinq ans après

*« Les professionnels ne sont que des “passeurs” aidant  
les parents à être des parents. »*

La partie précédente reprenait, légèrement synthétisés, les constats du rapport d'étude de 2000. Cette partie regroupe des constats et analyses que j'ai pu faire, concernant les évolutions sur cinq ans de la question du soutien à la fonction parentale au sein des centres sociaux et dans les partenariats éducatifs locaux. Je m'appuie pour cela sur plusieurs types de données, non homogènes :

- les données que nous avons recueillies par la démarche d'actualisation mise en place en septembre 2006 par la mise en place d'un groupe d'appui, l'envoi de questionnaires auprès de 30 centres, dont 20 ont répondu. Ce questionnaire est constitué de questions ouvertes se rapportant directement aux constats effectués en 1999 ;
- notre perception cumulée à la suite des diagnostics locaux et formations-actions effectués sur ce thème auprès de réseaux de centres sociaux, ainsi que de nos autres travaux de recherche en cours sur les questions éducatives.

Notre premier constat est celui d'un renouvellement de la réflexion et de la communication autour ce thème en 2006 au travers de la démarche d'actualisation préalable à la publication de ce volume.

Un groupe de travail a été mis en place sur ce thème à la FCSF pour l'année 2007, et les personnes interviewées dans le cadre des travaux d'actualisation ont fait part de leur volonté d'aller plus loin dans la réflexion et la construction collective de savoirs dans ce domaine.

## **Une posture de soutien et d'accompagnement majoritaire et fragile**

### ■ La posture de soutien est massivement revendiquée

Nous avons tout d'abord posé plusieurs questions en rapport avec la « posture de soutien » que nous avons constatée en 1999 au sein de centres sociaux plutôt « avant-gardistes », notre objectif étant de vérifier si cette posture est aujourd'hui partagée par l'ensemble des réseaux de centres sociaux.

Il s'avère que la quasi-totalité des équipes du panel revendique la posture bienveillante comme base du travail avec les parents, permettant de les accompagner.

Elle se définit en premier lieu par le rejet d'un type de discours qui accuse les parents de manière globalisante : « Non, nous considérons que les parents ne sont pas démissionnaires. Nous les accompagnons dans leur fonction parentale », dit un intervenant de centre social.

Elle est aussi définie positivement par rapport à des valeurs héritées, comme dans ce témoignage de professionnel de centre : « Nul n'est légitime pour juger les parents “démissionnaires” ; les professionnels des centres accompagnent les parents sans les juger. En effet, les valeurs qui guident notre travail sont celles de l'éducation populaire qui privilégient l'accompagnement, le “faire avec” au lieu de la guidance ou de “recettes pour bien faire”. »

De manière plus massive qu'en 1999, l'étiquette de « parent démissionnaire » est jugée « stérile et caricaturale » par les responsables (directeurs de centre et responsables fédéraux) qui ont répondu au questionnaire. Ceux-ci ont refusé net ce type de propos, ou bien l'ont reformulé et/ou ont mis en avant d'autres manières de considérer les parents : le terme employé plus fréquemment est « famille en difficulté ».

Cette formulation aurait deux fonctions, selon les directeurs de centre et responsables fédéraux :

- d'une part, il désigne la crise éducative à laquelle notre société est confrontée, révèle « une évolution de la société, et que les parents n'arrivent peut-être plus à trouver leur place. Ils ont besoin en tant que parent de s'exprimer [...], de se rencontrer, de parler et d'échanger » ;
- d'autre part, il « dédouane » les autres intervenants éducatifs et sociaux de leur part de responsabilité dans cette crise et dans les difficultés éventuelles des enfants.

### ■ Mais la tendance accusatrice reste encore vivace

Pourtant la tendance à définir les parents comme responsables de la crise éducative, et particulièrement le discours sur la « démission des parents », existe encore sur le terrain.

Tantôt il est relayé par certains intervenants des structures, et l'hétérogénéité des équipes, le manque de formation ou l'inadéquation de la formation initiale de jeunes professionnels sont mis en avant comme causes explicatives.

Tantôt il est audible dans les discours de partenaires locaux. Ce discours est repéré très fréquemment chez les enseignants, notamment lors de réunions-rencontres entre école et centre social. Il désigne en fait la difficulté de rencontre et de dialogue avec les parents, vue au travers de leurs représentations. Dans la bouche d'élus locaux ou de responsables associatifs locaux, il renvoie soit au « manque de savoir-vivre », voire à un « je-m'en-foutisme des adultes comme des enfants... », soit au manque de participation constaté, les deux étant interprétés comme une « absence de civisme ». Ces différents intervenants sont donc renvoyés aux limites de leur action, qu'ils ont sans doute de la difficulté à comprendre et accepter, voire à leur incapacité de modifier leur mode d'agir.

Il est par ailleurs très présent chez les bénévoles, autrement dit les habitants qui seraient les plus nombreux à véhiculer le discours accusateur, assez fréquemment tentés de porter des jugements sur d'autres parents qui ont des valeurs ou des méthodes différentes, et les stigmatisant à partir de comportements d'enfants qu'ils ne comprennent pas. La vocation des centres sociaux dans le domaine du développement local et le *continuum* habitants-professionnels au sein des équipes est en effet à prendre en compte : de nombreux bénévoles interviennent, voire génèrent des activités... Se pose alors la question cruciale de leur formation, *a fortiori* lorsqu'ils interviennent dans le champ éducatif.

Certains contextes favorisent cette tendance accusatrice qui peut alors tendre à devenir majoritaire localement, malgré les efforts des professionnels formés au soutien à la fonction parentale. Ainsi une équipe de centre social municipalisé se dit fragilisée et seule dans sa volonté de maintenir une posture bienveillante vis-à-vis des parents. La commande locale exercerait dans certaines villes une pression constante sur les centres sociaux – comme sur les autres acteurs socio-éducatifs et culturels probablement –, consistant à considérer les publics comme « le » problème et non pas comme ayant des problèmes.

Deux réponses à contre-courant méritent aussi réflexion et débat. Elles sont décalées par rapport à la culture des centres sociaux, mais bien représentées dans les contextes urbains populaires – nous les retrouvons dans d'autres contextes de recherche.

La première est ainsi exposée : « l'éducation revient à l'école », et ce discours est relayé par l'ensemble de l'équipe, nous dit-on. L'équipe refuse alors clairement d'assumer une position éducative et semble désigner l'école comme seule responsable de l'éducation – et donc des éventuelles difficultés.

La seconde réponse « décalée » revendique le terme de « démission parentale » en l'assimilant à une « décharge sur la structure » et une « absence de participation ». D'autres équipes évoquent cela aussi en termes d'attitude de « consommation ».

Ce point de vue entendu assez souvent au sein de différents types de structures de garde ou de loisirs destinées aux enfants est préoccupant : en effet, les parents ont besoin de relais, tout simplement pour pouvoir travailler, mais aussi pour pouvoir exister à certains moments pour eux-mêmes, pour le couple, pour les projets familiaux ou personnels... et ils ont donc recours aux structures existantes sur un territoire en tant que « service ». Serait-ce un privilège réservé à ceux qui ont plus de moyens ? Pourquoi demander aux plus pauvres un effort bien supérieur à celui que l'on demande aux plus aisés ?

Parce que la participation serait « bonne pour eux » ? En ce cas, faisons en sorte qu'elle soit réellement bonne pour eux et, pour ce faire, retravaillons l'offre jusqu'à ce qu'ils participent !

Derrière ce débat, nous relevons un énorme besoin de reconnaissance de la part des professionnels... et peut-être encore une manière de se protéger, une tendance à prendre de la distance par rapport aux réalités sociales avec lesquelles ils travaillent... voire une difficulté à s'adapter aux publics..., tout cela méritant d'être travaillé en équipe au moyen d'analyse et d'échange de pratiques.

Une équipe conclut : « Il y a une tendance à ce type de discours de la part de professionnels quand il y a une démission des professionnels eux-mêmes, lorsqu'ils ne sont plus en capacité d'innover, de se ressourcer, de prendre du temps, de se poser, quand ils sont dans l'urgence. D'où la nécessité pour les structures de permettre aux professionnels ce temps essentiel d'échanger, de "sortir", d'aller en formation, etc. [...] Tout ce travail d'échange et de partage entre professionnels (et avec les parents) lorsqu'il est permis, contribue à consolider l'idée que les professionnels ne sont que des "passeurs" aidant les parents à être des parents. »

## ■ D'autres postures coexistent, anciennes et nouvelles

Des postures anciennes subsistent, souvent « contre-productives » par rapport à l'objectif de soutien à la fonction parentale, de position d'accompagnant, de personne agissant avec, et non pour ou à la place de.

La posture éducative, voire rééducative, est mentionnée par différentes personnes interviewées comme très présente au sein de l'Éducation nationale et du travail social. Jugée décalée par les intervenants socio-éducatifs qui en sont témoins et/ou observent ses effets, elle exerce comme en 1999, particulièrement auprès des directeurs, une fonction de « repoussoir », d'exemple de ce qu'il ne faut pas dire ni faire.

Elle est pourtant présente chez certains professionnels de centres sociaux : nous la repérons chez un intervenant qui réfute le terme de « posture bienveillante » et parle de « non-complaisance », au nom du « développement » et de la « pertinence de la réponse ».

La tendance à « prendre en charge » est de même repérée et explicitée dans plusieurs questionnaires, notamment celui d'une chargée de mission fédérale et pilote de REAAP : trop d'équipes auraient encore tendance à « prendre la main des publics en grande difficulté », au

détriment de la diversité d'une part, et de l'accompagnement d'initiatives portées par des parents d'autre part.

Des postures nouvelles se développent, à commencer par la plus importante numériquement, bien que la plus sujette à polémique : il s'agit de l'expertise en questions familiales et éducatives. Au travers du développement de séances d'information et de formation des parents, notamment sur leur demande, se développe au sein des centres sociaux ce « créneau » d'actions perçu aussi comme un créneau professionnel. De nombreux intervenants extérieurs sont appelés par les équipes à intervenir avec ce statut. Cette tendance se développe aussi à l'interne, avec la mise en place de la fonction de référent famille liée à la prestation CAF Animation collective famille. De fait, cette fonction de référent est assez majoritairement perçue comme un nouveau métier d'expert de la famille.

Un rôle d'expert est aussi assumé par certains professionnels dans leur domaine de compétence propre. Ainsi les puéricultrices peuvent se positionner ou accepter d'être perçues comme des spécialistes du développement de l'enfant et de sa stimulation.

Ce type de positionnement diffère assez radicalement de la tradition et à la vocation des centres sociaux : animation globale et développement social. Il semble correspondre cependant à une forte demande des parents d'accéder à des spécialistes, aux connaissances les plus actuelles pour se former eux-mêmes.

La médiation devient très importante, en termes de rôle assumé aussi par certains intervenants de centres sociaux.

La médiation familiale n'existe plus vraiment au sein du réseau des centres sociaux, qui se questionnaient à ce sujet en 1999, car elle s'est développée dans d'autres lieux et cadres, avec la reconnaissance et l'organisation d'un métier. En revanche la médiation entre familles et institutions semble s'être considérablement développée au sein des centres sociaux et du secteur socio-éducatif dans son ensemble, et particulièrement dans le champ de l'éducation et de la médiation entre familles et école. Les équipes mentionnant spontanément cet axe sont majoritaires dans notre panel de 2006.

L'écoute-conseil est une fonction également présente dans les centres sociaux. En 1999, nous avons noté un fort engouement pour les groupes de parole, en même temps que l'institutionnalisation de l'écoute individuelle au travers de « points écoute ». Aujourd'hui l'écoute est très présente mais semble moins donner lieu à des actions spécifiques que prévu... Nous proposons deux hypothèses :

- la fonction de référent famille, de fait occupée souvent par un professionnel bien repéré par les familles et par les partenaires locaux, pourrait bien avoir capté une part importante du besoin d'écoute et de conseil qui apparaissait chez les publics des centres sociaux en 1999. cela d'autant plus que ces référents famille ont tendance à se positionner comme des spécialistes de la famille, nous dit-on ;
- plus largement, la fonction écoute-conseil pourrait être assumée plus qu'avant, et avoir été « réintégrée » par les équipes des centres sociaux qui ressentiraient moins le besoin de faire appel à des professionnels extérieurs que lors des débuts de la politique d'accompagnement des parents.

## **Évolution des représentations sur les publics et leurs difficultés**

---

### **■ Les parents « capables » de « participer »**

Aujourd'hui, les équipes de centres sociaux se représentent très majoritairement les parents comme capables de participer, ce qui semble témoigner d'une évolution, c'est-à-dire d'une

aptitude accrue de ces équipes à susciter la participation des habitants en tant que parents. Seules cinq équipes de centres sociaux sur les vingt de notre panel estiment que les parents ne prennent pas d'initiatives ou pas assez, dont deux qui suggèrent que cela dépend de l'intervenant.

Ceux qui constatent la prise d'initiative des parents précisent les thèmes et lieux sur lesquels ils ont su les mobiliser :

- la participation à certaines activités des lieux de la petite enfance qui existent déjà, particulièrement les haltes-garderies ;
- la création de services pour les petits lorsqu'il n'en existe pas encore sur le territoire : regroupement pour créer un accueil périscolaire des enfants de maternelle, regroupement pour créer un lieu d'accueil parents-enfants ;
- l'accompagnement scolaire et tout ce qui concerne le suivi de la scolarité et le lien avec l'école ;
- le rassemblement à partir de mêmes destins ou intérêts : groupes de parents de jeunes enfants, groupes de parents d'adolescents, groupe de jeunes mères seules, etc. ;
- la création d'activités ou de services que des parents demandent pour eux-mêmes, tels que la gymnastique pour les mamans.

Dans la plupart des centres, les parents sont représentés dans les instances – conseils d'administration et conseils d'usagers. Par ailleurs, ils sont représentés dans certains REAAP (ils sont dans ce cas acteurs, et non pas uniquement « bénéficiaires », ce qui correspond vraiment à l'esprit des REAAP). En revanche, ils semblent absents des dispositifs éducatifs locaux... à moins que les équipes ne disposent pas d'information à ce sujet. Il serait sans doute intéressant d'explorer ce qui peut être fait avec le récent dispositif de réussite éducative, effectif depuis deux ans, et d'organiser une remontée d'informations sur ce point au niveau des réseaux – ce dispositif étant conçu comme plus participatif que les précédents dispositifs locaux.

## ■ Des publics plus « difficiles à toucher » et des publics inabordés

### – Les familles les plus en difficulté

Mais plus que le poids des questions financières, n'est-ce pas les familles les plus désqualifiées qui ont certainement la plus grande difficulté à se construire des représentations positives d'elles-mêmes, en particulier sur leur parentalité ? Ne sont-elles pas celles qui craignent le plus le regard des autres ? C'est certainement là une priorité de travail...

### – Les jeunes parents

C'est une catégorie difficile à toucher pour les centres sociaux, alors qu'ils sont considérés comme ayant un grand besoin de soutien. Ici aussi les équipes sont renvoyées aux limites du positionnement de la structure et/ou de leurs pratiques.

### – Les personnes d'origine étrangère

La dimension culturelle semble plus intégrée qu'il y a six ans. Un centre ne parvient pas à toucher les « personnes d'origine étrangère » ; un autre indique ne pas toucher les familles turques ; un dernier ne s'être jamais posé la question de savoir s'il ne touchait pas certains publics.

Que cette dimension ne semble plus apparaître comme un problème nous semble une évolution importante par rapport aux constats de 1999.

### – La prise en compte de l'homoparentalité

Une question a été posée aux équipes pour évaluer leur degré de préparation à accueillir correctement des familles homoparentales. Toutes les équipes se disent prêtes à travailler avec ces publics. Cependant aucune équipe n'a travaillé sur ce sujet, ne s'y est préparée. Une forme d'attentisme semble régner : « Nous sommes ouverts et travaillerons dessus lorsque le cas se posera... »

Mais sans anticipation ni volonté précise, cela ne risque-t-il pas fort de se passer longtemps comme pour les familles turques ou comme pour les papas... ?

Un intervenant s'est montré choqué par la question qu'il trouve stigmatisante. Précisons : préparer les équipes n'équivaut pas à afficher qu'une différence de traitement est faite entre les parents... c'est l'inverse qui est recherché. Au sein d'une équipe non préparée, nous trouverons inévitablement des questions naïves de la part d'intervenants et très délétères pour les publics, telles que « Qui est le père de vous deux ? Où est la mère ? ». Des travaux seront peut-être proposés – comme à l'école – pour la fête des pères et la fête des mères... Sans préjuger de bonnes volontés armées de psychologie, voire de psychanalyse française : « Et pour le complexe d'Œdipe, avez-vous pensé à un référent masculin pour l'enfant ? », ou encore « Je peux être le référent masculin de votre enfant. »... À moins que ce ne soit là que divagations de sociologue... !

#### – **Les personnes en situation de handicap**

Nous sommes de même préoccupés par l'absence de la problématique d'inclusion du handicap dans les discours des intervenants comme dans les actions montées, à notre connaissance. Or, pour être effective, l'inclusion des personnes handicapées doit faire l'objet d'une démarche volontaire, à la fois en direction de chaque personne (enfants et adultes) et en tant que parent (parents handicapés et parents d'enfants handicapés). Cette question mériterait d'être travaillée par les réseaux de centres sociaux, en commençant par la formation des équipes.

### ■ Des dysfonctionnements dans l'éducation des enfants préoccupent les équipes

Des difficultés dans l'éducation familiale, voire des « carences éducatives » pour certains enfants, préoccupent les équipes. Le terme de « dysfonctionnement » qui a été proposé par un professionnel de centre social nous semble plus heureux que celui de carences éducatives. Voici la liste des « carences éducatives » mentionnées par les équipes en réponse à la question posée à ce sujet :

- la « perte de confiance en soi des parents » ;
- l'« accompagnement scolaire par les parents » ;
- la question des « limites à poser aux enfants », tantôt par rapport au cadre donné (dans l'institution du centre de loisirs, par exemple), tantôt en termes de valeurs, de normes éducatives ;
- l'« exercice de l'autorité parentale » ;
- des « mauvaises pratiques » en matière d'éducation alimentaire ;
- le mal-être d'enfants, des problèmes de maltraitance psychologique et affective dus à l'alcoolisation de parents ;
- le sommeil ;
- certaines familles « ne se rendraient plus compte des priorités éducatives » : rythme, alimentation régulière, hygiène corporelle... ;
- les conséquences sur l'enfant de la pauvreté et de l'isolement de parents démunis : « Il n'y a pas de “carences éducatives” en soi, mais l'isolement de certains parents génère des manques pour l'éducation de l'enfant », dit une directrice de centre.

Une « crise de l'éducation » est diagnostiquée par les équipes, avec la transformation profonde du rôle de parent, et le besoin de repères et d'échanges pour repositionner ce rôle... Autrement dit, tout parent rencontrerait certaines difficultés et/ou questionnements dans le domaine de la relation parent-enfant et pour prévoir/anticiper l'avenir de la famille et de l'enfant.

Parmi ces questionnements, la question du style éducatif approprié donne lieu à de nombreux débats : sur quoi fonder l'autorité parentale, maintenant qu'elle est conjointe et que l'on discute, dialogue, voire négocie selon le modèle démocratique au sein des familles ? Faut-il se hâter de « remettre des limites » que la génération 68 aurait trop rapidement et radicalement évacuées, donnant jour aux « enfants-rois » ? Ou bien faut-il considérer le bébé comme « le père de l'homme » à la manière de Maria Montessori, tout expliquer aux enfants à la manière de Dolto, voire « éduquer sans punitions ni récompenses », à la manière des apôtres de la communication non-violente ?

Nous souhaitons ici attirer l'attention sur les dimensions idéologiques présentes dans ces débats, posés souvent de manière un peu rapide. La question des limites est une question éducative vraiment intéressante parmi d'autres, comme le développement de l'enfant, le respect mutuel, les valeurs éducatives, le type de sanction, etc. Mais elle a tendance à occulter les autres et être mise en avant comme la panacée, la recette miracle pour prévenir la délinquance.

De nombreux problèmes repérés et présentés dans la liste ci-dessus concernent les modes de vie et le rapport à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, aux médias (télévision et heure de coucher par exemple), aux rythmes de vie des enfants, etc. Dans les territoires où sont implantés les centres sociaux, la norme n'est pas celle des classes sociales supérieures d'une part, plusieurs cultures cohabitent d'autre part, tandis que le phénomène d'acculturation touche de nombreux foyers qui sont en manque de repères. Par ailleurs, il existe une forte inégalité dans l'accès au savoir sur le développement de l'enfant, ses rythmes, ce qui est « bon » pour favoriser sa réussite scolaire, etc.

Certes du point de vue de l'enfant, cela peut s'apprécier en termes de « carences ». Mais on ne peut porter un regard stigmatisant sur les parents, puisque cette situation n'est pas de leur fait, mais est en rapport avec leur place au sein de la société...

Et ce serait bien une mission des centres sociaux d'accompagner ceux qui n'ont pas bénéficié de ces savoirs dans leur acquisition... en prenant garde de valoriser aussi les connaissances endogènes et les transmissions familiales utiles pour l'enfant.

Diffuser la connaissance sans stigmatiser les populations plus qu'elles ne le sont, et chercher à relégitimer les parents des milieux populaires en valorisant leurs compétences, voilà la mission complexe des centres sociaux !

De plus, l'ampleur des difficultés matérielles d'un nombre croissant de foyers est mentionnée : difficultés de revenus, de logement, de santé...

Pour autant, les intervenants constatent que l'investissement sur l'enfant reste très important même – et peut-être surtout – lorsque les difficultés sont importantes et cumulées, même lorsque la famille s'appauvrit et traverse des épreuves : « L'enfant reste un levier fort qui peut permettre de retrouver des énergies pour sortir de situations qui paraissent, qui sont, très difficiles », nous disent un directeur de centre et une conseillère en économie sociale et familiale.

Ce constat trouve écho dans l'étude *Famille : le projet familial et le temps*<sup>57</sup> dont nous recommandons vivement la lecture. Elle met en évidence que l'enfant est sans doute encore plus investi dans les familles pauvres qu'au sein des familles aisées ou de la classe moyenne, justement parce qu'il est parfois l'unique richesse, voire l'unique droit accessible : avoir un enfant, et parce qu'il constitue l'espoir pour le futur.

Le constat d'inégalité effectué par le Père Wresinsky demeure cependant très actuel : ces parents doivent être d'autant plus soutenus qu'ils ont moins de ressources que les autres pour exercer harmonieusement leur fonction parentale.

<sup>57</sup> « Famille : le projet familial et le temps », in COLLECTIF, *Le croisement des savoirs, quand le quart monde et l'université pensent ensemble*, Paris, Éditions Quart monde/Éditions de l'Atelier, coll. « Des livres contre la misère », 1999.

Par ailleurs, certains phénomènes mentionnés en tant que « carences » de l'éducation familiale concernent en fait les limites des autres institutions éducatives, leur efficience comme leurs relations avec les publics. La capacité des professionnels à introduire plus de lien et de souplesse, à induire des interactions plus positives nous semble en effet en cause lorsque l'on nous dit que des enfants auraient « du mal à s'adapter au cadre des structures de loisirs ». Et comment ne pas penser aux limites de l'école d'une part, et des dispositifs de soutien scolaire d'autre part, lorsqu'apparaît listé en tant que carence de l'éducation familiale le fait que des parents ne sauraient pas effectuer ou participer au soutien scolaire de leurs enfants... ?

Enfin, la pression sociale, la tendance normalisatrice et disqualifiante sont évoquées et jugées responsables de la crainte et de l'éloignement des structures de la part de certains parents, voire de leur sentiment d'être « démunis » ou « dépassés ».

Il nous semble intéressant à ce propos de travailler la question de la « perte de confiance », que nous mettons en rapport avec le constat effectué récemment sur plusieurs territoires d'un retrait croissant des structures de la part des publics les plus en difficulté. Nous relierons cette question avec le propos mentionné ci-dessus concernant l'isolement, qui démontre la nécessité urgente de la coéducation..., et de faire en sorte que le socio-éducatif regagne une place forte dans l'éducation des enfants en soutien aux parents, puisque les grands-parents n'habitent plus à côté, puisque nous ne sommes pas dans un « village africain », etc.

Dans le même temps, si ces parents les plus en difficulté évitent les structures, comment les aider ? Perdent-ils confiance en eux-mêmes ou bien ce sentiment est-il induit par le regard porté sur eux lorsqu'ils se risquent à franchir le pas d'une structure ? Cette question doit être posée et d'autres modes d'approche de ces publics doivent être pensés.

Signalons à ce sujet le travail remarquable effectué par ATD Quart Monde sur la participation des parents au sein des réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité<sup>58</sup>.

## Une action renouvelée des centres sociaux

---

### ■ Actions d'hier et d'aujourd'hui

Massivement, les centres mettent en place aujourd'hui des actions en direction des parents eux-mêmes, visant à les informer, les soutenir, les écouter, leur permettre de se rencontrer et de s'exprimer. Cette fonction d'étayage de la fonction parentale et de l'éducation familiale par la valorisation et la formation des parents semble constituer aujourd'hui le moyen d'action privilégié de ces équipements. Les ambiguïtés concernant le type de posture constituent donc un axe de travail très important : comment conseiller, former, voire « éduquer » les parents tout en les soutenant, accompagnant, agissant avec eux ? La recherche de la bonne posture et de l'articulation entre des intervenants spécialisés « experts » et des accompagnants « généralistes » constitue un travail permanent.

– La prévention en matière de santé des enfants est devenue un axe de travail important pour le socio-éducatif, qui se développe particulièrement dans les territoires où la prévention par le conseil général (*via* la PMI) est peu développée. Dans ce domaine comme dans d'autres, les centres sociaux ont tendance à appliquer le principe de subsidiarité au plan local, à partir d'une analyse des besoins et des ressources plus ou moins formalisée. Cet axe prévention

santé comprend des séances d'information par des professionnels et d'échanges entre parents autour des questions du développement du bébé et du petit enfant, de la prévention des risques domestiques et de leur traitement par une formation aux gestes de l'urgence. Aux parents d'enfants plus grands sont proposées le plus souvent des conférences-débats sur

58/ La participation des familles en grande précarité aux réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Rapport du groupe de travail à l'initiative d'ATD Quart Monde avec l'ACEPP, la CSF, la FNEPE, l'UNAF, janvier 2006.

des thèmes concernant la relation parent-enfant, la mode actuelle étant au thème de l'« autorité » et des « limites ».

Les parents d'adolescents peuvent aussi trouver auprès de centres sociaux des temps de rencontre et d'information sur l'adolescence, les conduites à risques, la prévention drogues, grossesses précoces, MST, sida. Les conflits adultes-jeunes constituent un thème privilégié de travail et de débat public.

- L'association des parents aux dispositifs destinés aux enfants et aux jeunes vient ensuite parmi les activités les plus fréquentes de soutien à la fonction parentale. La participation des parents aux lieux d'accueil des enfants se développe... notamment dans les lieux de garde et le soutien scolaire.

Il en est de même des actions sur le lien parents-enfants, mises en œuvre concrètement au travers de lieux et d'activités fréquentés par les parents et les enfants ensemble : lieux d'accueil parents-enfants, ludothèques, ateliers spécifiques (par exemple : informatique, échanges de savoirs), participation à des fêtes et spectacles, sorties et vacances familiales sont divers « supports » utilisés par les équipes pour offrir des espaces-temps de consolidation du lien parents-enfants.

- Les actions mises en place qui visent explicitement l'accroissement de l'implication des parents dans la cité se font beaucoup plus rares, si l'on en croit les réponses aux questionnaires. Cependant la médiation familles-institution, en expansion forte, n'est pas perçue par les centres comme faisant partie de cet axe-là... Or il en fait partie lorsque la médiation entre famille et école se fait de manière collective et vise l'autonomisation, la participation à l'école et la reconnaissance par l'Éducation nationale de groupes de parents.

- La médiation entre familles et institutions se développe en tant qu'autre dimension de cet étayage de la fonction parentale et de l'éducation familiale. Sur ce point, la question sensible est la suivante : l'action menée apporte-t-elle de la requalification, du renforcement des rôles parentaux, une reconnaissance de la fonction et de l'intérêt particuliers de l'éducation familiale, ou bien est-on en train d'étendre jusque dans la sphère familiale le principe de fonctionnement et la spécificité éducative d'une institution ? Par exemple, ne serait-on pas en train d'agir avec les principes de l'Éducation nationale, de la Justice ou de la médecine, de manière plus directe que ne le font leurs propres acteurs, grâce à la proximité des centres sociaux, mais sans en avoir le mandat d'une part, et en risquant de mettre en péril d'autre part les autres dimensions éducatives des centres sociaux, plus directement liées à leur vocation ?

Les équipes qui ont perçu ce risque et l'ont évité sont relativement nombreuses. Certaines sont alors « tombées » dans le travers inverse : adopter la position défensive des publics face à l'institution concernée, au risque de ne plus pouvoir tenir la position de médiateur. La difficulté de cette position médiatrice apparaît bien là. Nous ne pouvons que conseiller aux structures de privilégier une position tierce mais pas nécessairement médiatrice. Ce qui pose la question de la spécificité réelle en matière éducative du secteur socio-éducatif.

- La transmission intergénérationnelle est représentée par des participations d'adultes bénévoles à l'encadrement d'animations telles que des sorties. Ces participations demeurent le plus souvent relativement marginales. C'est aussi l'objectif recherché lorsque l'on invite des parents à témoigner ou à mettre en scène un savoir ou un savoir-faire. Cette dimension pourrait être plus largement développée par les centres sociaux, qui pourraient « recycler » et valoriser des principes et des pratiques anciennes de l'éducation populaire (échanges de savoirs, éducation informelle...).

## ■ Le « chantier » de la coéducation et du partenariat éducatif local

### **Une culture en construction**

À l'issue de la recherche-action sur la fonction parentale, un axe à développer fortement était le partenariat éducatif avec les parents et le travail sur la notion de coéducation. Des moyens ont alors été mis et recherchés par la FCSF pour travailler cette question.

Une étude-action sur ce thème nous a été commanditée par la Fédération nationale, avec un montage particulier d'étude-action participative : les chargés d'étude étaient issus des centres pris comme sites d'observation et de reconstitution d'expérimentations.

Un groupe de travail a été constitué par la FCSF sur le thème de l'éducation à l'issue de cette étude, à partir du constat que le secteur socio-éducatif gagnerait à assumer (de manière plus affirmée et sur la base d'un renouvellement des pratiques) une position éducative, et à asseoir sa légitimité dans ce domaine. Des travaux de ce groupe est née la lettre *Prospectives éducatives*, diffusée dans l'ensemble du réseau.

Nous avons réalisé par ailleurs des formations-actions sur le soutien à la fonction parentale, qui débouchaient naturellement, dans l'interaction avec les groupes, sur les questions de partenariat éducatif local et de coéducation. Le point de départ du travail des centres sociaux dans ce domaine est qu'ils se trouvent, dès lors qu'ils développent des actions avec des groupes de parents, dans une position de tiers, ni familles, ni institutions éducatives et rééducatives..., et souvent interpellés par les deux.

Lors de l'actualisation de 2006, il est apparu qu'il n'y a pas de compréhension homogène de la question, pas de culture commune sur la coéducation, que le parent ne semble pas être considéré d'emblée comme un partenaire éducatif... À moins que cela ne soit tellement évident qu'il serait inutile d'en parler ?

Des avancées en matière de partenariat éducatif interprofessionnel apparaissent néanmoins de manière évidente à travers une grande diversité de projets pluri-partenariaux et au travers du travail en réseau. Une vraie pratique de la médiation entre familles et école s'est développée. Nous considérons cette dimension comme centrale dans la coéducation, mais elle n'est pas perçue comme telle par les équipes.

Il nous semble aujourd'hui que ce partenariat avec les parents commence nécessairement par une réflexion sur la compatibilité et la manière d'intégrer ou d'articuler cette dimension avec la posture de soutien et d'accompagnement des parents... Comment soutenir des acteurs et dans le même temps les considérer comme des partenaires autonomes ?

### **Parents partenaires et partenariat éducatif entre professionnels : la quadrature du cercle**

Lors de l'étude-action de 2002-2003, différents degrés du partenariat avec les parents avaient été mis en évidence par le groupe et rangés dans un ordre progressif comme suit :

1. accueil, écoute ;
2. échanges entre professionnels et parents au sujet de l'enfant (partenariat individuel) ;
3. relais : partenariat entre professionnels pour mieux répondre aux besoins des familles ;
4. action partenariale (mise en présence d'acteurs dont les parents, selon modalités et objectifs prédéfinis : médiation, interventions différenciées concertées de professionnels et de parents) ;
5. aide à l'inscription et à la participation parentale effective dans les dispositifs locaux (CVL, CEL, Temps libre, réseau d'appui parents, CLS, MJD...).

Les méthodes et conditions du partenariat avec les parents ne vont pas de soi. Parmi le B.A.-BA du partenariat ont été repérés les éléments suivants : la durée nécessaire et l'écueil du trop grand *turnover* des professionnels, le fait que les parents seraient plus à même de participer

à des actions éducatives conjointes lorsqu'ils connaissent et pratiquent déjà le centre, tandis que l'externalité de l'action compliquerait plutôt la question.

Parmi les expériences étudiées en 2002-2003, certaines étaient très en pointe dans le partenariat avec les parents, et d'autres en matière de partenariat éducatif inter-secteurs. Mais on bute souvent, lors des toutes premières évaluations et repositionnement de l'action, sur la question de l'ouverture aux acteurs absents (tantôt les professionnels, tantôt les parents).

Ici, les participants d'un réseau interprofessionnel étaient comme culpabilisés d'un entre-soi qui les satisfaisait, mais qui ne correspondait peut-être pas à l'idée que l'on se faisait de l'action au départ, et, là, un lieu d'accueil parents-enfants monté et géré avec un groupe de parents faisait face à une demande d'ouverture de la part de professionnels qui souhaitaient que ce lieu devienne aussi une ressource pour eux, dans leur travail avec les familles.

Comment réunir les deux démarches ? Comment faire se rencontrer parents et professionnels autour d'objectifs communs ? Quelles méthodes peuvent être valides pour les deux types d'acteurs ? Quels sont les temps et les objets de la rencontre ? Et finalement faut-il chercher à les réunir ? Et s'il s'agissait de produire plutôt des temps et objets de travail différents, avec un objectif commun et un système d'échange ?

Nous rappelons à cet égard les textes de références :

- la prestation Animation collective familles insiste sur les démarches destinées aux familles de manière spécifique (en tant que familles) et collective ;
- la charte des REAAP propose explicitement de favoriser l'entraide et les échanges directs entre parents ;
- la charte des centres sociaux pose l'initiative des habitants comme fondement de l'équipement.

### **Quelle légitimité du secteur socio-éducatif ?**

De nombreuses questions nous sont remontées lors de la même étude-action, liées à la légitimité du centre social ou d'un poste du centre (tantôt le référent famille, tantôt le directeur) à conduire un projet partenarial. Particulièrement, il semble que les professionnels des centres sociaux soient, lors de projets éducatifs multipartenariaux, très vite déstabilisés lorsque la question des valeurs éducatives se pose – et elle est nécessairement posée pendant les premières étapes du partenariat éducatif.

C'est pourquoi la FCSF s'est interrogée sur la notion d'éducation. Car il s'agit de chasser les complexes ou réticences à se dire acteur de l'éducation, et de nommer la part du travail sur l'éducatif que l'on assume et sur laquelle on est « expert ». De toute évidence, selon la FCSF, cette expertise se situe d'abord dans le développement de la capacité à être acteur et dans l'éducation à la citoyenneté. On peut faire une analogie avec le complexe des parents à exercer leurs rôles « formant » en ces temps difficiles et d'incertitudes, voire avec les confusions des rôles et postures « enfants-parents ».

Cette question est d'autant plus essentielle que le champ des centres sociaux – et leur vocation d'action sociale familiale et éducative – est la transmission « inter ou trans » générationnelle. La rapidité du changement des référentiels (liés aux sociostyles, modes, massmédia...) induit des difficultés, une sorte d'impasse de la transmission pour cause de vitesse.

Pour notre part, nous avons estimé à l'issue des deux recherches-actions que les centres sociaux se trouvaient comme « coincés » entre les modèles de l'Éducation nationale, de l'éducation spécialisée, ainsi que dans une certaine mesure des acteurs éducatifs mandatés et des spécialistes du développement de l'enfant ou des relations familiales. Ces difficultés de positionnement sont liées à la tendance à se retrouver choisi comme médiateur, ou à glisser sans le vouloir (et souvent du fait du vide institutionnel ou au caractère lointain des autres

intervenants) aux frontières des autres secteurs, avec les problèmes de résistance et de concurrence que cela pose.

Par ailleurs les centres sociaux n'osaient pas vraiment assumer le double héritage de l'action sociale et de l'éducation populaire. Du moins souffrent-ils d'un défaut d'inventaire et de conceptualisation en la matière.

La troisième difficulté réside dans la proximité d'avec les publics et la sphère privée et familiale. Quel apport éducatif propre le centre social peut-il défendre sans endosser l'habit du professeur ou du juge d'une part, et sans s'immiscer d'autre part dans ce qui relève de l'éducation familiale et de la compétence parentale ?

La légitimité en tant qu'acteur éducatif nécessite de se repositionner comme tel et de savoir quels contenus et méthodes proposer. C'est à ce stade de réflexion que la FCSF a mis en place en 2003 un groupe de travail sur le rôle éducatif des centres sociaux, ainsi que la lettre spécialisée *Prospectives éducatives*.

## ■ Pratiques en évolution et réorganisation d'équipements

L'accueil a été revu au sein de nombreuses structures. Cela semble nécessaire dès lors que le soutien à la fonction parentale est traité de manière transversale et non spécialisée ou sectorisée. L'accueil lui-même devient transversal, présent dans chaque activité, par une qualité d'ouverture aux parents de la part des intervenants, tandis que le poste accueil à l'entrée de la structure a aussi été réaménagé dans de très nombreux centres.

Les jours et horaires d'activité constituent le second point de changement nécessaire pour mettre en œuvre une action globale de travail avec les parents, avec notamment une augmentation des temps d'ouverture le soir et le week-end, ainsi que l'attention systématique portée au choix des horaires de réunions, temps de rencontre, etc.

La présence d'un référent famille dans de très nombreux centres sociaux constitue aussi un changement important, institué par le financeur CAF dans le but de favoriser la transversalité et de systématiser la démarche de travail avec les familles, notamment pour soutenir la fonction parentale. Malgré la tendance de nombreux référents famille à se considérer comme des spécialistes, à positionner la fonction référent comme un métier – ce serait plutôt le fait des jeunes professionnels recrutés pour ce poste ou très récemment arrivés dans le centre social et en quête de reconnaissance professionnelle –, il s'agit avant tout d'une fonction transversale qui semble avoir effectivement contribué à l'évolution globale de la connaissance des familles et des pratiques. Face à la tendance à réclamer un référentiel métier, nous conseillons d'ailleurs d'élaborer un « référentiel ouvert du soutien à la fonction parentale », valable pour tous les intervenants socio-éducatifs, et susceptible d'évolution en fonction de l'évolution des besoins et des ressources.

## **Conclusion : l'adéquation de l'offre aux besoins est un chantier permanent**

---

De quoi les parents d'aujourd'hui ont-ils besoin pour mieux exercer leur fonction parentale, éduquer et « bien traiter » les enfants ?

Tout d'abord de moins sentir le poids des regards de professionnels portés sur leur action et sur leurs choix. Ensuite, de structures de garde de qualité et en nombre suffisant, et de structures socio-éducatives pour relayer les parents et leur permettre d'exister sans leurs enfants... pour mieux les retrouver ensuite. Une équipe a posé cette question : comment pouvons-nous aider les parents à exister pour eux et à préserver le couple en ayant des temps pour le couple, sans les enfants ? Les enfants étant actuellement « gardés » essentiellement pendant les

temps où les parents travaillent (et souvent à cette condition), cette question semble importante en termes d'organisation d'une nouvelle forme d'étayage à la fonction parentale et de contribution à la bienveillance des enfants.

Ils ont aussi énormément besoin de lieux d'accueil parents-enfants pour sortir de l'isolement et partager pendant les moments importants de la « parentification », puis lors des étapes importantes du développement de l'enfant, tout au long de leur exercice de parentalité, pour se rassurer ainsi mais aussi se former au contact d'autres parents et de professionnels.

La coéducation, passant par la reconnaissance mutuelle et le partage des missions et des rôles entre familles, école et secteur socio-éducatif, semble un enjeu de taille, car il s'agit à la fois d'élargir l'offre éducative, de compenser les inégalités, de prévenir les risques pour l'enfant – risques liés à l'éducation familiale mais aussi à la vie quotidienne concrète des structures éducatives –, et de pousser l'école à se réformer, de contribuer à l'existence d'un socle de valeurs éducatives et de transmission intergénérationnelle.

Les difficultés à toucher les publics les plus démunis, alors que c'est sans doute eux qui ont les besoins les plus importants, méritent une analyse spécifique et semblent révéler que beaucoup d'adaptation des structures sont encore nécessaires, que ce soit par rapport à la compréhension des publics ou à la capacité de favoriser leur prise d'initiatives.

Parmi les « clignotants » dans le domaine socio-éducatif, nous attirons l'attention sur l'intérêt de se demander, lorsque l'on perçoit *a priori* une « carence éducative » de l'éducation familiale, s'il n'y a pas avant tout une carence de prise en charge institutionnelle, et de s'assurer que l'on n'est pas face à un malentendu ou « point aveugle » entre professionnels et parents.

Enfin, pour adapter le fonctionnement des structures et entamer, puis soutenir des relations positives avec les parents, les différents types d'acteurs qui interviennent à un titre ou un autre en matière d'éducation – y compris et peut-être surtout les bénévoles – ont besoin de formation et d'analyse de la pratique. Il s'agit d'une dimension vitale aujourd'hui pour les équipes du secteur socio-éducatif.



## Ouvrages

---

Pour démarrer :

- COLLECTIF,  
***De la parenté à la parentalité***,  
Toulouse, Érès, 2001.

Pour aller plus loin :

- BRUEL A.,  
***Un avenir pour la paternité***,  
Paris, Syros, 1988.
- HOUZEL D.,  
***Les enjeux de la parentalité***,  
Toulouse, Érès, 1999.
- NEYRAND G.,  
**« Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité »**,  
in LEGALL D. et BETTAHAR Y. (dir.), *La pluriparentalité*, Paris, PUF, 2001.
- SINGLY F. (DE),  
***Sociologie de la famille contemporaine***,  
Paris, Nathan, coll. « 128 », 1993 (2<sup>e</sup> édition réactualisée, 1996).
- THERY I.,  
***Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée***,  
Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité/Odile Jacob, 1998.

## Sites

---

### Associatifs

- [www.centres-sociaux.asso.fr](http://www.centres-sociaux.asso.fr)  
Site du réseau national des centres sociaux adhérant à la FCSF.
- [www.ecoledesparents.org](http://www.ecoledesparents.org)  
Site de la Fédération nationale des écoles de parents et d'éducateurs.
- [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  
Site de l'Union nationale des associations familiales.
- [www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr)  
Site de l'Association des collectifs parents-professionnels (par exemple : crèches, centres de loisirs parentaux...).

### Officiels

- [www.cnaf.fr](http://www.cnaf.fr)  
Site de la Caisse nationale des allocations familiales.
- [www.point-infofamille.fr](http://www.point-infofamille.fr)  
Site national des Points info famille et accès au site des REAAP.



# Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)

*Recommandation Rec(2006)19 du Comité  
des ministres aux États membres relative aux politiques visant  
à soutenir une « parentalité positive » adoptée par le Comité  
des ministres le 13 décembre 2006*

*Parentalité positive dans l'Europe contemporaine*

*Messages-clés pour les parents : « Grandir ensemble »*

Les enfants vivent aujourd'hui dans un monde différent de celui de l'enfance de leurs parents. Il faut donc que les parents fassent face à des défis nouveaux qui les conduisent à reconsidérer l'éducation de leurs enfants. Ce livret se propose de leur donner des conseils pour les aider à mieux comprendre leurs responsabilités en tant que parents et à élever des enfants selon les principes du *xxi<sup>e</sup> siècle*. Il se fonde sur un rapport du Conseil de l'Europe intitulé *La parentalité positive dans l'Europe contemporaine*, qui a été publié en 2006.

La parentalité est l'apprentissage de la coopération par le biais d'une relation de type « donner et recevoir » qui se développe entre l'enfant et le parent, dans le respect de l'intégrité de chacun. On sait que certains comportements parentaux sont bons pour les enfants, qui, tout comme les adultes, coopèrent mieux avec des personnes qui les traitent avec bonté, respect, compréhension et reconnaissance.

## **Vision de l'enfant et rôle des parents**

---

De nos jours, l'enfant est considéré comme une personne ayant ses propres droits et non comme la propriété de ses parents. L'enfant est un être compétent et capable, mais qui a aussi besoin d'être protégé et aidé pour pouvoir accéder à l'âge adulte et jouer pleinement son rôle dans la société.

On estime que les parents doivent pouvoir fournir à leurs enfants :

### **– Les soins de base**

Assurer les besoins physiques de l'enfant ; par exemple la nourriture, l'affection, un abri, l'hygiène, un habillement approprié et des soins médicaux.

### **– Assurer la sécurité**

Faire en sorte que l'enfant soit en sécurité, en le protégeant de ce qui est nuisible et dangereux, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison.

### **– Affection**

Veiller à ce que l'enfant ait un soutien affectif et se sente valorisé.

### **– Stimulation**

Stimuler le développement intellectuel de l'enfant et ses capacités d'apprentissage en lui parlant, en l'encourageant, en se joignant à ses jeux et en améliorant ses chances éducatives.

### **– Assistance et limites**

Conseiller, fixer des limites et montrer à l'enfant comment il doit se comporter.

### – Stabilité

Prodiguer constamment à l'enfant l'affection nécessaire, répondre à ses besoins et veiller à ce qu'il soit en contact avec les personnes qui comptent pour lui.

## **La Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE) : un outil pour les enfants et pour les parents**

---

Le Conseil de l'Europe promeut les droits de l'enfant (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Charte sociale européenne et Charte sociale européenne révisée) en se conformant pleinement aux obligations de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dont sont parties tous ces États membres.

La Convention relative aux droits de l'enfant :

- considère l'enfant comme un détenteur de droits et définit, à l'intention des États, des règles relatives aux droits qu'ils doivent garantir à tout enfant de moins de 18 ans. Certaines obligations sont du ressort direct des États, d'autres appartiennent aux parents ou aux tuteurs ;
- charge les parents ou tuteurs de la responsabilité première d'élever l'enfant et d'assurer son développement, et rappelle que son intérêt supérieur doit être leur préoccupation principale. Cela signifie que le bien-être et le développement de l'enfant doivent être une préoccupation centrale dans la parentalité ;
- demande aux États de reconnaître les responsabilités des parents et de les soutenir afin de leur permettre d'élever leurs enfants ;
- demande aux États d'intervenir si les parents négligent ou maltraitent leurs enfants.

## **La vision de la parentalité selon la CNUDE**

---

La CNUDE consacre les droits de l'enfant à être protégé (par exemple, être traité sans violence) et à participer (par exemple, en voyant son point de vue respecté). Elle souligne également l'importance pour chaque enfant de réaliser le mieux possible tout son potentiel de développement, et reconnaît que les besoins liés à ce développement évoluent dans le temps et selon les étapes de la vie. Selon les dispositions de la CNUDE, les parents devraient élever leurs enfants, les structurer et les reconnaître comme des personnes ayant des droits propres et leur donner le pouvoir d'agir en tant qu'individus.

La parentalité positive englobe les valeurs et les comportements parentaux suivants :

- **Le comportement nourricier** permet de répondre aux besoins d'amour et de sécurité des enfants. L'enfant a besoin de l'acceptation, de la sensibilité, de la réceptivité, de l'implication et du soutien de ses parents. Par ce comportement, les parents peuvent lui manifester de l'affection et de la joie, le réconforter quand il a de la peine, parler de ce qui l'intéresse, maintenir un climat affectif positif dans la maison et lui garantir les soins fondamentaux, ainsi que la sécurité. Cela permet à l'enfant d'explorer le monde et de revenir vers ses parents quand il se sent anxieux ou désespéré.
- **La structure et les conseils** fournissent à l'enfant un sentiment de sécurité et de prévisibilité, qui l'aide à accepter la responsabilité de ses propres comportements, à prendre en compte les besoins des autres et à se maîtriser. Pour cela, les parents doivent aider leur enfant à comprendre leurs normes et lui fixer des limites appropriées et raisonnables ; ils doivent aussi essayer de fixer un programme clair (mais non rigide) chaque jour, avec des horaires réguliers pour les activités familiales, et tenir compte des avis et des réactions de l'enfant. Il est important d'être flexible, de parler et de négocier avec l'enfant quand il grandit.

- **La reconnaissance** renvoie au besoin qu'a chaque enfant d'être vu, entendu et valorisé en tant que personne. Elle exige de la part des parents d'exprimer de l'intérêt pour ses expériences quotidiennes, de l'écouter, d'essayer de comprendre son point de vue et de l'aider à exprimer des sentiments. Les parents doivent aussi lui permettre de s'exprimer et de participer activement et de manière appropriée à leur vie de famille et aux prises de décision.
- Développer l'**autonomie** de l'enfant lui permet d'augmenter ses compétences, sa maîtrise de soi et sa capacité d'influer sur les attitudes et les comportements d'autrui. Les parents peuvent aider l'enfant en valorisant ses points forts, en exprimant leur foi en ses capacités et ses aptitudes. En outre, ils peuvent créer des occasions qui lui permettent d'apprendre, de découvrir de nouvelles expériences et de développer ses relations sociales. Tous les enfants traversent des périodes où ils font preuve de maturité et d'autres où ils ont des comportements plus infantiles. Durant ces dernières, il est important qu'ils accompagnent leur enfant et qu'ils l'aident à passer à l'étape suivante de son développement.

En bref, la parentalité dans « l'intérêt supérieur de l'enfant » veut dire élever l'enfant de façon à ce qu'il réussisse le mieux possible à la maison, à l'école, avec ses amis et ses proches. On sait que les enfants réussissent mieux quand leurs parents sont affectueux et encourageants, quand ils passent une partie non négligeable de leur temps avec eux, qu'ils cherchent à comprendre leur vie et leur comportement, qu'ils s'attendent à ce qu'ils respectent des règles, qu'ils encouragent une communication ouverte et réagissent à la mauvaise conduite en parlant plutôt qu'en sévissant.

## Les raisons d'une éducation non-violente

---

La punition corporelle est une violation des droits humains de l'enfant, car elle porte atteinte à sa dignité et à son intégrité physique. Elle devrait être bannie en Europe, conformément à la jurisprudence de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à l'article 17 de la Charte sociale européenne révisée (2001).

Beaucoup de parents croient encore que la punition corporelle (c'est-à-dire frapper avec la main ou un instrument tel qu'une règle ou une ceinture) est une manière efficace d'obtenir des enfants ce qui leur a été demandé. Même si l'enfant fait ce qui lui a été demandé sur le moment, les effets négatifs de ce type de châtiment peuvent durer toute la vie.

On sait que les enfants qui ont subi des châtiments corporels ont généralement :

- une moins bonne santé mentale (par exemple, moins de confiance en soi, plus de dépressions) ;
- des rapports moins satisfaisants avec leurs parents (autrement dit, la violence ne leur apprend pas à respecter leurs parents mais à les craindre, et elle les pousse à leur résister et à exercer des représailles à leur égard, et/ou à s'éloigner d'eux) ;
- moins de maîtrise de soi et des règles morales plus faibles ; autrement dit, la violence n'enseigne pas aux enfants pourquoi (ni comment) adopter un comportement correct ;
- un comportement plus agressif et antisocial (la punition corporelle montre aux enfants que l'agression est normale, acceptable et efficace).

On sait aussi que les adultes qui ont subi des punitions corporelles dans leur enfance présentent généralement plus de problèmes de santé mentale et des comportements délinquants et antisociaux plus marqués (y compris en termes de violence au sein de la famille) que les autres.

Cependant, les châtiments corporels ne sont pas les seules formes d'éducation à avoir des conséquences négatives sur la santé de l'enfant. Il est important d'éviter aussi d'adopter des comportements dégradants ou humiliants, par exemple en se moquant de lui, en lui donnant l'impression d'être mal aimé ou d'être un « bon à rien », en le mettant régulièrement dans des situations de peur ou d'insécurité.

## **Recommandations pratiques pour une éducation non-violente**

---

Le non-recours aux châtimets corporels est loin d'encourager un modèle laxiste de parentalité. Même s'il peut paraître difficile d'élever des enfants d'une manière non-violente, les parents qui sont convaincus que les punitions physiques sont inefficaces et humiliantes savent trouver d'autres moyens de résoudre les conflits et de faire respecter les règles de comportement qu'ils ont fixées.

### **Les réponses non-violentes au comportement incorrect, nuisible, dangereux ou antisocial de l'enfant peuvent prendre les formes suivantes :**

- pour les jeunes enfants : distraire ; plaisanter ; calmer l'enfant en trouvant des alternatives qui permettent de faire quelque chose ensemble ; l'embrasser et faire en sorte qu'il écoute et précise ce qu'il a fait de mal ; prendre du recul par rapport à la situation et en reparler quand l'émotion est retombée ;
- pour les enfants plus âgés : avoir une conversation sérieuse au sujet des comportements que les parents n'admettent pas, faire réparer à l'enfant (éventuellement avec le père ou la mère) les dommages qu'il a causés, l'amener à regretter ses actes répréhensibles ou limiter ses privilèges (par exemple, regarder la télévision ou retrouver des amis).

Dans ces situations il est toujours important de ne pas insulter l'enfant, ni de l'atteindre dans sa dignité. C'est le comportement indésirable qu'il faut sanctionner, et non l'enfant. Il faut penser aussi à la capacité de l'enfant à suivre les règles, à comprendre les circonstances de son comportement et la gravité de ses actes. En fixant des limites, il faut prendre en compte ce qui est bien pour l'enfant en fonction de son âge et de son développement, et réfléchir aux raisons que l'on a de fixer les limites en question.

Beaucoup de parents découvrent qu'ils peuvent éviter l'emploi de la force avec leurs enfants s'ils ont avec eux, depuis leur naissance, une relation fondée sur la sensibilité et des rapports mutuellement respectueux et enrichissants. Le secret d'une discipline efficace consiste à instaurer le respect mutuel et à espérer la coopération de l'enfant dès son plus jeune âge. Les enfants sont réceptifs au respect et aux attentes positives. Autrement dit, il faut s'attendre à ce que l'enfant se comporte correctement et se concentrer sur cette attitude positive, en s'assurant que les enfants comprennent ce que l'on attend d'eux et qu'ils sont capables de le faire.

### **Pour aider les enfants à adopter des comportements positifs, les parents peuvent :**

- leur prêter régulièrement attention d'une manière positive et communiquer avec eux quel que soit leur âge. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il faut suivre son évolution et s'intéresser aux relations qu'il a avec ses pairs et à ses résultats à l'école ;
- les écouter soigneusement et les aider à exprimer leurs sentiments ;
- les aider à comprendre les conséquences potentielles de leurs choix ;
- Encourager les comportements souhaitables naissants en prêtant attention à l'enfant, en le félicitant et en ignorant les comportements indésirables qui ne prêtent pas à conséquences ;
- se comporter comme ils souhaiteraient que l'enfant se comporte, communiquer avec eux d'une façon respectueuse et montrer comment résoudre des conflits (de manière constructive).

Les parents qui sont respectés par leurs enfants parviennent mieux à encourager les comportements souhaitables et à limiter les comportements indésirables. Cela suppose que les parents admettent qu'ils peuvent également faire des erreurs, tout en assumant la responsabilité de leur comportement parental et en maintenant la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant (au lieu de reporter la faute sur lui).

**Ressources pour la parentalité**

Presque tous les parents veulent être la meilleure des mères ou le meilleur des pères pour leur enfant. C'est parfois difficile à réaliser. Si l'expérience de la parentalité est souvent joyeuse et agréable, elle peut aussi être stressante.

Beaucoup de parents répartissent leur temps et leur énergie entre des engagements d'ordre très différent (par exemple, leur emploi, s'occuper de leur enfant, prodiguer des soins à des membres âgés de la famille). Le temps consacré aux enfants est très précieux ; il passe rapidement et ne revient pas. La parentalité positive demande du temps. Passer du temps avec les enfants est particulièrement important dans les premières années de la vie, mais il ne faut pas oublier que les adolescents, eux aussi, ont besoin de la présence de leurs parents.

Il est essentiel aussi que les parents trouvent le temps de s'occuper d'eux-mêmes en tant qu'adultes et qu'ils puissent satisfaire leurs propres besoins d'intimité, de loisirs et de relations sociales.

Pour que les parents puissent avoir un bon contact avec leurs enfants et leur fournir soutien et conseils, ils ont eux-mêmes besoin de ressources ou d'un accompagnement.

Les parents peuvent beaucoup apprendre en discutant de leur expérience avec d'autres parents, des amis, des proches. On peut aussi faire appel aux services de professionnels capables d'aider directement (éducation à la parentalité, par exemple) ou indirectement (thérapie conjugale) et de les soutenir dans leur rôle de parent. Demander de l'aide n'est pas un signe de faiblesse mais une marque de responsabilité.

**RAPPELEZ-VOUS : LES PARENTS SONT VRAIMENT IMPORTANTS POUR LEURS ENFANTS – QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE !**

(Les États membres peuvent inclure ici toute information utile, en particulier sur la manière dont les parents peuvent se procurer de l'aide.)

